



AVEYRON
LE DÉPARTEMENT

MÉDIATHÈQUE

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE *vers de nouveaux usages*



2024 - 2028

ÉDITO

Dans un monde en perpétuelle évolution, où les défis sociaux, environnementaux et technologiques façonnent notre quotidien, la lecture publique s'impose comme un pilier essentiel de notre société. Au cœur de cette dynamique, le Département de l'Aveyron s'engage résolument à soutenir et à développer ce précieux héritage culturel et social, inscrit au cœur de nos territoires.

La lecture publique, bien plus qu'un simple acte de lecture, est une porte ouverte vers l'enrichissement personnel, le partage des connaissances et l'épanouissement collectif. C'est pourquoi, conscients de son rôle fondamental, nous avons élaboré le Schéma Départemental de la Lecture Publique de l'Aveyron, un projet ambitieux qui dessine les contours d'une politique culturelle moderne et inclusive, au service de tous.

À travers ce schéma, nous nous engageons à renforcer et à moderniser notre réseau de bibliothèques, véritables lieux de vie et d'échanges qui irriguent nos communes. Nous reconnaissons l'importance cruciale de ces espaces dans la vitalité de nos territoires.

Certes, des progrès ont été accomplis depuis le premier schéma, mais des défis persistent. Des zones blanches subsistent, des attentes nouvelles de nos concitoyens émergent, notamment en termes d'accès au numérique et de diversification des services offerts en bibliothèques. C'est pourquoi nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour combler ces lacunes, pour construire des réseaux plus forts, plus inclusifs, mieux adaptés aux besoins et aux aspirations de chaque Aveyronnais.

En effet, la lecture publique est bien plus qu'un simple service culturel ; elle



est un vecteur de cohésion sociale, un levier d'éducation et de citoyenneté, un catalyseur de développement local. À travers nos actions, nous œuvrons pour une société plus juste, plus solidaire, plus ouverte sur le monde.

Notre médiathèque départementale va fêter ses 60 ans, ce schéma est l'occasion de rendre hommage à cette institution pionnière qui a su évoluer avec son temps, s'adapter aux mutations de la société, et rester fidèle à sa mission première : accompagner le développement de la lecture publique de nos territoires, source de progrès, de modernité, facteur d'attractivité.

Le Schéma Départemental de la Lecture Publique de l'Aveyron est l'expression de notre volonté collective de préparer un avenir où la lecture publique demeure un pilier incontournable de notre vivre-ensemble. Ensemble, construisons cet avenir, faisons de nos bibliothèques des espaces d'émancipation, d'échange et de fraternité.

Ce schéma est celui de tous les Aveyronnais. Uni dans la diversité de nos talents et de nos horizons, nous pouvons écrire les plus belles pages de cette belle aventure culturelle.

Arnaud VIALA
Président du Département de l'Aveyron

SOMMAIRE

1/ Les éléments contextuels du schéma	
1.1/ Les textes réglementaires	p. 4
1.2/ Bilan du 1 ^{er} schéma	p. 5, 6, 7
1.3/ Projet Départemental	p. 8
2/ Etat des lieux du réseau départemental de lecture publique*	
2.1/ Typologie des bibliothèques*	p. 9, 10
2.2/ Des réseaux	p. 11 à 19
2.3/ Informatisation	p. 20
3/ La MDA	
3.1/ Une offre de services en constante évolution	p. 21, 22
3.2/ Les moyens de la MDA	p. 23
4/ Le Schéma Départemental de la Lecture Publique 2024-2028	
4.1/ Une démarche participative	p. 24, 25, 26
4.2/ Les axes prioritaires :	p. 27
➔ Axe 1 : Asseoir la place des bibliothèques comme acteur de développement et d'animation à part entière des territoires	
▶ 1.1 Positionner la bibliothèque comme un acteur culturel et développer le travail de la MDA en transversalité avec les services du département	p. 28
1.1.1 Animer la bibliothèque avec des actions culturelles régulières	p. 29
1.1.2 Expérimenter l'Education Artistique et Culturelle* en bibliothèques	p. 30
1.1.3 Accueillir la création avec « Arts vivants en bibliothèques »	p. 31
1.1.4 Lire avec les tout petits en Aveyron	p. 32
1.1.5 A la rencontre du cinéma documentaire	p. 33
▶ 1.2 Poursuivre et consolider le travail en réseau en tenant compte des réalités territoriales :	p. 34
1.2.1 S'organiser par territoire, à chacun son réseau	p. 35
1.2.2 Accompagner les collectivités	p. 36
1.2.3 Adapter notre offre de service au réseau	p. 37
1.2.4 Ecrire ensemble les règles du jeu	p. 38
➔ Axe 2 : S'approprier sa bibliothèque : « un lieu où on se sent chez soi »	
▶ 2.1 Développer l'engagement citoyen en bibliothèques	p. 39
2.1.1 Promouvoir la place des usagers en bibliothèques	p. 40
2.1.2 La bibliothèque, un acteur de la démocratie	p. 41
2.1.3 Aller vers... la bibliothèque hors les murs	p. 42
2.1.4 Monter en compétence avec les RERS	p. 43
▶ 2.2 Ancrer les bibliothèques dans le réseau des acteurs locaux et dans une pratique pour tous.....	p. 44
2.2.1 Tisser des partenariats.....	p. 45

2.2.2 Tous usagers des bibliothèques !.....	p. 46
2.2.3 Les adolescents : un public à conquérir	p. 47
▶ 2.3 Rechercher le bénévole 4.0	p. 48
2.3.1 A la recherche de bénévoles.....	p. 49
2.3.2 Pour de nouveaux usages en bibliothèques : former les bénévoles.....	p. 50
➔Axe 3 : Relever le défi de la transition numérique et écologique	
▶ 3.1 Accompagner les bibliothèques vers un modèle de développement durable	p. 51
3.1.1 Réduire l'empreinte carbone de la MDA	p. 52
3.1.2 Proposer une collection vivante et responsable	p. 53
3.1.3 Sensibiliser aux enjeux environnementaux	p. 54
3.1.4 Proposer une offre éco-responsable en bibliothèques	p. 55
3.1.5 Se réinventer avec les bibliothèques hybrides* et ouvertes	p. 56
▶ 3.2 Favoriser l'intégration du numérique en bibliothèques	p. 57
3.2.1 Le Portail des médiathèques aveyronnaises, une mine de ressources	p. 58
3.2.2 Les deux pieds dans le numérique !.....	p. 59
3.2.3 La base unique départementale : le catalogue des bibliothèques aveyronnaises	p. 60
3.2.4 Le numérique au quotidien : vers de nouveaux usages.....	p. 61
3.2.5 Les outils numériques de travail collaboratif, une chance pour le réseau.....	p. 62
3.2.6 Etre acteur de la lutte contre l'illectronisme*	p. 63
3.2.7 Sobriété numérique et EMI* : des enjeux de société	p. 64
4.3/ Communication - Mise en œuvre – évaluation	p. 65

ANNEXE

Annexe 1 : Textes législatifs

Les droits culturels dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme	p. 67
Loi n° 98-657 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions	p. 68
Ordonnance ministérielle créant les Bibliothèques Centrales de Prêt des départements... ..	p. 69
Loi n° 2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite « Loi Robert »	p. 70 à 72

Annexe 2 : Projet départemental « L'AveyrOn se bouge » 2021-2028

Annexe 3 : Critères de classification des bibliothèques adoptée en 2022 et modalités de calcul de la nouvelle typologie* (site ABD)

Annexe 4 : La mise en réseau des bibliothèques par l'ABF

La mise en réseau des bib. tout le monde y gagne	p. 75 à 78
Un maillage territorial à la mesure de la population	p. 79 à 82
La coordination d'un réseau territorial de lecture publique	p. 83 à 88

Annexe 5 : Des bibliothèques inspirantes

Annexe 6 : Glossaire

Les termes suivis d'un astérisque* sont explicités dans le glossaire en annexe.



1/ LES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS DU SCHÉMA :

1.1/ LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

Les bibliothèques départementales sont régies par un certain nombre de textes réglementaires :

- L'ordonnance ministérielle du 2 novembre 1945, crée les bibliothèques centrales de prêt, alors services déconcentrés de l'Etat. Elles diffusent la culture via le livre au moyen des bibliobus.
- La Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 inscrit les droits culturels notamment dans ses articles 22, 26 et 27 comme droit fondamental reconnu à tout individu, facteur de perfectionnement et de développement humain.
- Le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique de 1994 proclame que « la bibliothèque publique, clé du savoir à l'échelon local est un élément essentiel de l'éducation permanente, d'une prise de décisions indépendante et du développement culturel de l'individu et des groupes sociaux ».
- La loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 - art. 223 affirme l'égal accès de tous, tout au long de la vie, aux pratiques artistique et sportive et à l'offre culturelle locale permettant ainsi de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.
- La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite « loi Robert » (Voir annexe 1). Cette loi vient préciser les missions des bibliothèques départementales, en les confortant dans leur rôle d'assistance et de soutien aux bibliothèques communales et intercommunales. Elle rend obligatoire l'élaboration d'un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'Assemblée départementale.

Consciente de l'enjeu de se doter d'un tel outil de pilotage pour le développement de la lecture publique, la MDA avait élaboré son premier schéma de la lecture publique en 2016 pour une période allant jusqu'en 2021.

1.2/ BILAN DU 1^{ER} SCHÉMA :

Le 1^{er} Schéma Départemental en faveur de la Lecture Publique a été adopté le 25 mars 2016 par l'Assemblée départementale pour la période 2016-2021 et s'inscrivait dans le projet politique de l'Assemblée départementale dans les termes suivants :

« Renforcer l'attractivité du territoire dans la perspective 'Cap des 300 000 habitants' en développant le partenariat avec les Communautés de Communes afin de répondre au mieux à un accès équitable à des services de qualité en matière de lecture publique sur l'ensemble du Département, en prenant en compte la diversité des situations locales au sein du Département et en priorisant les territoires les plus démunis. »

Ce premier schéma se structurait autour de 5 axes majeurs :

1. Favoriser l'essor des bibliothèques intercommunales et optimiser la desserte pour le prêt de documents
2. Accompagner la professionnalisation et la modernisation du réseau départemental des bibliothécaires
3. S'engager dans une politique documentaire partagée avec les bibliothèques du réseau
4. Renforcer l'action de la MDA au sein de la politique culturelle du Département
5. Offrir un service de la lecture publique aux publics spécifiques

Le Schéma Départemental de la Lecture Publique 2016-2021 a permis de **structurer l'action de la MDA dans la mise en réseau, la professionnalisation** et la modernisation des lieux de lecture publique. Il a impulsé une refonte de la desserte et un renouvellement de sa politique documentaire dans le sens **d'une plus grande attention accordée aux attentes du réseau. Il a, en outre, offert un cadre à l'action transversale de la MDA dans les politiques culturelles** du Département et identifié une liste de publics spécifiques à viser en priorité.

LE BILAN EN QUELQUES CHIFFRES :

RESEAUX INTERCOMMUNAUX ET DESSERTE



Actions de plaidoyer :

- 19 présentations plénières
- 17 rencontres individuelles avec les présidents d'EPCI
- Journées professionnelles et formation d'élus



Programmes d'aide

réservés à l'informatisation et à la construction d'équipements
+ 1 890 000 €



- Offre de services élargie
- Un référent MDA par EPCI
- Action culturelle prioritaire
- Dispositif exclusif « Des livres et des bébés »

10 > 13

EPCI engagés dans la mise en réseau*



7 Coordinateurs
2 en cours de recrutement



Diversification à 4 modes de prêt de documents



Bibliobus



Navette



Sélection documentaire



Réassort sur place

→ Un contexte où les dynamiques territoriales de mise en réseau sont majoritaires mais restent souvent à l'état embryonnaire et peinent à se concrétiser.

→ Une adaptation des services de la MDA pour favoriser ces dynamiques (territorialisation de l'organigramme, diversification des modes de desserte et formations ciblées, in situ* et sur mesure) ainsi qu'un panel varié de mesures incitatives, dont certaines sous-exploitées et à repenser.

PROFESSIONNALISATION & MODERNISATION



- +50 jours de formation par an
- +500 participants par an
- 2 enquêtes consultatives



- SIGB* mutualisé : la Base unique départementale*
- Offre de malles numériques
- Coordination de l'enquête annuelle du Ministère de la culture



- Stages de base d'initiation à la gestion d'une bibliothèque
- Sur place et personnalisables pour les réseaux intercommunaux



- Portail des médiathèques aveyronnaises* co-construit avec 7 bibliothèques et après enquête consultative auprès du réseau
- Offre de ressources en ligne dans le cadre d'un Contrat Territoire lecture « numérique »
- Newsletter trimestrielle

→ Un contexte territorial où le taux d'informatisation des bibliothèques a progressé, mais avec une disparité aigue par rapport à la modernité des services proposés à la population.

→ Une nouvelle offre de services numériques ambitieuse portée par la MDA qui trouve ses marques.

POLITIQUE CULTURELLE DU DÉPARTEMENT



Pilotage du « Mois du film documentaire »
700 participants
19 projections
18 bibliothèques
[en moyenne par an]



Pilotage du dispositif
« Des livres et des bébés »
labellisé Premières pages
(Ministère de la Culture)



- Offre d'**outils d'animation**
- Avis techniques sur les demandes de subvention et les appels d'offre « Culture et lien social »
- Collaborations avec les Archives départementales
- Contrat départemental de lecture Itinérance

PUBLICS SPÉCIFIQUES



Petite enfance : 5 intercommunalités et 5 équipes de PMI accompagnées à la mise en place **d'actions de médiation** ; une **journée d'étude** par an sur le sujet ; parcours « livres et tout-petits » dans **l'offre de formation** de la MDA ; pilotage de **l'Observatoire des pratiques de lecture des tout-petits**.

Personnes âgées : développement des fonds en gros caractères (+5000 documents) et organisation de 2 journées de rencontres professionnelles sur le thème « seniors et lecture ».



Personnes en situation de handicap : développement du fonds de livres audio (+2500 documents) et participation au groupe de travail piloté par Occitanie Livre et Lecture sur le développement d'une collection de livres « faciles-à-lire ».

Personnes incarcérées : renouvellement de la convention de partenariat **avec la maison d'arrêt** de Druelle en 2018 qui s'est traduit par un appui technique, la formation de l'auxiliaire de bibliothèque sur place, du prêt de documents et l'organisation d'animations (projections de film).



→ Une culture de la participation naissante impulsée par les nombreuses concertations que la MDA a menées auprès des bibliothèques du réseau.

→ Une capacité de la MDA à contribuer de manière transversale aux politiques du Département, qu'il s'agisse de mener des actions culturelles dans le cadre d'un « Contrat Départemental Lecture-Itinérance » ou d'investir le champ social, notamment à travers ses publics spécifiques.

1.3/ PROJET DÉPARTEMENTAL

La rédaction du schéma départemental de la lecture publique est inscrite dans le projet départemental 2021-2028 « **L'Aveyron se bouge** » fiche # 4.8 Plan départemental concerté pour le développement d'un réseau des bibliothèques en Aveyron.

Nous appuyons les orientations et actions de ce schéma sur les aspirations et priorités du projet départemental notamment sur le défi # 4 culture/patrimoine/occitan qui réaffirme que la culture, dont la lecture publique, est un élément indispensable à la cohésion sociale et à la construction de l'individu tout au long de sa vie et ce dès le plus jeune âge.

En outre, des actions de ce schéma sont en résonance avec de nombreux défis identifiés dans le projet départemental, que ce soit en matière de partenariats, de transition écologique, d'inclusion numérique, de jeunesse ou de solidarité.

Par conséquent, ce nouveau schéma s'inscrit à la fois dans les missions confortées des bibliothèques départementales, dans la poursuite des travaux engagés lors du 1^{er} schéma et dans le cadre du projet départemental 2021-2028.



(Voir annexe 2)



2/ ETAT DES LIEUX DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE*

Le réseau départemental de lecture publique* est constitué de 183 bibliothèques réparties sur 171 communes du département. Le maillage territorial s'avère inégal : nous observons des zones totalement dépourvues de bibliothèques, quand d'autres sont surdotées, induisant une « concurrence » à une échelle territoriale réduite.

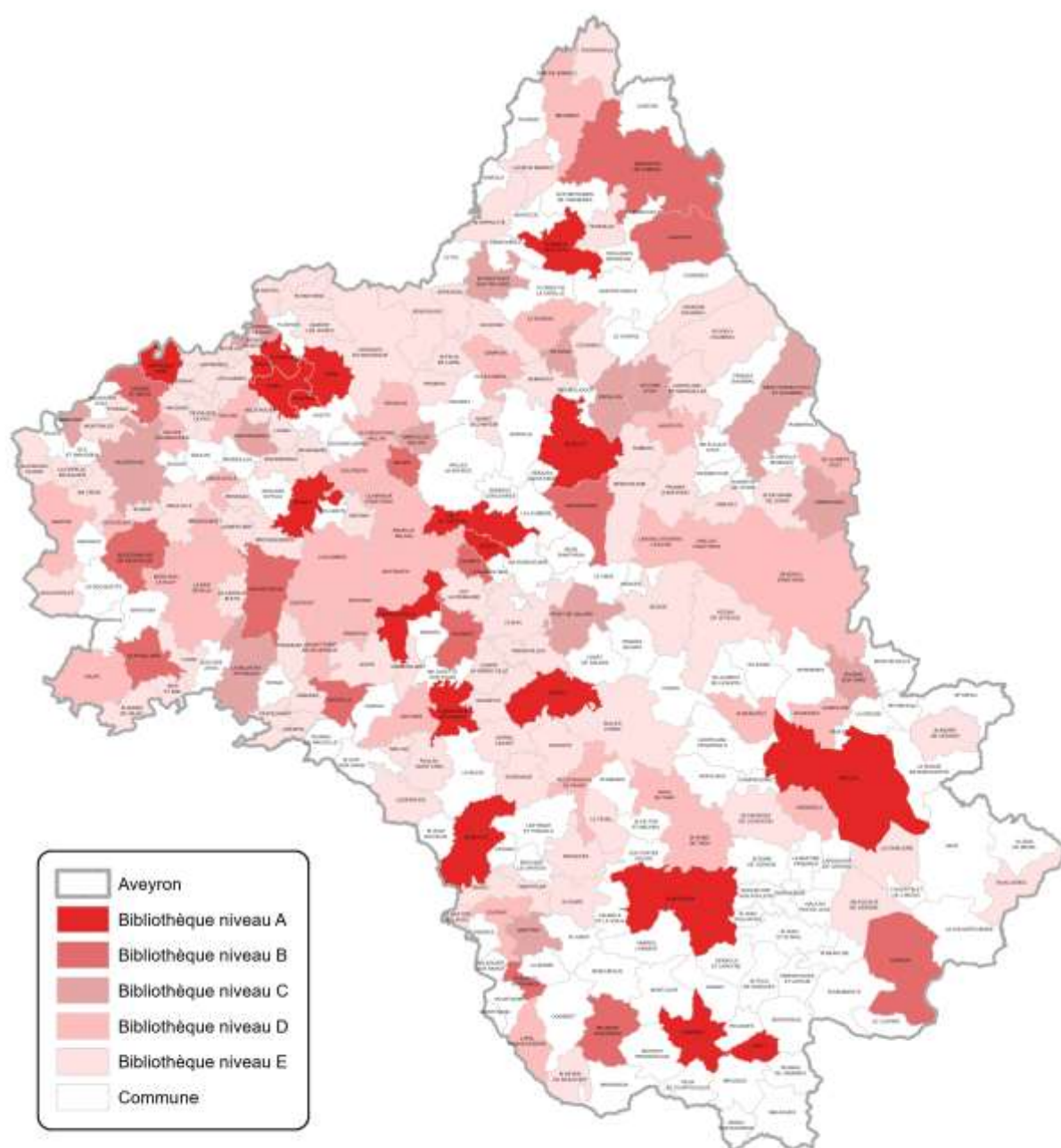
2.1/ Typologie des bibliothèques*

La nouvelle classification des bibliothèques adoptée en 2022 repose sur 9 critères (contre 4 précédemment). Découlant du rapport annuel d'activité demandé par le Service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture et piloté au niveau local par la MDA, cette classification permet de mieux appréhender l'activité et l'offre de services de chaque bibliothèque (Voir annexe 3). Elle ne modifie pas complètement la proportion des différents types de bibliothèques qui apportent un niveau de service élevé. Cette typologie met en avant un réseau de lecture publique en mutation, qui s'organise autour de bibliothèques structurantes* renforçant leur activité et une forte proportion de bibliothèques (74%) présentant un grand nombre de critères très défavorables.

2015 194 bibliothèques		2023 183 bibliothèques	
Bibliothèque de niveau 1	17	Bibliothèque de niveau A	18
Bibliothèque de niveau 2	16	Bibliothèque de niveau B	14
Bibliothèque de niveau 3	38	Bibliothèque de niveau C	15
Bibliothèque de niveau 4	46	Bibliothèque de niveau D	43
Bibliothèque de niveau 5	77	Bibliothèque de niveau E	93



TYPOLOGIE DES BIBLIOTHÈQUES EN 2023



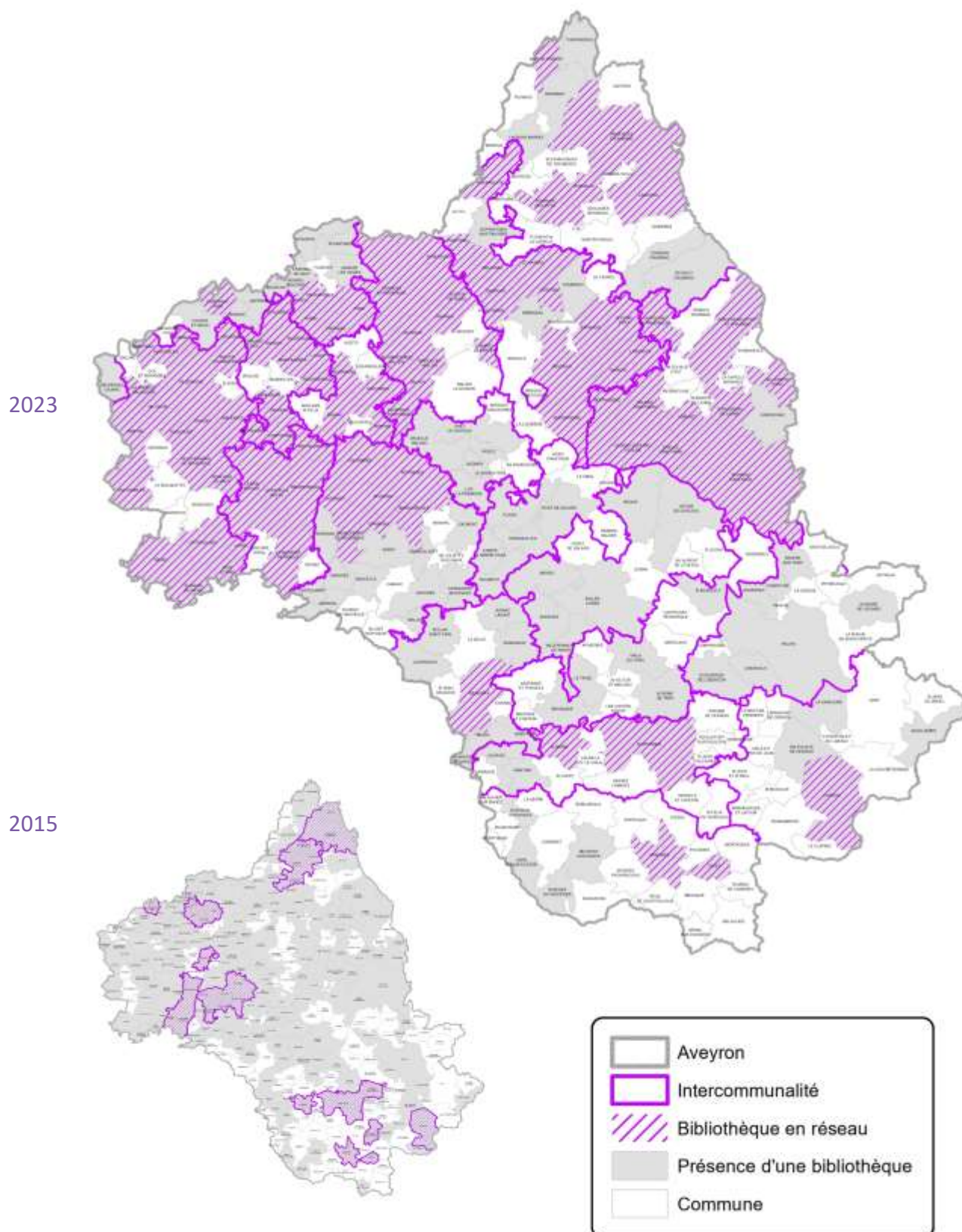
Un réseau soutenu par 83% de bénévoles :

Les bibliothèques du réseau sont animées par 1029 bibliothécaires dont 849 bénévoles et 180 salariés (dont coordinateurs de réseau). Malgré cet engagement citoyen, il est constaté un vieillissement et une difficulté de renouvellement des bénévoles. Le fonctionnement des bibliothèques en est impacté tant dans leur organisation que leurs offres de services proposées qui ne peuvent répondre aux attentes actuelles des habitants.

Sur 145 bibliothèques qui ont répondu en 2022 sur leurs horaires d'ouverture au public, la moyenne est de 10 heures hebdomadaires contre 15 heures au niveau national (Ministère de la Culture, « Bibliothèques municipales et intercommunales – Données d'activité 2018 – Synthèse nationale », éditée en 2021).

2.2/ Des réseaux :

Des disparités existent dans le fonctionnement des réseaux, permettant une intégration plus au moins aboutie de la lecture publique sur l'ensemble du territoire. L'ABF* a travaillé sur les mises en réseau et les coordinations possibles à l'échelle nationale (Voir annexe 4).



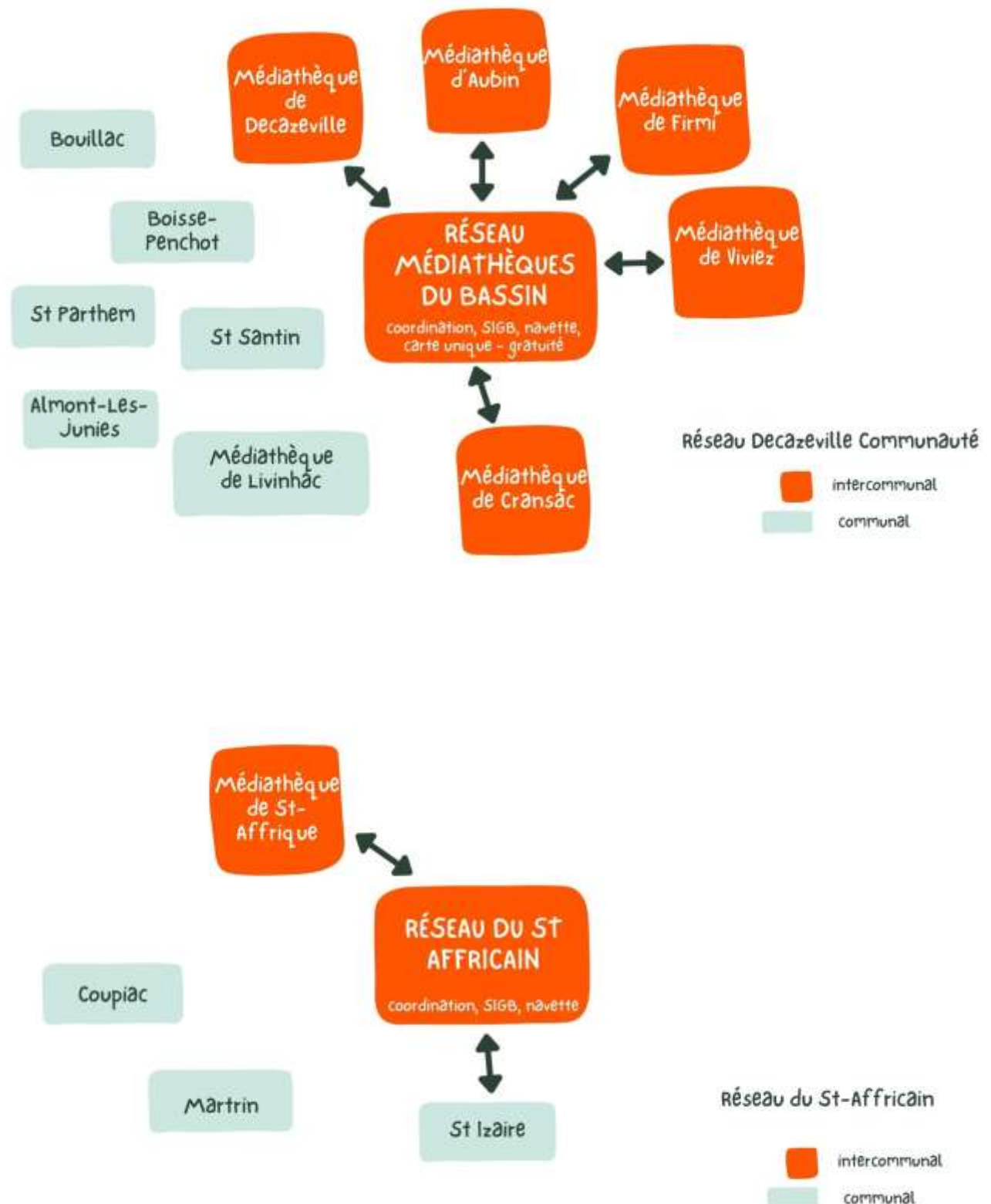
Un réseau de plusieurs médiathèques intercommunales : SIGB* commun, navette interne et même intégration du fonds des bibliothèques scolaires : [Communauté des communes Aveyron-Bas-Ségala-Viaur](#).



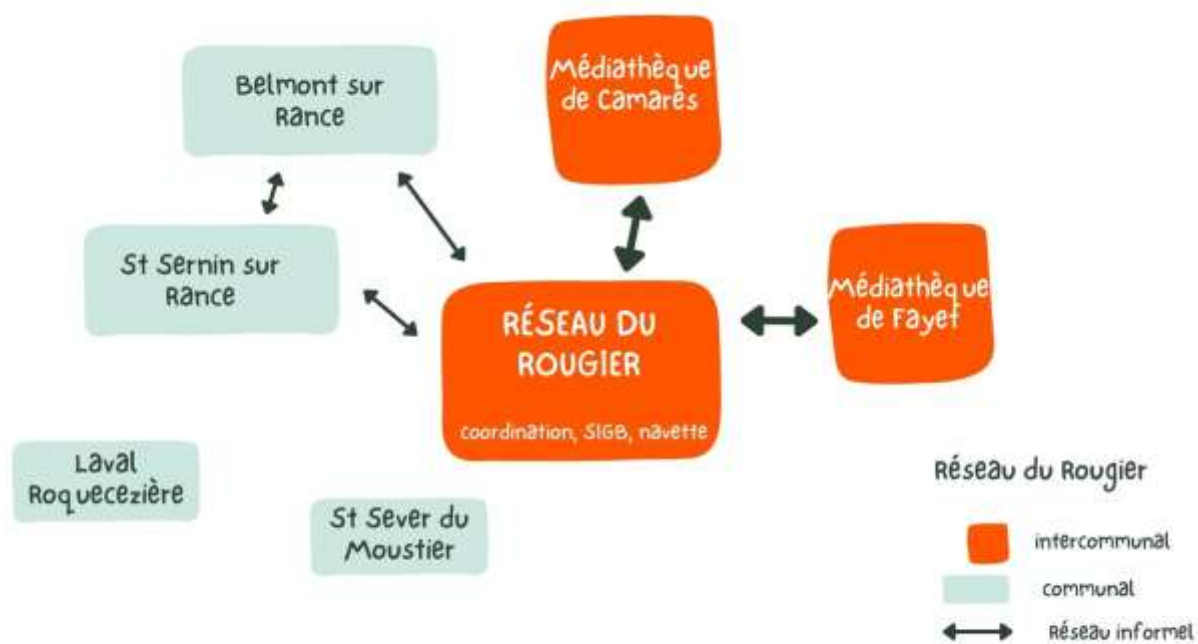
Un réseau centralisé autour d'un coordonnateur intercommunal avec plusieurs médiathèques intercommunales et d'autres bibliothèques municipales : [Communauté des communes Aubrac Carladez Viadène](#).



Un réseau partiellement informatisé, centralisé autour d'une médiathèque intercommunale avec poste de coordination + bibliothèques non intégrées : Decazeville Communauté, Communauté des communes Saint-Affricain, Roquefort, Sept vallons, Plateau de Montbazens, Grand Figeac et Monts Rance et Rougier.

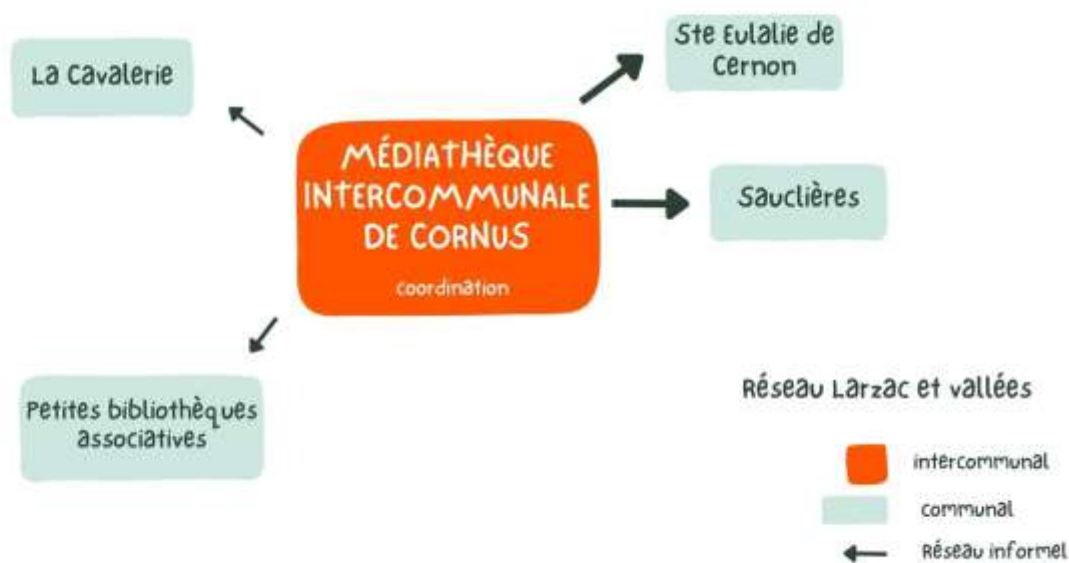






Une seule bibliothèque intercommunale rayonnante et des actions de coordination :
Communauté de communes du Réquistanais et Larzac et vallées.



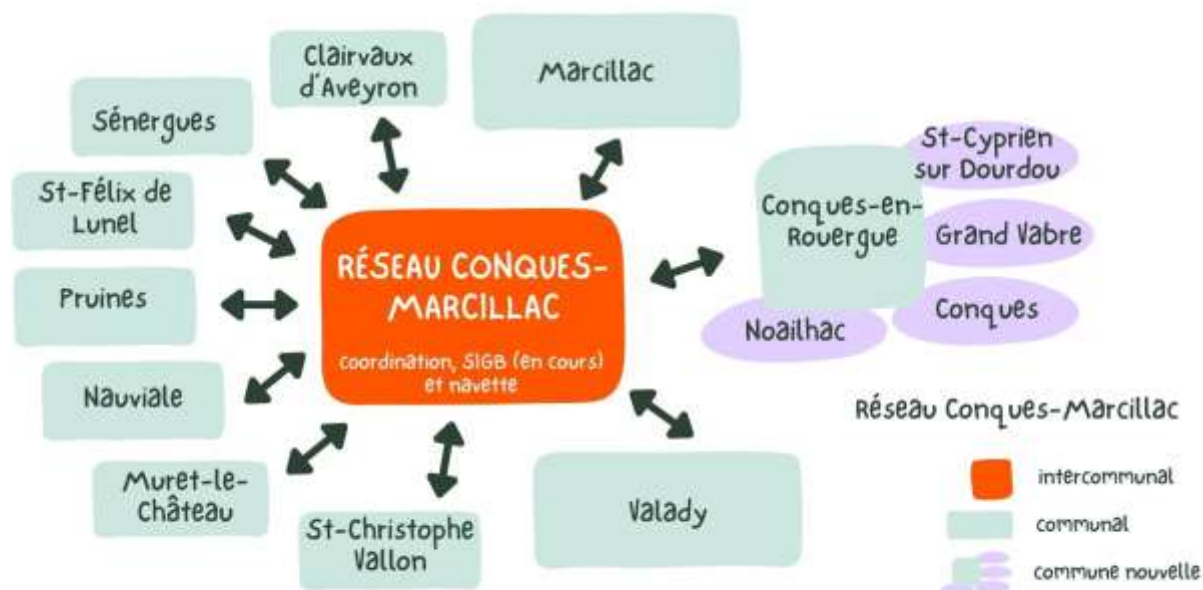


Un réseau centralisé autour d'une médiathèque intercommunale avec poste de coordination et entièrement informatisé : [Pays Rignacois](#),

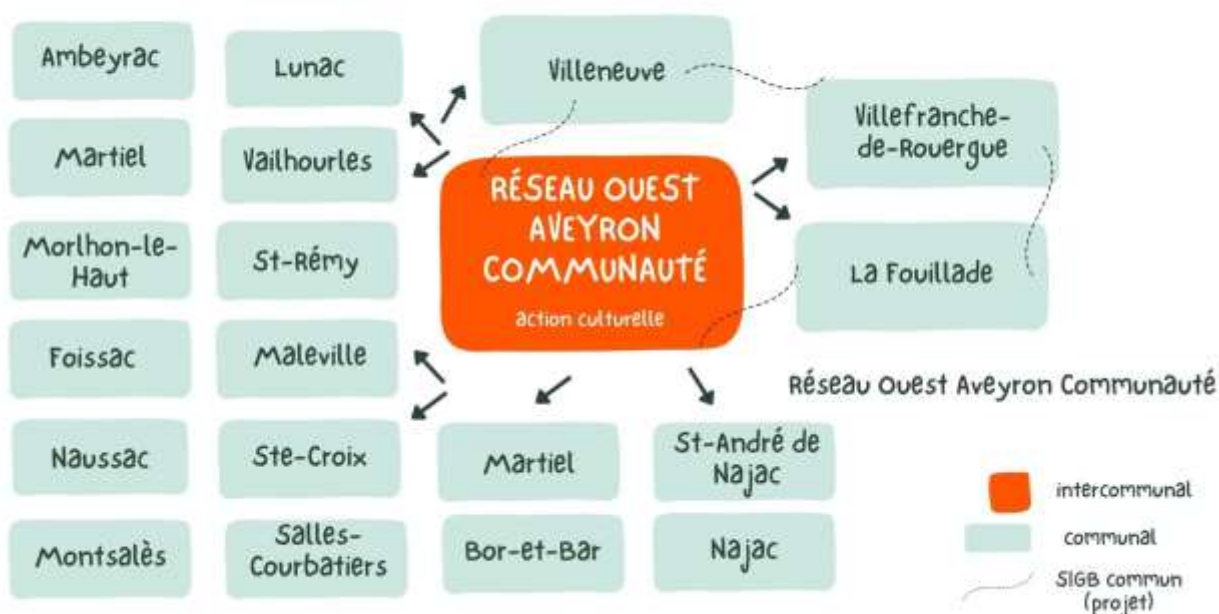


Un réseau centralisé autour d'un coordonnateur intercommunal avec plusieurs médiathèques municipales « rayonnantes » et d'autres bibliothèques municipales, informatisées : logiciel et animation par coordinateur : [Communautés des communes Des Causses à l'Aubrac, Comtal Lot et Truyère et Conques/Marcillac](#)

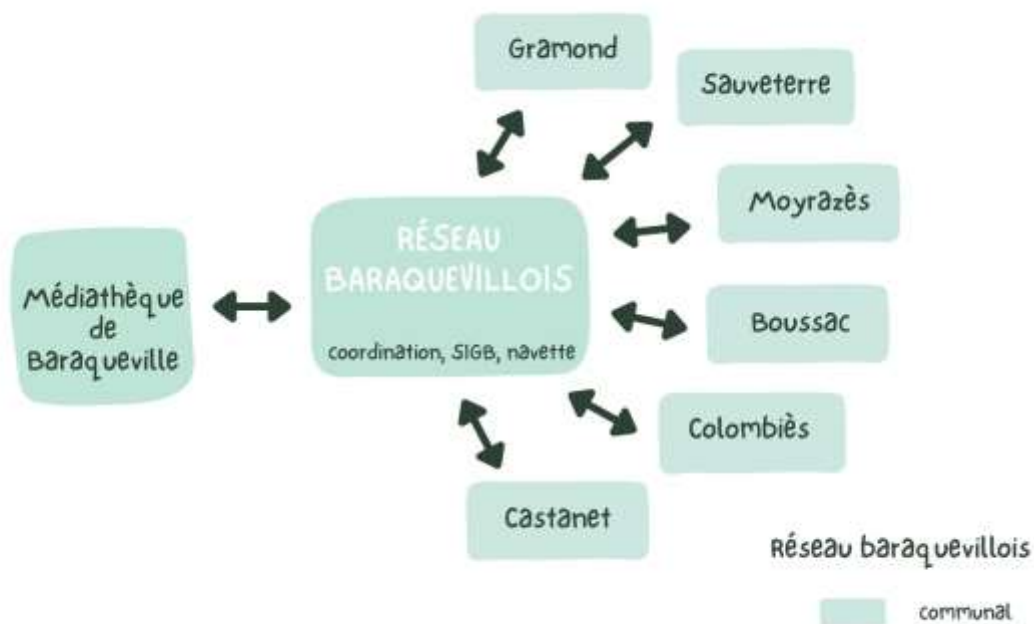




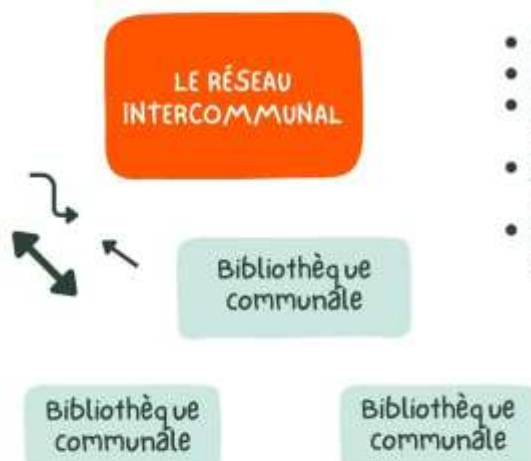
Un réseau de bibliothèques municipales autour d'un coordinateur : [Communauté des communes Ouest Aveyron Communauté](#).



Un réseau intra-municipal : Baraqueville.



Et si on résume, la notion de réseau en Aveyron peut engendrer différents types d'organisation :

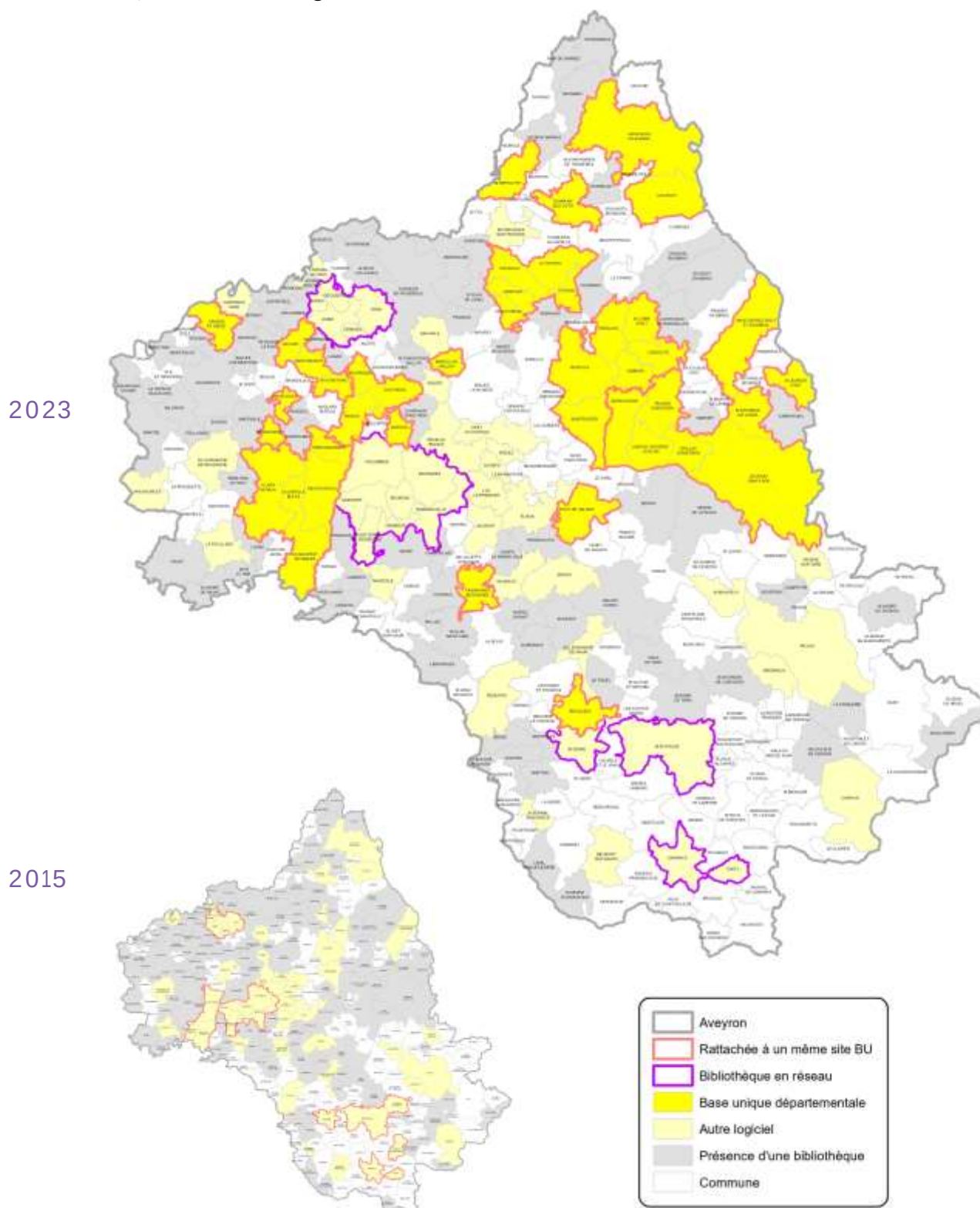


- Action culturelle commune
- Coordination (animation et gestion du SIGB)
- Navette (véhicule de liaison entre les différentes bibliothèques qui fait transiter les réservations)
- Carte unique (rendre et/ou emprunter dans chaque lieu avec une seule inscription)
- Gratuité pour les habitants de la CC et/ou de la commune

2.3/ INFORMATISATION

Même si un travail d'accompagnement à l'informatisation a fortement permis d'augmenter le nombre de bibliothèques disposant d'un SIGB*, le taux de bibliothèques informatisées reste légèrement supérieur à 50% (50,8%).

Toutefois, plus d'une cinquantaine de bibliothèques sont entrées dans la Base unique départementale* permettant ainsi, tant pour les bibliothécaires que pour les usagers adhérents, un accès à l'intégralité des collections de la MDA.



3/ LA MDA

3.1/ UNE OFFRE DE SERVICES EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Depuis sa création en 1964, au regard des évolutions de la société, son offre de services est en perpétuelle adaptation et tend à s'élargir pour répondre aux attentes de l'ensemble des Aveyronnais et accompagner les bibliothèques du réseau départemental dans leur mission de service public.



La Médiathèque départementale



* chiffres 2023

3.2/ LES MOYENS DE LA MDA

LE BÂTIMENT

La MDA est basée depuis sa création dans des locaux situés sur Rodez. Ces derniers sont devenus inadaptés au vu de l'augmentation du fonds documentaire et de l'évolution de l'offre de services. Les collections ne peuvent être valorisées à leur juste valeur et l'accueil des bibliothécaires qui viennent sélectionner des documents sur place ne peut se faire dans de bonnes conditions. D'autres problématiques bâtimentaires ne facilitent pas une organisation optimale du service logistique, rendant impossible l'accueil de formations sur le site.



Intérieur du Bibliobus



Les magasins de la MDA

L'ÉQUIPE

La MDA est composée d'une équipe pluridisciplinaire de 22 agents qui concourent à la mise en œuvre des missions de lecture publique sur l'ensemble du territoire départemental. Outre les compétences propres aux métiers du livre et à la logistique, l'équipe s'est enrichie de nouvelles compétences pour adapter son offre de services aux attentes des professionnels des bibliothèques et de la population. Par le biais de formations conduites en interne et en externe, de nouvelles habilités professionnelles sont intégrées notamment dans la gestion des outils numériques, que ce soit des outils collaboratifs de travail ou des outils de gestion spécifique à l'activité propre des bibliothèques.



4/ LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE 2024-2028

4.1/ UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

La MDA a souhaité pour élaborer ce nouveau schéma de développement de la lecture publique conduire une démarche participative associant les bibliothécaires du réseau départemental*, les élus et les habitants, dans une perspective d'innovation autour de la thématique « Des nouveaux usages en bibliothèques ». La Présidente de la Commission culture du Département s'y est fortement impliquée.

L'objectif a été de déterminer ensemble des actions concrètes qui contribueront au renforcement et à la modernisation des services proposés par les bibliothèques aveyronnaises, en phase avec les attentes et les pratiques d'aujourd'hui et de demain.

Cette démarche a été animée par les agents de la MDA qui ont suivi une formation spécifique aux techniques de facilitation. Ils ont bénéficié de l'appui de la chargée de projets innovation et de facilitateurs du Département.



Atelier de concertation à Espalion



Atelier de concertation à Montbazens



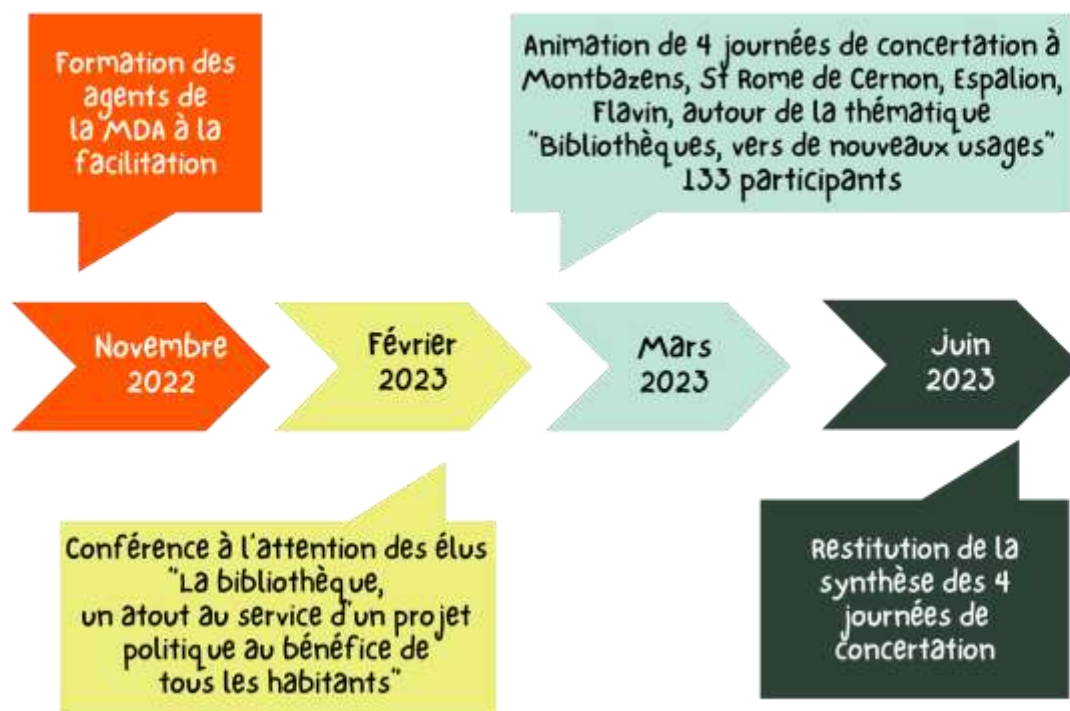
Atelier de concertation à Flavin



Atelier de concertation à Saint Rome de Cernon



La démarche s'est déroulée de novembre 2022 à juin 2023 en quatre temps :



Cette démarche participative a permis de faire émerger six grandes orientations phares des bibliothèques plébiscitées par les participants (Voir annexe 5) :

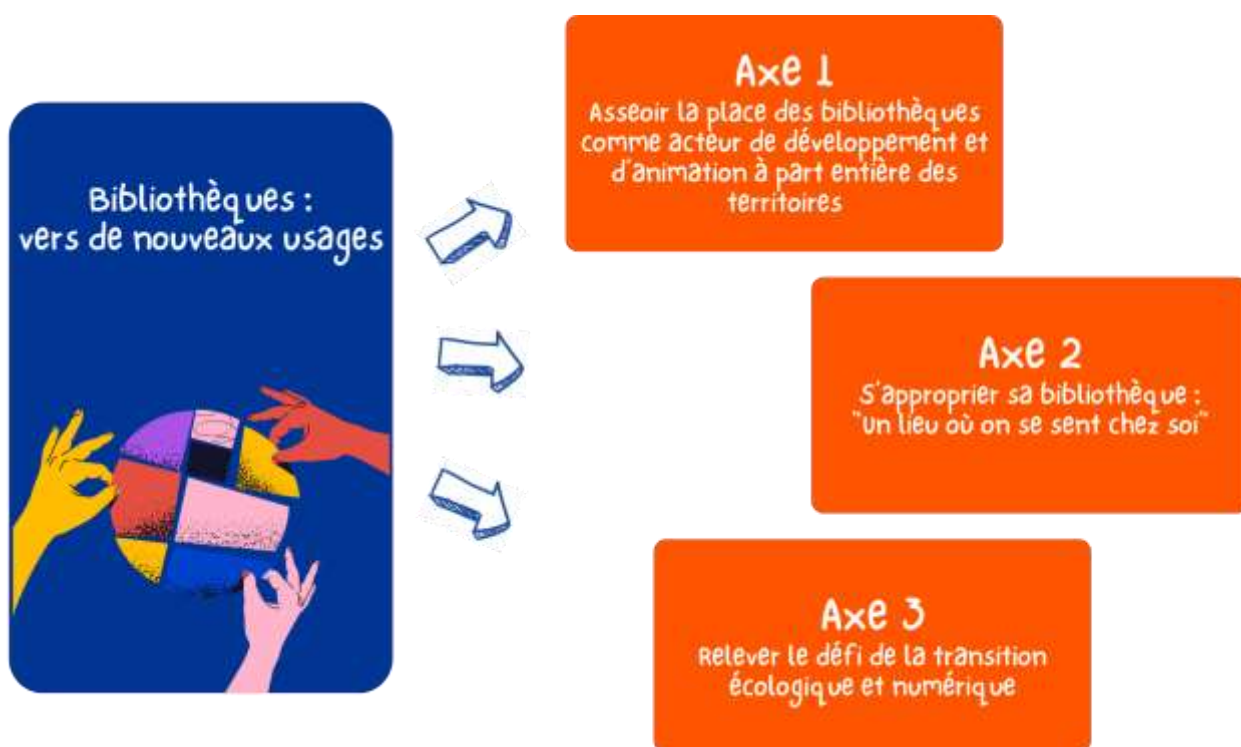
- ➡ Une bibliothèque **rayonnante**
- ➡ Une bibliothèque **innovante**
- ➡ Une bibliothèque **participative**
- ➡ Une bibliothèque **conviviale**
- ➡ Une bibliothèque **écoresponsable**
- ➡ Une bibliothèque **accessible**

4.2/ LES AXES PRIORITAIRES

Les axes stratégiques et les objectifs retenus pour les 5 ans à venir s'appuient sur les orientations phares émergeant des ateliers participatifs pour proposer aux Aveyronnais des bibliothèques-lieux de vie attractifs, actrices majeures de la vie des territoires.

L'idée est de poursuivre le travail collaboratif amorcé dès l'automne 2022 pour être le plus proche des aspirations des bibliothèques aveyronnaises et des habitants tout en ajustant au mieux avec les réalités et la faisabilité des actions.

Trois axes stratégiques déclinés en 30 fiches-actions ont été retenus :



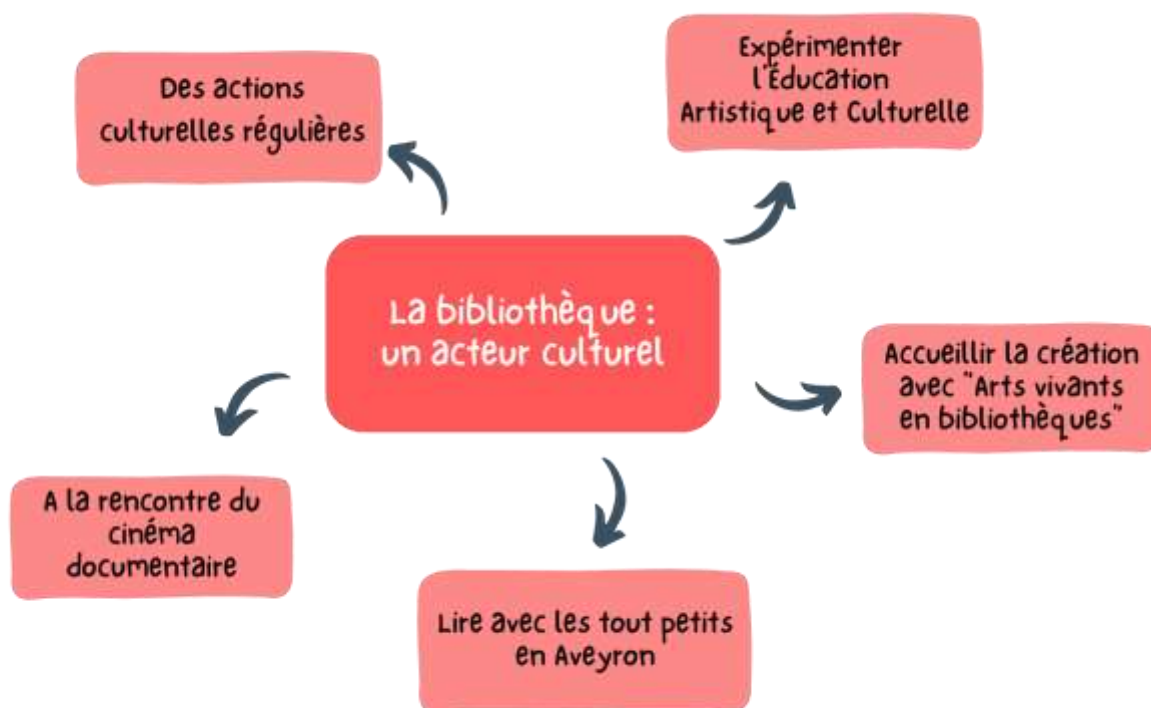
AXE 1 : ASSEOIR LA PLACE DES BIBLIOTHÈQUES COMME ACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION À PART ENTIÈRE DES TERRITOIRES

Positionner la bibliothèque comme un acteur culturel et développer le travail de la MDA en transversalité avec les services du Département

La place de l'action culturelle est essentielle dans la transition des territoires pour renforcer leur attractivité. La lecture publique est un des pivots de l'action culturelle. Les bibliothèques, très présentes sur l'ensemble des territoires, ont naturellement un rôle à prendre pour accompagner cette transition.

Les bibliothèques ont à fédérer les acteurs et mutualiser les moyens pour contribuer au développement d'actions culturelles sur les territoires qui en sont les plus éloignés et ne disposent pas des ressources suffisantes.

Les actions retenues :



*Rencontre avec l'auteur illustrateur Antoine Guilloppé
Médiathèque de Cassagnes-Bégonhes*

FICHE ACTION “ANIMER LES BIBLIOTHÈQUES AVEC DES ACTIONS CULTURELLES RÉGULIÈRES”

Contexte de l'action : Nous nous appuyons sur le souhait des bibliothèques de mener des actions culturelles diversifiées, dans et hors les murs et en partenariat avec les citoyens et les acteurs culturels. Cette fiche action est identifiée dans le projet départemental 2021-2028 : fiche #4.9.

Finalité de l'action : Permettre aux bibliothèques d'animer leurs lieux en proposant des actions culturelles régulières et variées vers des publics élargis afin de s'ancrer dans leurs territoires.

Les participants/Les partenaires : MDA, les bibliothèques et les coordinateurs des réseaux*

LA BIBLIOTHÈQUE : UN ACTEUR CULTUREL

 Quels objectifs ?	• Accompagner les bibliothèques dans leurs projets d'animation en veillant à l'équité culturelle à l'échelon du Département • Inciter les bibliothèques à s'inscrire dans les actions culturelles nationales, régionales, départementales et locales afin de promouvoir leurs actions auprès des publics • Faciliter la mise en place de projets culturels à l'échelle d'un territoire en lien avec les coordinateurs de territoire
 Comment faire ?	• Clarifier les modalités d'intervention de la MDA ◦ Place et rôle de la MDA (financement, prêt d'outils et de ressources documentaires, accompagnement humain des projets) ◦ Gestion des outils d'animation (politique d'acquisition, modalités de prêt, valorisation...) • Accompagner toutes les bibliothèques à s'inscrire dans les dispositifs culturels pérennes de la MDA • Promouvoir les actions culturelles nationales, départementales, régionales et locales : création d'une page dans la boîte à outils du Portail* des médiathèques aveyronnaises • Soutenir les actions ponctuelles des bibliothèques en favorisant la mutualisation et les partenariats
 Quels besoins ?	• Moyens financiers : augmentation du budget dédié • Moyens humains constants • Communication sur nos services (outils d'animation, dispositifs, ingénierie) • Planification annuelle des propositions • Amélioration des outils de gestion et de statistique de l'action culturelle pour les bibliothèques et la MDA (C3rb*, rétroplanning, création d'une carte d'emprunt par réseau...)
 Quelle communication ?	• Création de matrices d'affiches spécifiques à chaque outil • Articles sur le Portail* des médiathèques aveyronnaises, réseaux sociaux, newsletter • Mailing des services du Département (PSH*, PST*, service jeunesse, etc.)
 Quelles étapes ?	Phase 1 : Clarification des modalités d'intervention de la MDA et diffusion Phase 2 : Création d'un outil de gestion de l'animation et de l'action culturelle Phase 3 : Création de la page "actions culturelles nationales, régionales, départementales et locales" et diffusion au réseau, Accompagnement en continu
 Quelle évaluation ?	• Évaluation qualitative : interconnaissance, développement de partenariats, de nouvelles pratiques culturelles, reconnaissance de la bibliothèque dans son rôle d'acteur culturel • Nombre d'actions culturelles déployées par les bibliothèques dans le cadre des dispositifs portés par la MDA et en dehors • Nombre d'emprunts des outils d'animation et retour des questionnaires bilan • Nouveaux usagers* ou fréquentants* de la bibliothèque

FICHE ACTION

“EXPÉRIMENTER L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN BIBLIOTHÈQUES”

Contexte de l'action : Engagées dans un processus de modernisation, les bibliothèques souhaitent renforcer leurs partenariats, notamment avec l'Éducation Nationale, élargir les pratiques culturelles et susciter les curiosités. Cette action est identifiée dans le projet départemental 2021-2028 : fiche #4.1.

Finalité de l'action : Identifier les bibliothèques comme des acteurs à part entière de l'EAC* en faveur du public scolaire.

Les participants/Les partenaires : MDA, le service Développement culturel et artistique, Éducation Nationale, le réseau des bibliothèques, artistes intervenants et acteurs locaux...

LA BIBLIOTHÈQUE : UN ACTEUR CULTUREL



Quels objectifs ?

- Apporter une culture humaniste à tous les élèves et développer leur formation sensible au travers des pratiques artistiques et scientifiques en bibliothèque
- Développer et favoriser des partenariats pérennes entre les bibliothèques et l'Éducation Nationale.
- Renforcer les liens entre les services de la DCAM* afin de favoriser des actions EAC en transversalité.



Comment faire ?

- Mettre en place des temps de rencontre et de formation EAC à l'attention des bibliothécaires et des enseignants d'un même territoire pour co-construire des parcours EAC en proposant :
 - des rencontres avec des œuvres ou des artistes
 - l'adaptation des dispositifs et des actions culturelles de la MDA
- Mettre à disposition des fonds documentaires et des outils d'animation et valoriser les parcours EAC mis en place par les bibliothèques à partir de ces ressources.



Quels besoins ?

- Moyens financiers : budget supplémentaire
- Moyens humains constants au sein des services
- Implication des partenaires (bibliothèques, Éducation Nationale, DCAM*)



Quelle communication ?

- Articles sur le Portail* des médiathèques aveyronnaises et La Culture en Aveyron, réseaux sociaux, newsletters
- Inscription des actions EAC* portées par les bibliothèques et la MDA dans le catalogue "Itinéraires d'Éducation artistique et culturelle" du Département



Quelles étapes ?

- Phase 1 : Repérer les actions culturelles portées par la MDA ou les bibliothèques pouvant être déclinées sous la forme d'un parcours EAC*
- Phase 2 : Rencontrer et former les acteurs concernés (bibliothèques, Éducation Nationale, intervenants, tutelles, etc.)
- Phase 3 : Co-construire les actions nécessaires à l'élaboration du parcours EAC*
- Phase 4 : Mise en œuvre du parcours
- Phase 5 : Évaluation et bilan



Quelle évaluation ?

- Évaluation qualitative : interconnaissance, développement de partenariats, de nouvelles pratiques culturelles, reconnaissance de la bibliothèque dans son rôle d'acteur culturel
- Prêts documentaires liés aux parcours EAC
- Nombre de scolaires participant aux ateliers
- Nouveaux usagers* ou fréquentants* de la bibliothèque

FICHE ACTION ACCUEILLIR LA CRÉATION AVEC “ARTS VIVANTS EN BIBLIOTHÈQUES”

Contexte de l'action : Lors des journées de concertation de mars 2023, les bibliothèques ont fait part de leurs souhaits de s'ouvrir à d'autres pratiques culturelles : résidences d'artistes, concerts, théâtre, cirque, arts urbains, créations collectives...

Cette fiche action est identifiée dans le projet départemental 2021-2028 : fiche #4.9.

Finalité de l'action : Soutenir le rôle d'acteur culturel local des bibliothèques.

Les participants/Les partenaires : MDA et Service Développement culturel et artistique, le réseau des bibliothèques de l'Aveyron et les acteurs locaux

LA BIBLIOTHÈQUE : UN ACTEUR CULTUREL

 Quels objectifs ?	• Permettre à des bibliothèques de proposer du spectacle vivant aux habitants • proposer des actions de médiation autour du spectacle et valoriser les ressources documentaires • Renforcer la transversalité au sein de la DCAM*
 Comment faire ?	• Repérer des spectacles susceptibles d'être joués en bibliothèque (format adapté à des petits espaces) • Appel à candidature et choix des bibliothèques • Adaptation du projet culturel en fonction de chaque territoire (lieux de programmation, actions de médiation, développement de partenariats locaux, cofinancement...)
 Quels besoins ?	• Moyens financiers : budget dédié et partagé (SDCA* et MDA) • Renouvellement de la licence d'entrepreneur de spectacles (service culturel) • Moyens humains constants au sein des services • Implication des tutelles (participation aux frais / hébergement, repas...) • Création de supports de communication
 Quelle communication ?	• Articles sur le Portail* des médiathèques aveyronnaises et Culture en Aveyron, réseaux sociaux, newsletters • Conférence de presse • Webinaires de présentation de l'action • Partage de l'information auprès des bibliothèques via les référents de territoires* • Création d'une charte graphique et impression de supports papier (programme, affiches, flyers...)
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Choix de la proposition artistique • Phase 2 : Appel à candidature et choix des bibliothèques partenaires • Phase 3 : Accompagnement à la mise en œuvre de l'action • Phase 4 : Évaluation et bilan
 Quelle évaluation ?	• Nombre de participants au spectacle • Évaluation qualitative : interconnaissance, développement de partenariats, de nouvelles pratiques culturelles, reconnaissance de la bibliothèque dans son rôle d'acteur culturel • Prêts documentaires liés à la thématique du spectacle • Nouveaux usagers* ou fréquentants* de la bibliothèque

FICHE ACTION

“LIRE AVEC LES TOUT-PETITS EN AVEYRON”

Contexte de l'action : Depuis plus de 10 ans, le Département soutient le développement d'actions culturelles en faveur de la lecture dès le plus jeune âge via le programme “Des livres et des bébés” et en lien avec les bibliothèques et les partenaires de la petite enfance.

Cette fiche est identifiée dans le projet départemental 2021-2028 : Fiche #4.2.

Finalité de l'action : Favoriser la mise en place d'actions culturelles régulières adaptées au public spécifique de la petite enfance.

Les participants/Les partenaires : La MDA, les bibliothèques du réseau, les acteurs de la petite enfance, de la santé, du social, de la culture, les parents/familles, les élus

 Quels objectifs ?	• Sensibiliser à l'importance de la lecture avec les tout-petits • Favoriser l'éveil artistique et culturel des jeunes enfants et soutenir la création artistique • Favoriser les partenariats entre les acteurs des champs médico-sociaux et culturels et la mise en réseau des bibliothèques* à l'échelon intercommunal • Développer et enrichir les fonds de livres à l'attention de la petite enfance
 Comment faire ?	• Accompagner à la mise en œuvre de projets de territoires lecture et petite enfance favorisant les actions en partenariat entre bibliothèques, structures petite enfance et PMI* • Offrir un livre de naissance • Former les bibliothécaires à l'accueil des tout-petits et de leurs familles, proposer des échanges de pratiques, des journées professionnelles, des tutoriels... • Mettre en œuvre des parcours artistiques • Enrichir le fonds adapté et créer des outils d'éveil artistique
 Quels besoins ?	• Moyens humains constants au sein des services et poste dédié à la coordination du programme départemental • Moyens financiers : budget constant (Département et État) • Implication des partenaires (départementaux et locaux) • Volonté politique des territoires permettant le travail en transversalité des partenaires culturels et sociaux • Formation continue des agents
 Quelle communication ?	• Création d'une charte graphique pour l'ensemble du programme • Articles sur le Portail* des médiathèques aveyronnaises, réseaux sociaux, newsletter • Spots radio, campagne d'affichage, presse...
 Quelles étapes ?	Le calendrier du programme est adapté aux différents dispositifs qui le composent • triennal pour les accompagnements de territoire • annuel pour le livre de naissance, l'observatoire des pratiques de lecture, les formations et journées professionnelles, le parcours artistique • ponctuel pour la création d'outils d'éveil artistique • régulier pour le réassort du fonds petite enfance
 Quelle évaluation ?	• Nombre de territoires inscrits dans le programme • Nombre et profil des participants aux formations • Nombre et profil des publics participant aux actions du programme • Nouveaux partenariats entre structures culturelles et petite enfance • Acquisition des fonds petite enfance de la MDA et des bibliothèques • Création de parcours et/ou d'outils d'éveil artistique • Nombre de livres de naissance remis

FICHE ACTION

“A LA RENCONTRE DU CINÉMA DOCUMENTAIRE”

Contexte de l'action : Depuis 2015, le Département s'engage dans le dispositif national du “Mois du film documentaire” en partenariat avec les bibliothèques du réseau qui expriment leur souhait d'être un acteur culturel des territoires.

Cette fiche action est identifiée dans le projet départemental 2021-2028 : fiche #4.9.

Finalité de l'action : Permettre aux bibliothèques d'animer leurs lieux en proposant un dispositif d'actions culturelles en faveur du cinéma documentaire et de l'EMI* à l'attention de tous les publics.

Les participants/Les partenaires : La MDA, les bibliothèques, les coordinateurs des réseaux et leurs tutelles.

LA BIBLIOTHÈQUE : UN ACTEUR CULTUREL

 Quels objectifs ?	• Valoriser le cinéma documentaire de création • Rendre le cinéma accessible à tous (gratuité) • Favoriser les rencontres avec les professionnels du cinéma (réalisateurs, monteurs, historien du cinéma...) • Favoriser la mise en réseau des bibliothèques • Développer l'esprit critique
 Comment faire ?	• Co-construire avec un intervenant associé une programmation éclectique autour d'une thématique annuelle • Organiser des projections gratuites en partenariat avec les salles de cinéma ou un cinéma itinérant et accompagnées par des professionnels du cinéma • Mettre en œuvre des partenariats avec des structures accueillant des publics empêchés (Maison d'arrêt...) • Former et accompagner les bibliothécaires partenaires tout au long de l'année • Mettre à disposition du réseau des collections variées et actualisées • Proposer des animations clés en main adaptées à la réalité des bibliothèques en milieu rural et développer des actions de médiation et des parcours en faveur de l'EMI*
 Quels besoins ?	• Moyens financiers : budget dédié • Moyens humains constants • Prestation d'un programmeur • Implication des partenaires • Formation continue des agents • Plan de communication à l'échelon départemental
 Quelle communication ?	• Articles sur le Portail* des médiathèques aveyronnaises et Culture en Aveyron, réseaux sociaux, newsletters • Création d'une charte graphique et de supports papier (programmes, affiches, flyers, marque-pages...) • Conférence de presse et dossier de presse et communiqué de presse à partager avec les partenaires • Campagne de communication : presse écrite, radio, affichage • Partage de l'information auprès des bibliothèques via les référents de territoires*
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Appel à candidature et choix des bibliothèques partenaires • Phase 2 : Co-construction avec l'intervenant de la sélection de films • Phase 3 : Présentation des films par l'intervenant associé • Phase 4 : Accompagnement à la mise en œuvre de l'action • Phase 5 : Évaluation et bilan
 Quelle évaluation ?	• Évaluation qualitative portant sur : ◦ la mise en réseau des bibliothèques, les partenariats ◦ la mise en valeur de fonds documentaires ◦ les échanges entre les publics et les intervenants ◦ le rôle d'acteur culturel de la bibliothèque • Évaluation quantitative portant sur : ◦ le nombre de participants aux ateliers et aux projections ◦ l'inscription de nouveaux usagers à la bibliothèque

AXE 1 : ASSEOIR LA PLACE DES BIBLIOTHÈQUES COMME ACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET D'ANIMATION À PART ENTIÈRE DES TERRITOIRES

Poursuivre et consolider le travail en réseau en tenant compte des réalités

Le réseau des bibliothèques* de l'Aveyron s'est complètement transformé depuis 10 ans. Tous les types de structuration s'y retrouvent et chaque élu choisit la formule qui lui convient.

Cependant, il est nécessaire aujourd'hui d'accompagner toutes les bibliothèques dans ce changement d'environnement pour mieux répondre aux besoins et attentes des Aveyronnais.

Les actions retenues :



FICHE ACTION

“S’ORGANISER PAR TERRITOIRE : A CHACUN SON RÉSEAU ”

Contexte de l'action : Le réseau départemental de lecture publique* s'est complètement transformé depuis 10 ans. Tous les types de structuration s'y retrouvent et chaque territoire choisit la formule qui lui convient. La MDA fait face à des demandes croissantes avec des moyens humains constants.

Finalité de l'action : Besoin d'harmoniser et de rationaliser les services offerts par la MDA. Et par rebond, offrir aux Aveyronnais un service de qualité quelque soit son lieu de vie.

Les participants/Les partenaires : MDA, bibliothèques du réseau ; élus chargés de la culture (CC et municipaux)

POURSUIVRE ET CONSOLIDER LE TRAVAIL EN RESEAU

 Quels objectifs ?	• Structurer le Département en réseaux de bibliothèques* • Intégrer un maximum de bibliothèques dans la base unique départementale* • Rationaliser la desserte documentaire* (bibliobus, choix sur place et livraison de sélections documentaires en cartons) • Inciter et accompagner à la mise en place d'une coordination* intercommunale
 Comment faire ?	• Recenser les différentes formes de réseau : atouts et faiblesses • Former et accompagner des coordinateurs de réseau • Maintenir les propositions de formations in-situ* • Ajuster notre offre de services au regard de la mise en réseau des bibliothèques et de la typologie* en vigueur
 Quels besoins ?	• Volonté départementale de structurer la lecture publique en réseaux intercommunaux ou par bassins de vie • Valorisation des réseaux existants par des retours d'expérience entre élus / coordinateurs et des visites de plusieurs bibliothèques • Aide départementale qui pourrait s'ajouter à celle de la DRAC* sur la coordination • Maintien des RERS* entre coordinateurs de territoire + Boîte à outils* en gestion collaborative
 Quelle communication ?	• Campagne de communication sur les + de la mise en réseau : accès à + de documents, + d'actions culturelles et + de formations et mutualisation des moyens (voir plaquette ABF* en annexe 4) • Focus sur un réseau particulier via le Portail des médiathèques aveyronnaises et les réseaux sociaux
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Recensement et diagnostic des différentes formes de réseaux existants en Aveyron / Diagnostic des services rendus à la population par la MDA • Phase 2 : Accompagnement de communautés de communes ou EPCI qui voudraient travailler en réseau • Phase 3 : Innover sur les territoires en zone blanche
 Quelle évaluation ?	• Évolution du nombre de réseaux et niveau d'intégration* (logiciel métier commun avec catalogue collectif et carte unique, navette, action culturelle itinérante, formations, etc.) : bilan Néoscrib* • Évolution de la répartition des charges de travail entre les réseaux constitués et la MDA

FICHE ACTION “ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS”

Contexte de l'action : Besoin de soutien de la part des collectivités locales pour faire vivre la lecture publique (construction de médiathèque, action culturelle, etc.).

Finalité de l'action : Accompagner et soutenir le réseau des bibliothèques aveyronnaises.

Les participants/Les partenaires : MDA, service Aides aux collectivités du PST*, Aveyron Ingénierie*, la chargée de mission Ingénierie culturelle et territoriale, DRAC*, Région, CNL*

POURSUIVRE ET CONSOLIDER LE TRAVAIL EN RESEAU

 Quels objectifs ?	• Positionner la MDA comme un acteur de l'aménagement du territoire au niveau culturel et social • Accompagner les projets pour les rendre plus attractifs • Faire connaître tous les dispositifs d'aides pour faire baisser les coûts d'investissement et de fonctionnement
 Comment faire ?	• Présence de la MDA dès l'ébauche de projets de construction, de mise en réseaux ou d'action culturelle liée à la lecture publique • Formations et webinaires à l'attention des élus et équipes culturelles
 Quels besoins ?	• Connaissance approfondie des dispositifs d'aides en vigueur pour les référents de territoire* • Expertise métier pour accompagner les projets • Vision globale au niveau du Département et liens réguliers avec la DRAC*
 Quelle communication ?	• Via le Portail des médiathèques aveyronnaises, les réseaux sociaux de la MDA et du Département • Liens réguliers avec les autres services d'ingénierie du Département : échanges d'e-mails, réunions, etc
 Quelles étapes ?	• Suivi des projets au fil de l'eau • Webinaire sur la Loi Robert* • Webinaire "Tout savoir sur les subventions en 1h"
 Quelle évaluation ?	• Nombre de collectivités accompagnées et soutenues par le Département + Région + DRAC* • Modernisation du réseau de lecture publique : + de services offerts aux Aveyronnais et dans de meilleures conditions

FICHE ACTION

“ADAPTER NOTRE OFFRE DE SERVICE AU RÉSEAU”

Contexte de l'action : La lecture publique en Aveyron s'est profondément transformée et la MDA offre toujours plus de services aux bibliothèques et aux habitants avec des moyens constants.

Finalité de l'action : Besoin d'harmoniser et de rationaliser les services de la MDA. Et par rebond, offrir aux Aveyronnais un service de qualité quelque soit son lieu de vie.

Les participants/Les partenaires : MDA et bibliothèques du réseau ; élus chargés de la culture (CC et municipaux)

POURSUIVRE ET CONSOLIDER LE TRAVAIL EN RESEAU

 Quels objectifs ?	• Rationaliser la desserte documentaire* (bibliobus, choix sur place et livraison de sélections documentaires en cartons) • Intégrer un maximum de bibliothèques dans la base unique départementale* • Cibler les territoires pour un meilleur accompagnement de l'action culturelle
 Comment faire ?	• Ajuster notre offre de services au regard de la typologie* en vigueur : prêter +, proposer + d'action culturelle ou de formation aux bibliothèques vivantes et attractives • Proposer un service minimal aux bibliothèques de proximité peu fréquentées • Adapter ou arrêter l'offre de la MDA aux bibliothèques qui n'ont plus de lecteurs ou de fréquentants*
 Quels besoins ?	• Diagnostic précis des services offerts par commune et par CC au regard des services rendus à la population par les bibliothèques • Cartographie SIG* • Benchmark* de solutions innovantes pour les zones blanches via l'ABD* • Réunions territoriales type facilitation*
 Quelle communication ?	• Supports de communication très visuels type Canva
 Quelles étapes ?	• Une longue phase de concertation est nécessaire pour savoir comment adapter notre offre sans créer un sentiment de "saupoudrage" ou "d'abandon"
 Quelle évaluation ?	• Nombre d'inscrits ou fréquentants* dans la bibliothèque • Nombre d'inscrits aux ressources en ligne et nombre de ressources utilisées • Nombre d'inscrits aux formations et aux actions culturelles • Évolution de la cartographie de l'offre de service

FICHE ACTION

“ÉCRIRE ENSEMBLE LES RÈGLES DU JEU”

Contexte de l'action : La MDA a 60 ans en 2024. Véritable réservoir de documents (199000) et de services, elle est un partenaire de travail pour construire un projet territorial de lecture publique liant chacun dans un engagement réciproque.

Finalité de l'action : inventer les règles du “bon usage” du fonds départemental pour mieux servir les Aveyronnais, contractualisation des droits et des devoirs.

Les participants/Les partenaires : MDA, les bibliothèques, les élus

POUR SUIVRE ET CONSOLIDER LE TRAVAIL EN RESEAU

 Quels objectifs ?	• Offrir aux Aveyronnais des services de qualité quelque soit leur lieu de vie (collections* + action culturelle) : avoir une bibliothèque attractive à 15 minutes de chez soi • Construire ensemble des règles de partage claires pour que chacun puisse bénéficier des services de la MDA • Fluidifier notre organisation interne
 Comment faire ?	• Diagnostic du réseau de lecture publique : atouts / faiblesses ; zones rouges (bibliothèques en concurrence territoriale) / zones blanches • Création de devoirs vis-à-vis de la MDA : ◦ remplir le rapport d'activité Neoscrib* ◦ rendre les documents demandés par la navette ◦ informer la MDA de tout problème de fonctionnement afin que l'équipe puisse réagir rapidement et proposer une solution adaptée • Information sur le fait que ces devoirs sont liés à un niveau de prestation au regard de la typologie*
 Quels besoins ?	• Décision départementale à propos de la prestation MDA minimale • Avoir mené à bien la politique documentaire* départementale (MDA + CC intéressées) • Réunions territoriales type facilitation*
 Quelle communication ?	• Supports de communication très visuels type Canva • Après adoption des nouvelles règles : mise à jour du Portail* des médiathèques aveyronnaises et relais via réseaux sociaux
 Quelles étapes ?	• Une longue phase de concertation est nécessaire pour savoir comment écrire ensemble ces règles de bonne conduite et faire comprendre l'intérêt d'une bibliothèque pour tous les habitants
 Quelle évaluation ?	• Statistiques de circulation de la collection MDA • Nombre de réservations livrées / réservations demandées • Nombre de bibliothèques ayant rempli le rapport Neoscrib

AXE 2 : S'APPROPRIER SA BIBLIOTHÈQUE : « UN LIEU OÙ ON SE SENT CHEZ SOI »

Développer l'engagement citoyen en bibliothèques

Les bibliothèques aident chacune et chacun à comprendre le monde. Elles sont des lieux de débats et de confrontation des idées. Elles garantissent le droit fondamental de chacun d'accéder à une information fiable et de qualité.

En outre, les bibliothèques appartiennent avant tout aux habitants, elles sont faites de personnes. Elles sont des lieux du vivre ensemble, de sociabilité.

Les actions retenues sont :



Ces thématiques feront l'objet d'ateliers participatifs car ils nécessitent d'être inventés et travaillés ensemble.

FICHE ACTION

“PROMOUVOIR LA PLACE DES USAGERS EN BIBLIOTHÈQUES”

Contexte de l'action : Dans le cadre des ateliers de concertation*, les personnes ont exprimé le souhait d'une bibliothèque participative où chacun peut trouver une place dans la sélection des fonds, dans l'aménagement... Une bibliothèque pour les usagers*, faite par les usagers*.

Finalité de l'action : Permettre aux usagers* d'être acteurs de la bibliothèque.

Les participants/Les partenaires : MDA, bibliothécaires, élus et usagers*

DEVELOPPER L'ENGAGEMENT CITOYEN EN BIBLIOTHÈQUE

 Quels objectifs ?	Permettre aux usagers de s'impliquer dans la vie de la bibliothèque pour leur donner envie d'y venir et de s'y installer : • Choix des services rendus à la population • Sélection et valorisation des fonds • Aménagements des espaces
 Comment faire ?	• Formation de l'équipe MDA • Proposition d'une formation à destination du réseau* et élus sur l'intérêt des bibliothèques participatives • Animation de réunions avec les bibliothèques volontaires pour les accompagner dans leur démarche de construction et de mise en place des comités de lecteurs et de citoyens • Suivi par les référents de territoires* des bibliothèques
 Quels besoins ?	• Moyens financiers : budget dédié à la formation • Appui des élus, des collectivités, pour valoriser la participation des usagers • Veille professionnelle sur les pratiques participatives
 Quelle communication ?	• Article sur le Portail* des médiathèques aveyronnaises, réseaux sociaux, newsletter • Presse locale
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Construction de l'offre de formation • Phase 2 : Animation d'une réunion avec les bibliothèques volontaires • Phase 3 : Suivi et accompagnement par les référents*
 Quelle évaluation ?	• Nombre de participants à la formation • Nombre de comités mis en place • Evaluation qualitative sur les actions et services développés

FICHE ACTION

“LA BIBLIOTHÈQUE : UN ACTEUR DE LA DÉMOCRATIE”

Contexte de l'action : Lors de la conférence de février 2023 « *La bibliothèque, un atout au service d'un projet politique au bénéfice de toutes et tous les habitants* », il a été rappelé que les bibliothèques sont des lieux d'expression de notre démocratie.

Finalité de l'action : Participer à la construction du citoyen, lui donner des outils pour agir.

Les participants /Les partenaires : MDA, Bibliothécaires, acteurs associatifs, institutions, Éducation nationale

DEVELOPPER L'ENGAGEMENT CITOYEN EN BIBLIOTHÈQUE



Quels objectifs ?

- Donner les outils pour comprendre et décrypter l'information
- Développer l'esprit critique, permettre l'échange de réflexion sur des enjeux de société
- Rendre autonome les bibliothèques sur ces questions
- Développer leurs compétences pour animer des débats



Comment faire ?

- Former les bibliothèques : donner des clés pour se repérer, décrypter et vérifier l'information, animer des débats, posture du bibliothécaire
- Intégrer les débats dans les actions culturelles proposées, en lien avec les enjeux sociétaux
- Faire évoluer les outils d'animation* existants pour permettre le débat en intégrant des fiches méthode sur des actions à mettre en place
- Encourager les bibliothèques à développer les partenariats avec les acteurs associatifs, l'Éducation nationale, pour construire des projets communs



Quels besoins ?

- Prise de conscience de la nécessité du débat
- Moyens financiers : budget dédié
- Moyens humains constants



Quelle communication ?

- Articles sur le Portail* des médiathèques aveyronnaises, réseaux sociaux, newsletter
- Presse locale, bulletins municipaux, affichage public



Quelles étapes ?

- Phase 1 : Formation
- Phase 2 : Evolution des propositions de la MDA
- Phase 3 : Mise en place d'actions co-construites avec les acteurs



Quelle évaluation ?

- Nombre de participants aux formations
- Nombre d'espaces de discussion mis en place dans les bibliothèques
- Evaluation qualitative sur les actions et pratiques développées

FICHE ACTION

“ALLER VERS... LA BIBLIOTHÈQUE HORS LES MURS ”

Contexte de l'action : Lors des ateliers de concertation*, les participants ont constaté que la bibliothèque n'était pas fréquentée par tous les publics et ont exprimé le souhait d'aller vers eux.

Finalité de l'action : Permettre aux Aveyronnais l'accès aux services d'une bibliothèque, sans discrimination.

Les participants / Les partenaires : MDA, bibliothécaires et tout partenaire intéressé pour accueillir des actions de la bibliothèque



Quels objectifs ?

- S'appuyer sur un diagnostic des publics empêchés par communautés de communes pour proposer des actions ponctuelles et/ou pérennes hors les murs
- Augmenter la fréquentation des bibliothèques et la diversité des publics



Comment faire ?

- Retour d'expériences innovantes conduites par d'autres bibliothèques
- Accompagnement par la MDA des territoires qui veulent mettre en place une action hors les murs
- Mettre en place des actions "bibliothèque hors les murs" ponctuelles : lire à la plage (utilisation du petit bibliobus)
- Développer et valoriser des actions pérennes : portage à domicile



Quels besoins ?

- Moyens financiers : budget dédié
- Moyens humains spécifiques
- Soutien des collectivités
- Volonté des bibliothécaires de s'impliquer dans cette démarche



Quelle communication ?

- Articles sur le Portail* des médiathèques aveyronnaises, réseaux sociaux, newsletter
- Presse locale, offices de tourisme



Quelles étapes ?

- Phase 1 : rencontres avec des bibliothèques ayant expérimenté la bibliothèque hors les murs
- Phase 2 : mise en place d'actions ponctuelles et/ou pérennes



Quelle évaluation ?

- Nombre de participants aux actions
- Nombre d'actions hors les murs mises en place
- Diversité des publics touchés

FICHE ACTION

“MONTER EN COMPÉTENCE AVEC LES RÉSEAUX D'ÉCHANGES RÉCIPROQUES DE SAVOIRS”

Contexte de l'action : Dans le cadre des ateliers de concertation* et suite à la journée départementale de 2021 consacrée aux RERS*, les participants ont exprimé le souhait de développer des espaces d'apprentissage collectifs entre pairs.

Finalité de l'action : Permettre la montée en compétence et la création de lien social via l'échange de savoirs.

Les participants / Les partenaires : MDA, bibliothèques volontaires, citoyens

 Quels objectifs ?	• Valoriser le savoir-être et savoir-faire des habitants • Ouvrir la bibliothèque vers de nouveaux usages • Proposer un espace d'échanges et de débats permettant une mise en commun des savoirs de chacun
 Comment faire ?	• Proposer une formation aux bibliothécaires sur les RERS en valorisant le retour d'expérience des bibliothèques ayant déjà développé ce type d'action • Accompagner les bibliothèques qui souhaitent s'engager dans la création d'un RERS
 Quels besoins ?	• Moyens financiers : budget dédié • Moyens humains : animation et coordination des RERS • Créer des <u>supports numériques</u> pour que les RERS deviennent des ressources accessibles à la population
 Quelle communication ?	• Article sur le Portail* des médiathèques aveyronnaises, réseaux sociaux, newsletter • Presse locale • Vidéo de témoignages des bibliothécaires déjà engagés sur un RERS en Aveyron (Coordinateurs de réseaux*, Bibliothécaires)
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Formation des bibliothécaires • Phase 2 : Campagne de communication sur le lancement des RERS • Phase 3 : Accompagnement des RERS sur les territoires
 Quelle évaluation ?	• Nombre de participants à la formation • Nombre de RERS mis en place • Évaluation de la qualité des échanges et des liens créés par les RERS (bilan des participants)

AXE 2 : **S'**APPROPRIER SA BIBLIOTHÈQUE : « UN LIEU OÙ ON SE SENT CHEZ SOI »

Ancrer les bibliothèques dans le réseau des acteurs locaux et dans une pratique pour tous

Les bibliothèques contribuent à la vie des territoires. Elles interviennent sans discrimination pour le développement de tous les citoyens.

En France, selon la dernière enquête du Ministère de la culture publiée en 2021, seulement 16% de la population française est inscrite dans une bibliothèque. Rendre la bibliothèque accessible à tous, quel que soit son âge, son état de santé, son milieu, son histoire, c'est reconnaître à chacun le droit de son autonomie, de sa libre participation à la vie culturelle.

Les actions retenues sont :



FICHE ACTION "TISSER DES PARTENARIATS"

Contexte : La bibliothèque est le 1er service culturel de proximité. Dans ce contexte, il est important qu'elle travaille avec le réseau des acteurs locaux et dans une pratique pour tous.

Finalité de l'action : Développer la visibilité de la bibliothèque et favoriser sa fréquentation et le déploiement de ses services.

Les participants/Les partenaires : MDA, la bibliothèque, les parties prenantes du partenariat

ANCRESSER LES BIBLIOTHÈQUES DANS LE RESEAU DES ACTEURS LOCAUX

 Quels objectifs ?	• Développer la complémentarité des acteurs sur un même territoire • Mutualiser des compétences et des ressources (humaines, matérielles et financières). • Créer des projets innovants • Toucher de nouveaux publics
 Comment faire ?	• Recenser les différents partenaires (via diagnostics de territoire) • Organiser des temps de rencontre pour présenter la bibliothèque et co-construire le cadre du projet venant de la bibliothèque ou du/des partenaires (démarche collaborative) • Établir ensemble les outils communs : fiches projets, rétroplannings, calendriers de réunions, etc.
 Quels besoins ?	• Moyens humains : personnes/partenaires motivés pour la réalisation d'un projet commun • Moyens financiers : budget (nécessaire ou non selon les projets) • Temps + outils adaptés au projet (ex : numérique, outils de jardinage...) + espaces communs • Aide : fiche site MDA >> boîte à outil + vidéo BSF* "Trouver des partenariats adaptés"
 Quelle communication ?	• Média locaux : presse, radio, site internet + réseaux sociaux de la bibliothèque et des partenaires, PanneauPocket, affichage dans les lieux de passage (commerce, etc...) • Communication interne au sein des équipes partenaires et auprès de leurs publics/adhérents
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Identification des partenaires et prise de contact • Phase 2 : Rencontres + définition du projet + cadre de la mise en œuvre (QOQCP*) • Phase 3 : Réalisation • Phase 4 : Bilan évaluation
 Quelle évaluation ?	• Pérennité du partenariat • Augmentation de la fréquentation et des adhérents à la bibliothèque et chez les partenaires • Mesure de l'équité du partenariat : temps, matériel, budget

FICHE ACTION

“TOUS USAGERS DES BIBLIOTHÈQUES !”

Contexte de l'action : De nombreux publics n'ont pas accès aux offres de lecture publique (vieillesse de la population, freins liés aux handicaps, à l'illettrisme, population hospitalisée, incarcérée, etc.)

Finalité de l'action : Rendre la bibliothèque inclusive* : permettre à tout le monde de lire, d'écouter, de voir selon ses goûts, ses envies et ses besoins.

Les participants/Les partenaires : MDA, le réseau des bibliothèques aveyronnaises*, PSH*, MDPH*, OLL* (Occitanie Livre et Lecture), Maison d'arrêt, hôpitaux, AFEV* et tout partenaire en lien avec ces questions

 Quels objectifs ?	• Tendre vers une autonomie pour profiter des offres culturelles • Permettre à chacun de repérer l'offre culturelle et se sentir légitime pour y participer • Rendre accessible les bibliothèques (dont MDA) : normes ERP* + aménagement extérieur et intérieur + réflexion sur les horaires d'ouverture et la gratuité • Faire connaître les fonds (livres en gros caractères, audiolivres, "Facile à lire", collections adaptées Dys*, Tdah*, alphabétisation, etc.) et faciliter le prêt (portage à domicile, formation au numérique) • Participer à la construction de l'esprit critique et au sentiment de citoyenneté
 Comment faire ?	• Recenser les actions et fonds existants pour mettre en place des moyens de les valoriser • Partir des besoins des usagers, des associations, des institutions pour créer des projets innovants co-construits • Adapter les actions et les supports (audiodescription pour le Mois du Film Documentaire, lectures signées, etc.) • MDA et bibliothèques présentes sur les jours et semaines dédiées nationales (Semaine Bleue, journées de l'autisme, etc.) et initiatives locales • Travailler l'image de la bibliothèque et du bibliothécaire : formation et accompagnement pour devenir le lieu de tous, savoir recevoir tous les publics
 Quels besoins ?	• Formation intra sur les publics empêchés + formation au réseau + formation nécessaire au FALC* : MDA, réseau des bibliothèques + Service communication du Département et collectivités intéressées • Transversalité effective avec le PSH* et participation au dispositif "Culture et lien social" • Moyens financiers : budget à questionner sur : ◦ nouveaux achats (lecteurs Daisy*, plateforme de livres audio numériques ou d'ouvrages adaptés, logiciel de synthèse vocale, etc.) ◦ accessibilité des actions existantes (audiodescription, traduction LSF*, adaptation sonore et lumineuse) ◦ construction de nouvelles actions culturelles
 Quelle communication ?	• Accessibilité numérique* du Portail des médiathèques aveyronnaises • Médias locaux : presse, radio, site internet + réseaux sociaux de la bibliothèque et des partenaires, PanneauPocket et pass culture, affichage dans les lieux de passage (commerces, etc...)
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Recensement et valorisation de l'existant à la MDA, dans les bibliothèques et pour chaque partenaire + identifier les besoins • Phase 2 : Formation pour mieux connaître et accompagner ces publics • Phase 3 : Mise en place d'actions adaptées
 Quelle évaluation ?	• Nombre d'actions et pérennité des partenariats • Utilisation des différents fonds et canaux (Portail des médiathèques aveyronnaises avec ressources en ligne, réseaux sociaux) • Augmentation de la fréquentation de la bibliothèque avec de nouveaux publics • Taux de rotation des collections adaptées

FICHE ACTION

“LES ADOLESCENTS : UN PUBLIC À CONQUÉRIR”

Contexte de l'action : Les adolescents sont peu adhérents des bibliothèques. Les bibliothécaires partagent le constat qu'ils sont un public difficile à toucher et à fidéliser.

Finalité de l'action : Faire de la bibliothèque un lieu de fréquentation des adolescents.

Les participants/Les partenaires : MDA, la mission jeunesse innovation du Département : Conseil Aveyron Jeune*, les bibliothécaires, CDI* des collèges, centre de ressources de la DCAM*

 Quels objectifs ?	• Identifier les attentes des adolescents en matière de propositions de services offerts en bibliothèque et en CDI • Communiquer sur les offres existantes et notamment numériques proposées par la MDA et sur le site https://jeunesse.aveyron.fr • Mettre en place des actions de médiation à destination des jeunes co-construites avec les différents partenaires
 Comment faire ?	• En lien avec le CAJ*, soumettre une enquête pour recueillir les attendus en bibliothèque et en CDI* des collégiens • Désigner en interne à la MDA un référent “adolescents” pour assurer le lien ◦ avec la mission jeunesse innovation pour travailler sur la valorisation de l'offre de service en bibliothèque par le biais du site jeunesse.aveyron.fr et via la lettre “Mon petit quotidien” ◦ avec les bibliothèques et les CDI* pour envisager des collaborations (collections, actions innovantes) • Proposer des ateliers en bibliothèque pour les jeunes : Escape game, jeux vidéo, casque de réalité virtuelle, jeux de société etc
 Quels besoins ?	• Moyens humains : création de la mission de référent “adolescents” • Moyens financiers : budget dédié • Mobilisation du CAJ sur l'action
 Quelle communication ?	• le site jeunesse.aveyron.fr, le Portail* des médiathèques aveyronnaises et les réseaux sociaux, ENT des collèges • Article sur “Mon petit quotidien”
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Désignation en interne du référent “adolescents” à la MDA • Phase 2 : Organisation d'un temps de rencontre avec le CAJ* pour présentation de l'offre des services de la MDA, des CDI, des bibliothèques partenaires à destination des adolescents, proposition d'un questionnaire dédié aux collégiens • Phase 3 : Analyse des attentes et partage • Phase 4 : Propositions d'actions à co-construire et à développer
 Quelle évaluation ?	• Pérennité des partenariats • Nombre d'actions de médiation mises en place • Taux de fréquentation des adolescents en bibliothèque et CDI* • Taux de rotation des collections • Taux de clics du site jeunesse.aveyron.fr + Portail* des médiathèques aveyronnaises

AXE 2 : **S'**APPROPRIER SA BIBLIOTHÈQUE : « UN LIEU OÙ ON SE SENT CHEZ SOI »

Rechercher le bénévole 4.0

Le Conseil Economique et Social (CES) dans un avis rendu en 1993, considère le bénévole comme «une personne qui s'engage librement pour mener une action non-salariée en direction d'autrui, en-dehors de son temps professionnel et familial». Les bénévoles qui exercent dans des bibliothèques en régie sont, par conséquent, des «collaborateurs occasionnels du service public».

Le réseau des 183 lieux de lecture du département de l'Aveyron est soutenu par l'engagement de 849 bénévoles. Cette population de bénévoles est hétérogène en termes de formation initiale, de connaissance des métiers de la documentation, d'âge, de parcours, de motivation, d'engagement... Toutefois cette force est nécessaire pour permettre le maintien d'un service public de proximité.

Le rapport « La place et le rôle des bénévoles dans les bibliothèques territoriales », de l'Inspection Générale de l'Education, du Sport et de la Recherche (février 2022), préconise des recommandations pour les bibliothèques départementales dans l'accompagnement des bénévoles notamment en matière de formation et d'acculturation.

Les actions retenues sont :



FICHE ACTION "À LA RECHERCHE DE BÉNÉVOLES"

Contexte de l'action : Le réseau des bibliothèques* est soutenu par un nombre important de bénévoles (83%). Beaucoup expriment la nécessité d'un renouvellement, tant lié à l'âge qu'aux sollicitations de nouvelles compétences pour mieux répondre aux attentes des usagers* des bibliothèques.

Finalité de l'action : Accompagner et soutenir les territoires dans la recherche de nouveaux bénévoles.

Les participants/Les partenaires : MDA, le réseau des bibliothèques* de l'Aveyron : bibliothécaires et élus / Le service communication et la chargée de projet innovation du Département

RECHERCHER LE BÉNÉVOLE 4.0

 Quels objectifs ?	• Définir une "fiche de poste" du "bénévole 4.0" adaptable aux besoins de chaque structure • Rédiger une nouvelle charte d'engagement* du bénévolat en bibliothèque • Proposer une campagne de recrutement en lien avec les territoires
 Comment faire ?	Animation d'ateliers de concertation* avec les territoires qui souhaitent s'engager dans cette démarche : • Identification des activités, des missions et des aptitudes attendues du bénévole en bibliothèque aujourd'hui • Co-rédaction de la fiche de poste du "bénévole 4.0" • Identification des canaux de diffusion de l'offre et stratégie de communication • Accompagnement à l'intégration du nouveau bénévole dans l'équipe
 Quels besoins ?	• Validation des collectivités locales • Réflexion à engager entre les collectivités (Département, communes, intercommunalités) sur des contreparties possibles de l'engagement citoyen des bénévoles • Mobilisation des outils et canaux de communication des territoires et du Département
 Quelle communication ?	• Moyen financiers : budget pour la communication • Annonce sur les réseaux sociaux et les portails* des bibliothèques et celui des médiathèques aveyronnaises et tout autre canal de diffusion négocié • Création de supports de communication
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Conduite des ateliers • Phase 2 : Diffusion de l'offre • Phase 3 : Entretiens de recrutement • Phase 4 : Accompagnement
 Quelle évaluation ?	• Nombre et profils des nouveaux bénévoles recrutés • Nombre d'ateliers mis en place et de formations dispensées • Statistiques sur l'évolution des pratiques par territoire

FICHE ACTION

“POUR DE NOUVEAUX USAGES EN BIBLIOTHÈQUES : FORMER LES BÉNÉVOLES”

Contexte de l'action : Le réseau des bibliothèques* est soutenu par un important réseau de bénévoles (83%). Des compétences sont exigées dans la gestion et l'animation d'une bibliothèque. La MDA propose un programme de formations éclectique pour les accompagner dans leurs rôles et postures.

Finalité de l'action : Augmenter les compétences des bénévoles dans la gestion et l'animation d'une bibliothèque pour mieux répondre aux nouveaux besoins des usagers.

Les participants/Les partenaires : MDA, les bibliothécaires du réseau

 Quels objectifs ?	• Augmenter les compétences des bénévoles à la gestion d'une bibliothèque et à appréhender de nouveaux usages • Travailler sur les postures professionnelles d'un bibliothécaire • Améliorer la qualité des services rendus aux usagers
 Comment faire ?	• Formation des bénévoles par la MDA in situ* ou à Rodez • Accompagnement des bénévoles par l'équipe de la MDA • Proposition d'un rendez-vous annuel sur place avec le référent de territoire* en début d'année (période du rapport d'activité Néoscrib*) • Questionnaire annuel en ligne à destination des bénévoles pour recueillir leurs attentes et besoins en matière d'accompagnement et de formation • Recueil des besoins en matière de formation via les référents de territoire
 Quels besoins ?	• Budget pour l'animation des modules de formation • Moyens humains : formateurs externes et internes, gestionnaire pour organisation des formations et suivi des territoires • Salle de formation équipée au sein de la MDA • Véhicule pour transport du matériel pour la formation et visites sur site
 Quelle communication ?	• Publication de l'offre de formation sur le portail* des médiathèques aveyronnaises • Portage de l'offre de formation via les référents de territoire
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Élaboration annuelle du programme de formations • Phase 2 : Animation des formations in-situ et à Rodez • Phase 3 : Recensement des besoins de formations •
 Quelle évaluation ?	• Nombre de rendez-vous annuels honorés • Nombre de réponses au questionnaire en ligne • Nombre de bénévoles formés

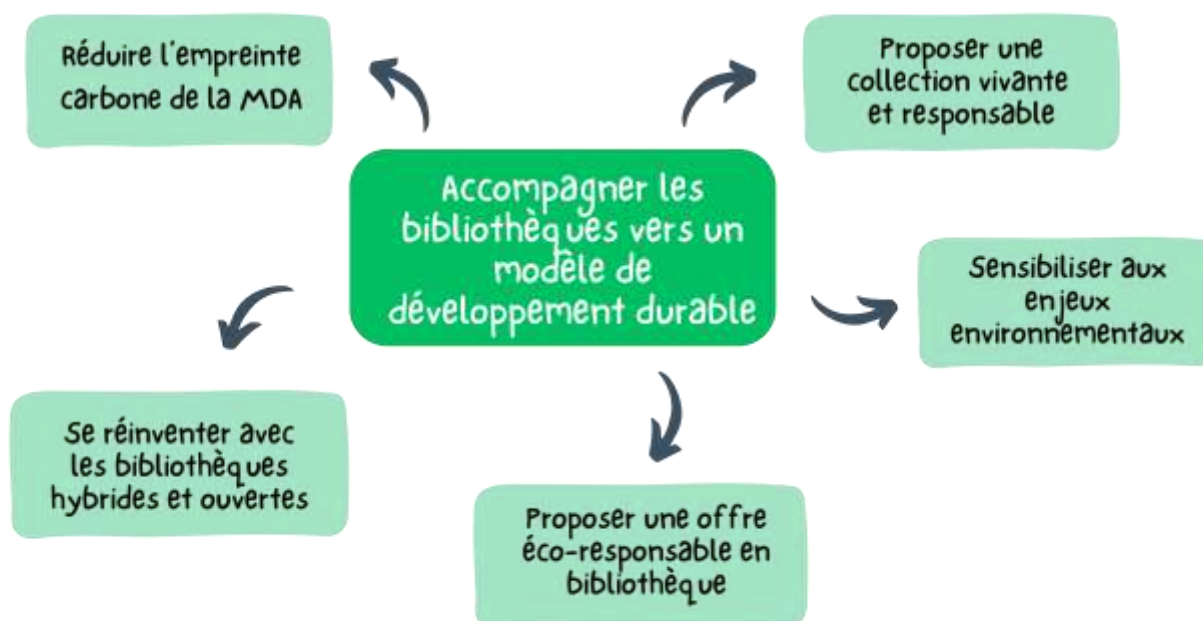
AXE 3 : RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Accompagner les bibliothèques vers un modèle de développement durable

Dans un contexte où la préservation de notre environnement est une préoccupation majeure de nos sociétés, les bibliothèques doivent contribuer - de par leur organisation et leurs actions - « à la mutation profonde de nos modèles économiques et sociétaux pour aller vers un modèle de développement durable » (Agenda 2030). Elles doivent réduire l'impact carbone de leurs activités et organisations pour économiser et optimiser les ressources naturelles.

De par leurs missions, les bibliothèques interviennent notamment dans l'éducation à l'environnement et au développement durable. En tant que lieux ressources et partenaires, elles promeuvent les initiatives d'expérimentation et d'innovation territoriales pour un changement des comportements et des pratiques.

Les actions retenues sont :



Ces thématiques feront l'objet d'un cycle de visites de médiathèques innovantes en 2025-2026, comme nous l'avons proposé en 2019 à Lezoux (63), suivies d'ateliers participatifs sur le territoire afin de tester certains nouveaux usages.

FICHE ACTION

“RÉDUIRE L’EMPREINTE CARBONE DE LA MDA”

Contexte de l'action : Face à l'urgence climatique, renforcée par le souhait des bibliothèques de s'inscrire activement dans un modèle de transition écologique, la MDA s'engage à travailler à la réduction des GES*. Historiquement, les bibliothèques contribuent grâce au prêt de documents à un modèle vertueux, mais les usages restent énergivores.

Finalité de l'action : Réduire notre impact carbone et inciter la transformation des mentalités et des pratiques de nos publics : bibliothécaires et usagers*.

Les participants/Les partenaires : MDA, Bibliothèques du réseau et partenaires / Direction de l'eau et du développement durable du Département

 Quels objectifs ?	• Conduire un diagnostic bilan carbone de la MDA tenant compte du bâtiment (aujourd'hui énergivore), des transports, de l'usage du numérique, de la production de déchets (supports de communication, consommables, désherbage*, etc.) • Établir un état des lieux des pratiques dans le service • Définir un plan stratégique à court, moyen et long terme de réduction de notre empreinte carbone (rénovation énergétique du bâtiment ou déménagement)
 Comment faire ?	• Mettre en place des actions de sensibilisation en interne et pour le réseau : atelier fresque du climat*, atelier 2 tonnes*, etc • Formation "bibliothèques vertes"* et labellisation de chaque formation en fonction des 17 objectifs de l'ONU* • Rédaction d'une charte "des renoncements"* en interne et la faire connaître • Création d'un fonds "Eco-" multi-supports* • Désignation en interne d'un référent de la transition écologique
 Quels besoins ?	• Moyens financiers : budget dédié à la formation et à des actions de sensibilisation, et pour le financement d'un cabinet externe pour réaliser le diagnostic bilan carbone • Moyens humains pour le référent de la transition écologique • Appui des services du département : Eau et développement durable, communication, DSI* • Partenariats avec des associations
 Quelle communication ?	• Via le Portail des médiathèques aveyronnaises* et les réseaux sociaux de la MDA et du Département
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : désignation du référent de la transition écologique en interne • Phase 2 : rencontre du chargé de mission de la direction Eau et développement durable du Département pour définir la stratégie de la construction du bilan carbone • Phase 3 : conduite d'ateliers en interne pour la sensibilisation des agents • Phase 4 : rédaction de la charte des "renoncements"* et création du fonds "Eco-" • En continu : formation du réseau
 Quelle évaluation ?	• Bilan régulier du respect de la charte et du plan d'actions • Nombre d'ateliers, formations mis en place et nombre de participants

FICHE ACTION

“PROPOSER UNE COLLECTION VIVANTE ET RESPONSABLE”

Contexte de l'action : Loi Robert n°2021-1717 : « Art.6 L. 310-5.-Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales [...] sont régulièrement renouvelées et actualisées. »
« Art. 13 L. 3212-4.-Les documents appartenant aux [...] bibliothèques des collectivités territoriales [...] et dont elles n'ont plus l'usage peuvent être cédés à titre gratuit à des fondations, à des associations [...]

Finalité de l'action : Une collection MDA actualisée qui réponde aux attentes de tous les Aveyronnais : tous supports y compris numériques. Politique documentaire* en lien avec les enjeux environnementaux.

Les participants/Les partenaires : MDA

LA BIBLIOTHÈQUE : VERS UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Quels objectifs ?

- Réduire le désherbage* et trouver des solutions pérennes de recyclage
- Réduire le plastique / prolonger la vie des collections : trouver le juste équilibre
- Sensibiliser les bibliothèques du réseau au désherbage, à l'équipement* réfléchi de leur collection et à la constitution de fonds répondant aux besoins de leurs usagers



Comment faire ?

- Conventionnement avec Recyclivre* qui travaille avec 2 associations locales : *Passerelle Nord Aveyron** et *La Recyclerie du Rouergue** et conventions passées avec différentes associations aveyronnaises à caractère social, des organismes ou services à caractère patrimonial et d'autres services du Département (MSD*, Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille, AD*) et de l'État (PJJ*)
- Définition de l'équipement éco-responsable qui tienne compte des usages en fonction du type de collection et particularités des documents (ex : livres pour les tout-petits couverts pour désinfection régulière ; BD adultes rigides avec équipement minimal : code-barres + cotes + fiche emprunt)



Quels besoins ?

- Réinterroger les conventionnements liés au désherbage et la logistique afférente (chronophage + manutention) : pour certaines associations, il serait plus intéressant de venir emprunter des ouvrages récents plutôt que de recourir au désherbage
- Formations au désherbage sur tout l'Aveyron / retours d'expérience de bibliothèques (réseau du Grand Figeac, groupe "Bibliothèques vertes" de l'ABF) pratiquant l'équipement minimal
- Formation de l'équipe MDA à la transition écologique



Quelle communication ?

- Article sur le Portail* des médiathèques aveyronnaises, la newsletter et les réseaux sociaux
- Communication via les référents de territoire* auprès des bibliothécaires



Quelles étapes ?

- Phase 1 : Bilan de tous les conventionnements et formation "Bibliothèques vertes"* co-organisée avec le CNFPT* à Rodez
- Phase 2 : Test d'équipement minimal sur certaines catégories d'ouvrages en lien avec les bibliothèques du réseau*
- Phase 3 : Bilan du test et proposition d'une charte d'équipement pour la MDA et son réseau



Quelle évaluation ?

- Baisse du coût de l'équipement et du temps consacré à cette tâche
- Meilleure adéquation des collections aux publics : taux d'emprunt, taux de rotation, part du numérique

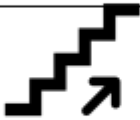
FICHE ACTION

“SENSIBILISER AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX”

Contexte de l'action : Lors des ateliers de concertation* conduits dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, la sensibilisation aux enjeux environnementaux est ressortie comme une priorité.

Finalité de l'action : Asseoir les bibliothèques comme moteur et facilitateur de la transition écologique auprès de tous les publics.

Les participants/Les partenaires : MDA, bibliothécaires, partenaires locaux et tout public

 Quels objectifs ?	• Définir les enjeux environnementaux pour avoir un langage commun • Avoir une charte de pratiques idéales • Favoriser des actions participatives
 Comment faire ?	• Désigner en interne un référent de la transition écologique • Recenser les actions existantes sur les territoires • Mettre en place des ateliers de concertation* pour la rédaction de la charte de pratiques idéales • Visiter des bibliothèques inspirantes • Initier des actions d'économie circulaire : grainothèques*, jardin partagé, prêt de matériel, ... • Soutenir les projets par des formations en fonction des besoins • Créer un fonds "Eco-" multi-supports* • Favoriser le travail en transversalité avec le service Eau et Développement Durable du Département
 Quels besoins ?	• Moyens financiers : budget pour la mise en place du fonds dédié et la formation • Moyens humains pour le référent de la transition écologique et assurer la formation
 Quelle communication ?	• Portail* des médiathèques aveyronnaises et réseaux sociaux (Département et MDA) • Communication via les référents de territoires* auprès des bibliothécaires • Au niveau local, relais des informations par les coordinateurs de réseaux* via les applications mobiles de collectivités, type PanneauPocket*
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic • Phase 2 : Elaboration d'une charte de pratiques idéales • Phase 3 : Accompagnement et formation • Phase 4 : Impulsion et mise en oeuvre d'actions participatives sur les territoires
 Quelle évaluation ?	• Nombre de chartes adoptées et actives • Nombre d'actions proposées • Statistiques de prêt du fonds dédié

FICHE ACTION

“PROPOSER UNE OFFRE ÉCO-RESPONSABLE EN BIBLIOTHÈQUES”

Contexte de l'action: Lors des ateliers de concertation* conduits dans le cadre de l'élaboration de ce schéma, les participants ont fortement rappelé que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans la transition écologique et dans la vie de la cité.

Finalité de l'action : Asseoir les bibliothèques comme acteur de la transition écologique en promouvant une offre éco-responsable basée sur le recyclage et le partage (troc, échanges de savoirs, d'outils, de matériel,...).

Les participants/Les partenaires : MDA, bibliothécaires, élus et partenaires locaux des territoires (associations)

LA BIBLIOTHÈQUE : VERS UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

 Quels objectifs ?	• Sensibiliser bibliothécaires et élus au développement d'une bibliothèque verte* • Susciter l'envie de s'engager dans une offre éco-responsable comme facteur d'attractivité de nouveaux publics et de valorisation des fonds • Proposer une offre éco-responsable en bibliothèque
 Comment faire ?	• Repérer des expériences inspirantes • Organisation de visites de bibliothèques qui ont développé une offre éco-responsable • Accompagnement par la MDA des bibliothèques qui souhaitent expérimenter une nouvelle offre éco-responsable
 Quels besoins ?	• Moyens financiers : budget pour la formation du personnel MDA et du réseau/ budget dédié pour l'organisation des visites • Moyens humains : constant • Volonté des territoires pour s'engager dans la transition écologique
 Quelle communication ?	• Article sur le Portail des médiathèques aveyronnaises * et la newsletter • Communication via les référents de territoire* auprès des bibliothécaires du réseau
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : benchmark* de bibliothèques qui se sont engagées dans cette démarche • Phase 2 : visites de bibliothèques • En continu : montée en compétence de la MDA et du réseau sur ces questions
 Quelle évaluation ?	• Nombre de personnes inscrites aux visites, • Nombre de nouvelles offres éco-responsables en bibliothèques

FICHE ACTION

“SE RÉINVENTER AVEC LES BIBLIOTHÈQUES HYBRIDES ET OUVERTES”

Contexte de l'action : Les bibliothèques doivent se réinventer, notamment en secteur rural pour maintenir une offre de services qui répondent aux attentes des usagers. Aussi, de plus en plus de collectivités aménagent des bibliothèques en mutualisant les locaux à d'autres usages (France service, agence postale et points de contact, espace co-working*, fablab*, etc.).

Finalité de l'action : Faire des bibliothèques des lieux de vie incontournables et dynamiques.

Les participants/Les partenaires : MDA, bibliothécaires, élus et partenaires locaux des territoires

LA BIBLIOTHÈQUE : VERS UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

 Quels objectifs ?	• Sensibiliser bibliothécaires et élus à l'opportunité pour leur territoire de développer une bibliothèque hybride* et ouverte à d'autres usages • Optimiser locaux et personnel pour un service public multiple et innovant
 Comment faire ?	• Repérer des expériences inspirantes notamment en Aveyron • Visiter des bibliothèques engagées dans cette démarche
 Quels besoins ?	• Moyens financiers : budget dédié à l'organisation des visites • Moyens humains : constants
 Quelle communication ?	• Article sur le Portail* des médiathèques aveyronnaises et la newsletter, réseaux sociaux • Communication via les référents de territoire* auprès des bibliothécaires
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : benchmark* de bibliothèques qui se sont engagées dans cette démarche • Phase 2 : visites de bibliothèques
 Quelle évaluation ?	• Nombre de personnes inscrites aux visites • Nombre de projets de bibliothèques hybrides et ouvertes

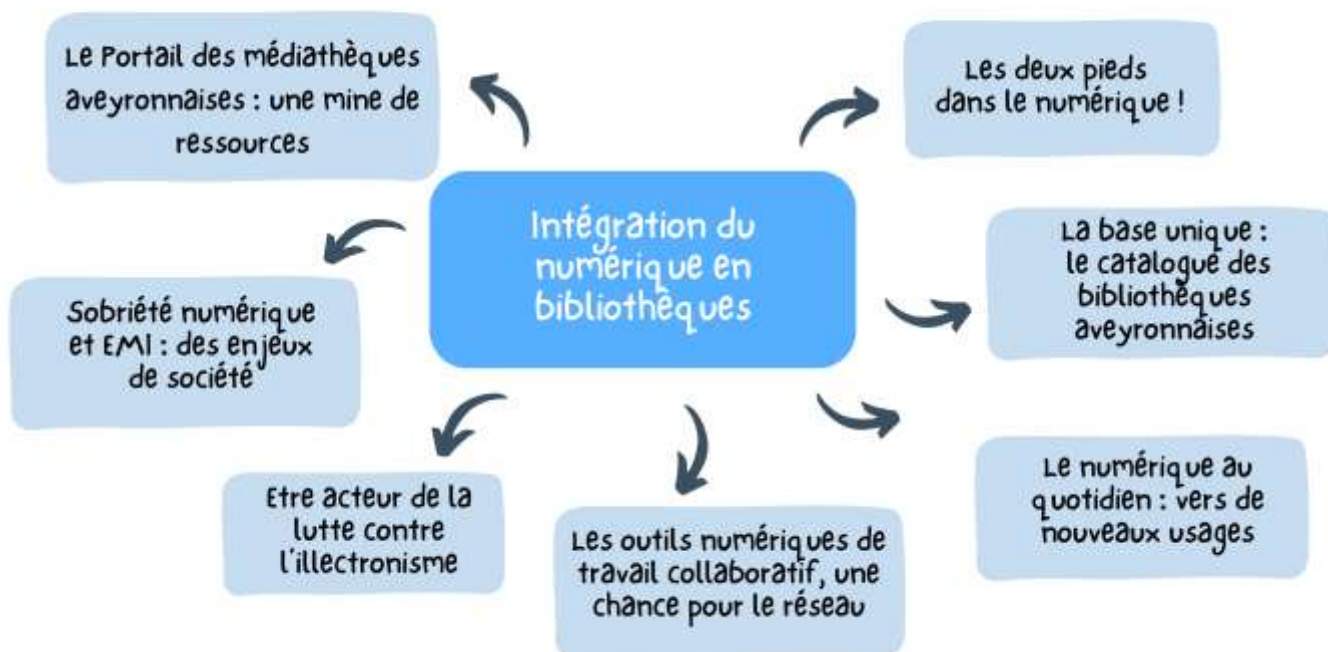
AXE 3 : RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Favoriser l'intégration du numérique en bibliothèques

Dans un monde hyperconnecté, les bibliothèques doivent mettre en œuvre une politique active d'appropriation des outils numériques pour l'ensemble de la population sans aucune exclusion - de l'enfance au grand âge - favorisant plus d'accessibilité, de compétence pour savoir trier les informations, faire preuve de capacité de discernement, de libre choix, sans oublier le coût pour l'environnement.

Le numérique représente aussi une chance pour redonner l'envie de lire et le plaisir d'apprendre si on maîtrise les nouveaux outils mis à disposition.

Les actions retenues sont :



Ces questions doivent être travaillées avec des experts (formations, médiations, etc.) et ancrées sur des bassins territoriaux mêlant bibliothèques et acteurs du numérique au plan local.

FICHE ACTION

“LE PORTAIL DES MÉDIATHÈQUES AVEYRONNAISES : UNE MINE DE RESSOURCES”

Contexte de l'action : Le portail de la MDA est devenu le Portail des médiathèques aveyronnaises en 2019. Il comprend un catalogue collectif des collections (MDA + plusieurs bibliothèques communales ou intercommunales) et une palette de services en ligne : inscriptions aux formations et actions culturelles et une offre numérique.

Finalité de l'action : Mettre en avant et valoriser les différentes ressources mises en ligne sur le Portail des médiathèques aveyronnaises.

Les participants/Les partenaires : MDA, les bibliothèques contributrices, la DSI* et les prestataires (C3RB*, fournisseurs de ressources)

FAVORISER L'INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE

 Quels objectifs ?	• Clarifier ce qui concerne l'offre publique (espace public) et l'offre professionnelle (espace pro) • Valoriser et faire connaître l'activité et les services de la MDA et des bibliothèques aveyronnaises • Mettre à disposition des usagers des services numériques via les ressources en ligne • Fluidifier l'expérience utilisateur*
 Comment faire ?	• Renforcer la communication des ressources disponibles sur le Portail des médiathèques aveyronnaises • Développer un nouveau portail en mode collaboratif proposant de nouvelles fonctionnalités : Sécurité accrue*, Design responsive*, Accessibilité*, Meilleure expérience utilisateur, • Mettre à disposition une application mobile regroupant l'ensemble des ressources en ligne.
 Quels besoins ?	• Moyens financiers : budget dédié et ajusté aux pratiques des usagers pour les ressources en ligne / budget dédié à la DSI pour permettre l'évolution technique du Portail des médiathèques aveyronnaises • Moyens humains : constant MDA / dédié DSI
 Quelle communication ?	• Développer la présence en ligne de la MDA et accroître celle des bibliothèques • Créer des supports de communication pour les ressources en ligne (affiche, marques-pages, ...) • Communiquer plus largement sur les ressources en ligne (radio, presse, aribus...)
 Quelles étapes ?	Pour les ressources en ligne : Phase 1 : Retravailler la communication Phase 2 : Travailler en lien avec C3RB à la création de l'application mobile Pour le portail : Phase 1 : Concertations pour imaginer la nouvelle version Phase 2 : Développement de la nouvelle mouture Phase 3 : Mise en ligne Phase 4 : Formation à destination du réseau
 Quelle évaluation ?	• Statistiques d'utilisation des ressources en ligne et du Portail des médiathèques aveyronnaises • Retours des usagers et des bibliothèques

FICHE ACTION

“LES DEUX PIEDS DANS LE NUMÉRIQUE !”

Contexte de l'action : Embauche du référent numérique fin 2018 pour développer une offre, former l'équipe de la MDA et le réseau. Signature d'un CTL numérique* de 2021 à 2023.

Finalité de l'action : Soutenir et accompagner les bibliothèques dans la découverte d'outils et la mise en place d'actions numériques. Développer des actions numériques innovantes à destination des Aveyronnais.

Les participants/Les partenaires : MDA, le réseau des bibliothèques de l'Aveyron* / UDAF* / Réseau Canopé*

FAVORISER L'INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE

 Quels objectifs ?	• Développer des services et actions culturelles numériques au sein des bibliothèques • Soutenir les bibliothèques dans leurs missions d'inclusion numérique* • Faire connaître tous les services numériques mis à la disposition des Aveyronnais
 Comment faire ?	• Former régulièrement les bibliothécaires à l'utilisation des <u>outils numériques</u> (In-situ et à distance) • Prendre en compte les besoins et les envies des bibliothèques (achat de jeux-vidéo à la demande*, etc.) • Acquérir de nouveaux outils (imprimante 3D*, robots*, ...), • Adapter l'accompagnement du réseau en fonction des capacités des bibliothécaires • Intégrer le programme BNR*
 Quels besoins ?	• Renouvellement et développement des outils numériques mis à la disposition des bibliothèques • Moyens financiers : budget dédié supplémentaire au sein de la MDA (En référence, pour les 3 ans de CTL numérique : 55000€ ont été investis par le Département et 55000€ par l'État) • Moyens humains : conformation des moyens dédiés par la mobilisation d'un second référent numérique dans le cadre du programme BNR • Communication départementale d'envergure
 Quelle communication ?	• Communication départementale d'envergure (journaux, radio, abribus, affiches / flyers) • Partage de l'information auprès des bibliothèques via les référents de territoires* • Création d'articles sur les réseaux sociaux et diffusion sur les newsletters de la MDA et sur le portail des médiathèques aveyronnaises • Communication en interne (Votre info) et ciblée auprès de la Mission jeunesse innovation du Département
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Maintien des services déjà proposés • Phase 2 : Développement de l'accompagnement de projets territoriaux numériques
 Quelle évaluation ?	• Bilan CTL* effectué (sur 3 ans : 4250 inscrits aux ressources en ligne, 100% des outils numériques empruntés et 82 demies-journées de formation à destination des bibliothèques) • Nombre d'utilisateurs inscrits aux <u>ressources en ligne</u> • Nombre d'actions culturelles numériques mises en place par les bibliothèques • Nombre de bibliothèques formées

FICHE ACTION

“LA BASE UNIQUE DÉPARTEMENTALE : LE CATALOGUE DES BIBLIOTHÈQUES AVEYRONNAISES”

Contexte de l'action : La base unique départementale* est un logiciel de gestion de bibliothèque, partagé à ce jour par une cinquantaine de bibliothèques, dont la MDA. Il comprend un catalogue collectif regroupant les collections de l'ensemble de ces bibliothèques.

Finalité de l'action : Intégrer le maximum de bibliothèques dans la base unique départementale pour un meilleur service aux Aveyronnais.

Les participants/Les partenaires : MDA, les bibliothèques, le prestataire (c3rb*) et la DSI*

FAVORISER L'INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE



Quels objectifs ?

- Offrir aux Aveyronnais l'accès à l'intégralité des collections et des actualités des lieux de lecture publique depuis une même interface : [le Portail des médiathèques aveyronnaises](#).
- Organiser la complémentarité des collections sur l'ensemble du réseau grâce à une politique documentaire concertée
- Mutualiser les coûts et le travail liés à l'activité des bibliothèques, permettant une gestion quotidienne facilitée pour le personnel : uniformisation des pratiques de catalogage et gain de temps pour le réseau



Comment faire ?

- Valoriser et faire connaître les avantages de ce service pour les bibliothécaires comme pour les usagers
- Intégrer de nouvelles bibliothèques, seules ou en réseau
- Développer des services adaptés aux attentes et nouveaux usages des habitants
- Envisager un service navette dédié à la circulation des documents au niveau départemental



Quels besoins ?

- Validation des collectivités locales
- Moyens humains renforcés, au niveau pilotage, mais aussi dans les aspects techniques liés à l'évolution des services proposés
- Moyens financiers : coûts partagés entre le Département et les collectivités partenaires
- Maintien de la subvention départementale allouée aux projets d'informatisation en réseau qui s'additionne à l'aide à l'informatisation de la DRAC*



Quelle communication ?

- Supports de communication et d'information
- Articles sur le Portail des médiathèques aveyronnaises et les réseaux sociaux, partage d'infos via les référents de territoire* de la MDA
- Réunions de sensibilisation à destination des élus et des bibliothécaires



Quelles étapes ?

- Phase 1 : Communiquer sur les avantages de la base unique
- Phase 2 : Intégrer et accompagner de nouveaux territoires
- Phase 3 : Organiser des temps d'échanges de pratiques autour de ce projet : journée de la base unique
- Phase 4 : Développer de nouveaux services



Quelle évaluation ?

- Nombre de nouvelles bibliothèques intégrées
- Statistiques d'utilisation des ressources en ligne et du Portail des médiathèques aveyronnaises
- Retours des usagers et des bibliothèques
- Diversification des services proposés

FICHE ACTION

“LE NUMÉRIQUE AU QUOTIDIEN : VERS DE NOUVEAUX USAGES”

Contexte de l'action : Nous nous appuyons sur les thématiques dégagées lors des journées de concertation organisées en mars 2023 : “Pour des bibliothèques innovantes, rayonnantes et conviviales”. Les participants souhaitent intégrer les pratiques numériques dans les services qu'ils proposent.

Finalité de l'action : Permettre aux bibliothèques de proposer de nouveaux services et actions culturelles à leurs usagers.

Les participants/Les partenaires : MDA, Le réseau des bibliothèques de l'Aveyron / Les partenaires locaux

FAVORISER L'INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE

 Quels objectifs ?	• Attirer de nouveaux publics en bibliothèque • Faciliter la prise en main et l'utilisation de ces outils • Accompagner les bibliothèques dans leurs projets d'animations et d'actions culturelles numériques
 Comment faire ?	• Acquérir et mettre à disposition des outils d'animations numériques qui répondent aux demandes et besoins du réseau (consoles et jeux vidéos casque de réalité virtuelle, albums augmentés, etc.) • Mettre en place des modalités de prêts et de desserte, ainsi que des supports adaptés aux besoins des bibliothèques • Travailler en co-construction avec les bibliothèques
 Quels besoins ?	• Moyens financiers : budget d'acquisition • Moyens humains pour accompagner les bibliothèques • Développement des compétences informatiques du réseau : formations • Logistique et gestion des outils : espace de stockage, transport et installation, suivi technique, etc.)
 Quelle communication ?	• Article sur le Portail des médiathèques aveyronnaises • Post sur les groupes Facebook des bibliothèques aveyronnaises • Création de supports pour présenter les outils et d'un espace de retour d'expérience sur le portail et sur jeunesse.aveyron.fr
 Quelles étapes ?	Phase 1 : Identifier les besoins Phase 2 : Acquérir des outils Phase 3 : Accompagner à l'utilisation et à la maîtrise de ces outils Phase 4 : Prendre en compte les retours d'expérience des utilisateurs*
 Quelle évaluation ?	• Nombres d'emprunts des outils • Nombre de bibliothécaires formés / accompagnés à l'utilisation des outils • Nombre d'actions numériques menées • Nombre d'usagers touchés par les actions • Bilan d'utilisation des outils

FICHE ACTION

“LES OUTILS NUMÉRIQUES DE TRAVAIL COLLABORATIF : UNE CHANCE POUR LE TRAVAIL EN RÉSEAU”

Contexte de l'action : Dès le début de la crise sanitaire, la MDA s'est formée à l'utilisation d'outils numériques de travail collaboratif accessibles à tous et cet usage s'inscrit aujourd'hui dans une pratique professionnelle quotidienne.

Finalité de l'action : Mettre en place des outils collaboratifs pour favoriser le travail en équipe ou en réseau autour de projets.

Les participants/Les partenaires : MDA, les bibliothécaires et les partenaires

 Quels objectifs ?	• Accompagner à la découverte et à la maîtrise des outils • Fluidifier le travail collaboratif et les échanges entre partenaires • Mutualiser les compétences et les ressources
 Comment faire ?	• Identifier et recenser les différents types d'outils utilisés • S'appuyer sur les demandes et besoins pour proposer des outils adaptés • Former in situ* (ou à distance), créer des tutoriels pas à pas • Utiliser ces outils dans les actions portées par la MDA
 Quels besoins ?	• Des abonnements payants à certains outils pour la MDA et du matériel informatique adéquat (Canva, Padlet, Trello, Genially, etc.) • Des formateurs (bibliothécaires, MDA et réseau, sur le mode RERS*) • Constitution d'une équipe de veille (suivi des fonctionnalités et des évolutions et recherche de nouveaux outils)
 Quelle communication ?	• Articles sur le Portail des médiathèques aveyronnaises, Newsletter, etc • Supports pour présenter les différents outils • Création et diffusion de tutoriels
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Identifier les besoins • Phase 2 : Recenser les outils • Phase 3 : Accompagner à l'utilisation et à la maîtrise de ces outils • Phase 4 : Retours d'expérience des utilisateurs
 Quelle évaluation ?	• Nombre de formations menées • Nombre, variété des outils • Nombre de projets utilisant des outils collaboratifs • Nombre d'utilisateurs

FICHE ACTION

“ÊTRE ACTEUR DE LA LUTTE CONTRE L’ILLECTRONISME*”

Contexte de l'action : Le développement du numérique dans notre société constitue pour les bibliothèques un défi important. Elles proposent des fonds et des services numériques et contribuent aussi en tant qu'acteur culturel, éducatif et social, à la lutte contre la fracture numérique si elles en maîtrisent les aspects techniques comme les enjeux.

Finalité de l'action : Lutter contre l'exclusion numérique par l'acquisition des compétences informatiques de base et la maîtrise des outils numériques du quotidien.

Les participants/Les partenaires : MDA, bibliothécaires, partenaires locaux, Agence Départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Énergie*, DSI* et service communication du Département

FAVORISER L'INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE

 Quels objectifs ?	• Participer à une dynamique territoriale sur l'enjeu de l'inclusion numérique* • Renforcer la formation des bibliothécaires en matière d'inclusion et de compétence numérique • Accompagner les bibliothécaires dans des actions de médiation numérique auprès des publics • Faciliter et adapter l'accès aux services numériques de la MDA
 Comment faire ?	• Proposer une formation sur le rôle des bibliothèques dans la lutte contre l'illectronisme ouverte aux bibliothécaires et aux élus • Mettre à disposition sur le Portail des médiathèques aveyronnaises des ressources d'accompagnement numérique à destination des bibliothécaires et des publics • Cartographier par territoire les acteurs de l'inclusion numérique • Mettre en place des ateliers de médiation numérique en bibliothèque • Se mettre en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité numérique des services publics
 Quels besoins ?	• Clarification des missions et des périmètres des acteurs identifiés • Moyens financiers : budget pour la formation • Moyens humains : dédiés à l'accompagnement des territoires et moyens humains spécifiques pour la mise en conformité du Portail
 Quelle communication ?	• Articles newsletter, Portail des médiathèques aveyronnaises, réseaux sociaux
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : Formation • Phase 2 : Ateliers de médiation avec cartographie de l'existant sur les territoires qui souhaitent s'engager dans cette démarche suite à la formation • Dans le même temps, mise en conformité du Portail
 Quelle évaluation ?	• Nombre de participants à la formation • Nombre d'ateliers de médiation numérique mis en place : nombre et profil des publics • Nombre de bibliothèques et de réseaux participants • Niveau de conformité à l'accessibilité numérique (Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité RGAA*)

FICHE ACTION

“SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE ET EMI* : DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ”

Contexte de l'action : Loi du 15 novembre 2021 (REEN)* visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, consolidée par les demandes exprimées lors des ateliers de concertation MDA du printemps 2022. Répondre aux préconisations du Ministère de la Culture concernant l'EMI.

Finalité de l'action : Mise en conformité d'ici 2025 de l'ensemble des acteurs de la lecture publique - obligation à produire, à partir de cette date, une stratégie numérique responsable.

Les participants/Les partenaires : MDA, les acteurs de la lecture publique (bibliothécaires, libraires, éditeurs, associations culturelles...)

 Quels objectifs ?	• Acquérir les compétences sur ces sujets en interne et accompagner les territoires pour se mettre en conformité avec <u>la loi REEN</u> de 2021 • Appliquer <u>les recommandations du Ministère de la Culture</u> en 3 axes : ° Former les professionnels ° Outiller les professionnels et mobiliser les opérateurs ° Appuyer le développement et la mise en œuvre des projets
 Comment faire ?	• S'appuyer sur le bilan carbone réalisé • Recenser les partenaires départementaux, régionaux et nationaux sur ces sujets (ex : groupe "Bibliothèques vertes" de l'ABF - Association des Bibliothécaires de France) • Élaborer un calendrier de formation co-construit avec ces partenaires • Former les différents acteurs de la lecture publique • EMI : mettre à disposition des outils de mise en œuvre (outils d'animation, ateliers clés en main...) • Sobriété numérique : allonger la durée de vie des équipements, déployer une stratégie numérique responsable dans les territoires, sensibiliser à l'impact environnemental du numérique, développer des usages numériques écologiquement vertueux, réduire la consommation énergétique des data-centers
 Quels besoins ?	• Moyens humains/partenaires pour la mise en place des actions citées • Moyens financiers : budget alloué (formations, outils, etc.) • Temps dédié + outils adaptés au projet
 Quelle communication ?	• Site internet du Département et Portail des médiathèques aveyronnaises + réseaux sociaux des bibliothèques et des partenaires Communication interne au sein des équipes partenaires et auprès de leurs publics/adhérents
 Quelles étapes ?	• Phase 1 : ◦ Identifier les partenaires + prise de contact ◦ Rencontre + réunions + définition du projet + cadre de la mise en œuvre (QOQCCP*) • Phase 2 : Définir un plan de formation sur année 2 • Phase 3 : Réalisation des formations + bilan évaluation + élaboration plan de formation pour années suivantes
 Quelle évaluation ?	• Nombre de formations proposées et réalisées • Nombre de participants • Mesure et évolution de l'empreinte numérique des bibliothèques • Mesure des compétences acquises sur ces sujets par les partenaires

4.3/ COMMUNICATION - MISE EN ŒUVRE – ÉVALUATION

Ce schéma de développement de la lecture publique pose les orientations du développement de la lecture publique en Aveyron sur la période de 2024 à 2028.

Les actions inscrites sont susceptibles d'être ajustées au regard des moyens humains et financiers qui pourront être déployés.

Ce schéma sera diffusé à l'ensemble des élus et acteurs de la lecture publique du département.

La MDA assurera la mise en œuvre et la coordination des actions identifiées. Elle accompagnera les territoires, afin qu'ils puissent se l'approprier, pour en faire un outil de développement de la lecture publique et d'attractivité.

Un comité de pilotage est constitué pour en assurer le suivi et fixer le calendrier en fonction des orientations prioritaires fixées. Il comprend la Présidente de la Commission Culture du Département, le Directeur de la Direction de la Culture, des Arts et des Musées, le responsable du Service Lecture publique - Médiathèque et son adjointe. Ce comité se réunira annuellement.

Une publication annuelle sera faite via le Portail des médiathèques aveyronnaises pour tenir informé les acteurs du réseau de lecture publique de l'avancement des travaux du schéma. A l'issue de la période de mise en œuvre, une évaluation finale sera conduite en interne associant les acteurs du réseau.



Bandeau du portail des Médiathèques aveyronnaises : <https://mediatheque.aveyron.fr>

ANNEXES



ANNEXE 1 :

TEXTES LÉGISLATIFS

LES DROITS CULTURELS DANS LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME adoptée le 10 décembre 1948 à Paris par l'assemblée générale des Nations Unies

Article 22

« Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité, grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays. »

Article 26

« 1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite.

2. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix.

3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »

Article 27

« 1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. »

LOI N° 98-657 DU 29 JUILLET 1998 D'ORIENTATION RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Article 140

L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté.

La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, en priorité dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives, la promotion de la formation dans le secteur de l'animation et des activités périscolaires ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes fréquentant les structures de vacances et de loisirs collectifs. Elle passe également par le développement des structures touristiques à caractère social et familial, par l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion et par leur accès aux pratiques artistique et sportive et à l'offre culturelle locale.

L'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif.

Ils peuvent mettre en œuvre des programmes d'action concertés pour l'accès aux pratiques artistiques, sportives et culturelles, pour les besoins desquelles ils mettent en place des actions spécifiques pour les personnes en situation d'exclusion.

Au titre de leur mission de service public, les établissements culturels financés par l'Etat s'engagent à lutter contre les exclusions.

MODIFIÉ PAR LOI N°2017-86 DU 27 JANVIER 2017 - ART. 223

L'article 140 de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions est ainsi modifié :

1° Après le mot : « familial », la fin du deuxième alinéa est ainsi rédigé : « , par l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion et par leur accès aux pratiques artistique et sportive et à l'offre culturelle locale. » ;

2° A la fin de l'avant-dernier alinéa, les mots : « et culturelles » sont remplacés par les mots : « , sportives et culturelles, pour les besoins desquelles ils mettent en place des actions spécifiques pour les personnes en situation d'exclusion ».

La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, en priorité dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives, la promotion de la formation dans le secteur de l'animation et des activités périscolaires ainsi que des actions de sensibilisation des jeunes fréquentant les structures de vacances et de loisirs collectifs. Elle passe également par le développement des structures touristiques à caractère social et familial, par l'organisation du départ en vacances des personnes en situation d'exclusion et par leur accès aux pratiques artistique et sportive et à l'offre culturelle locale.

L'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif. Ils peuvent mettre en œuvre des programmes d'action concertés pour l'accès aux pratiques artistiques, sportives et culturelles, pour les besoins desquelles ils mettent en place des actions spécifiques pour les personnes en situation d'exclusion. Au titre de leur mission de service public, les établissements culturels financés par l'Etat s'engagent à lutter contre les exclusions.

ORDONNANCE MINISTÉRIELLE CRÉANT LES BIBLIOTHÈQUES CENTRALES DE PRÊT DES DÉPARTEMENTS (BCP 2 NOVEMBRE 1945)

22 février 1968 : circulaire précisant les missions des BCP et expérimentant l'emploi de bibliobus de prêt direct.

29 octobre 1975 : décret de transfert des BCP de la tutelle de l'Éducation nationale à celle du ministère de la Culture et création de la Direction du Livre.

17 juillet 1978 : circulaire du ministère de la culture, invitant les BCP à créer de véritables bibliothèques municipales dans les communes desservies.

1^{er} février 1982 : arrêté portant création des 17 dernières BCP. Début de la formation des bénévoles des bibliothèques communales.

1^{er} août 1985 : circulaire du ministère de la culture, dite Circulaire Gattegno, sur la mission de coopération des BCP avec les communes de moins de 10 000 habitants et sur l'abandon de la desserte des établissements scolaires.

1^{er} janvier 1986 : Loi de transfert de la tutelle des BCP aux conseils généraux des départements, dans le cadre des lois de décentralisation. Le transfert est actuellement codifié à l'article L.320-2 du Code du Patrimoine. Globalement, les conseils généraux amplifient la politique initiée par l'État, en augmentant considérablement les moyens. Alors que les BCP d'origine comptaient quatre agents chacune, leur effectif moyen est aujourd'hui d'une vingtaine de personnes.

13 juillet 1992 : Loi qui renomme les BCP en Bibliothèques départementales de prêt (BDP) et qui crée un concours financier particulier départemental est créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD).

27 avril 2017 : Ordonnance n° 2017-650 du 27 avril 2017 modifiant le livre III du code du patrimoine renomme les bibliothèques départementales de prêt en bibliothèques départementales.

LOI N° 2021-1717 DU 21 DÉCEMBRE 2021

RELATIVE AUX BIBLIOTHÈQUES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE - DITE « LOI ROBERT »

CHAPITRE Ier

DÉFINIR LES BIBLIOTHÈQUES ET LEURS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Article 1er

Au début du titre Ier du livre III du code du patrimoine, il est ajouté un article L. 310-1 A ainsi rédigé :

« Art. L. 310-1 A. – Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. A ce titre, elles :

« 1. Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article L. 310-3, sous forme physique ou numérique ;

« 2. Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme*. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;

« 3. Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;

« 4. Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires. Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. A ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public. »

Article 2

L'article L. 320-3 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« Art. L. 320-3. L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales est libre. »

Article 3

L'article L. 320-4 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« Art. L. 320-4. – L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales et la consultation sur place de leurs collections sont gratuits. »

Article 4

L'article L. 310-3 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« Art. L. 310-3. – Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont constituées de livres et des autres documents et objets néces-

saires à l'accomplissement de leurs missions, tels que des documents sonores et audiovisuels. »

Article 5

L'article L. 310-4 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« Art. L. 310-4. – Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales. Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance. » 22 décembre 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 3 sur 155

Article 6

L'article L. 310-5 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« Art. L. 310-5. – Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui relèvent du domaine privé mobilier de la personne publique propriétaire sont régulièrement renouvelées et actualisées. »

Article 7

L'article L. 310-6 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« Art. L. 310-6. – Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant. »

Article 8

Le titre Ier du livre III du code du patrimoine est complété par un article L. 310-7 ainsi rédigé :

« Art. L. 310-7. – Les agents travaillant dans les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements présentent des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice des missions définies à l'article L. 310-1 A. »

CHAPITRE II : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Article 9

L'article L. 330-1 du code du patrimoine est complété par une phrase ainsi rédigée : « Les départements ne peuvent ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner. »

Article 10

Le titre III du livre III du code du patrimoine est complété par un article L. 330-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 330-2. – Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

« 1. De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

« 2. De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 3. De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;

« 4. De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 5. D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'Assemblée départementale. »

Article 11

L'article L. 1614-10 du code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

1° A la seconde phrase du premier alinéa, les mots : « établissements publics de coopération intercommunale » sont remplacés par les mots : « groupements de collectivités territoriales » ;

2° Au début du deuxième alinéa, le mot : « Toutefois, » est supprimé.

Article 12

I. – La section 10 du chapitre 1er du titre 1er du livre II de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales est complétée par un article L. 5211-63 ainsi rédigé :

« Art. L. 5211-63. – Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique. »

II. – Le I entre en vigueur le 1er janvier 2023.

Article 13

La sous-section 2 de la section 2 du chapitre II du titre 1er du livre II de la troisième partie du code général de la propriété des personnes publiques est complétée par un article L. 3212-4 ainsi rédigé :

« Art. L. 3212-4. – Les documents appartenant aux bibliothèques de l'Etat, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements ne relevant pas de l'article L. 2112-1 et dont ces bibliothèques n'ont plus l'usage peuvent être cédés à titre gratuit à des fondations, à des associations relevant de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association mentionnées au a du 1 de l'article 238 bis du code général des impôts et dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance ou à des organisations mentionnées au II de l'article 1er de la loi no 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Par dérogation aux articles L. 3212-2 et L. 3212-3 du présent code, ces documents peuvent être cédés à titre onéreux par ces fondations, associations et organisations ».

ANNEXE 2 :

PROJET DÉPARTEMENTAL « L'AVEYRON SE BOUGE » 2021-2028

L'Assemblée départementale a adopté en décembre 2021 son programme de mandature qui repose sur 3 aspirations fondamentales :

- Porter un projet qui s'adresse à chaque Aveyronnais, dans tous les stades et les aspects de son existence ;
- Concevoir des politiques et porter des actions qui aient du sens ; nous savons devoir à nos concitoyens de la cohérence, de la rigueur et de la clarté dans nos choix ;
- Innover, dans tous les aspects de nos stratégies, afin de hisser notre département vers le haut, de le faire briller, et aussi pour que notre institution, le Département, soit toujours tournée vers la modernité.

5 Priorités :

1. Le dynamisme, la détermination, la jeunesse
2. L'attractivité, l'innovation, les forces vives
3. L'environnement et le développement en équipe
4. L'accompagnement des plus faibles et le soutien aux territoires
5. La participation des citoyens

12 Défis pour faire vibrer l'Aveyron

[Programme complet sur \[aveyron.fr\]\(https://www.aveyron.fr\)](https://www.aveyron.fr/Programme-complet-sur-aveyron.fr)



ANNEXE 3 :

CRITÈRES DE CLASSIFICATION DES BIBLIOTHÈQUES ADOPTÉE EN 2022 ET MODALITÉS DE CALCUL DE LA NOUVELLE TYPOLOGIE (SITE ABD)

Les critères sélectionnés sont au nombre de 9 :

- Dépenses documentaires tous documents pour 1 000 habitants
- Nombre de types d'actions au sein de l'établissement
- Accès à Internet et aux services numériques
- Diversité de l'offre de collections
- Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
- Surface
- Nombre de personnel qualifié
- Emprunteurs actifs pour 1 000 habitants
- Nombre de prêts (tous types de documents) pour 1 000 habitants.

Le calcul de la nouvelle typologie :

La notation de chaque critère permet de calculer des scores. Ces scores servent ensuite, grâce à des algorithmes, à classer les bibliothèques selon 5 types allant de A, pour la bibliothèque ayant le plus de critères très favorables, à E, pour celle ayant le plus de critères très défavorables.

Pour en savoir plus : [site de l'ABD](#)

ANNEXE 4 :

LA MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES PAR L'ABF

LA MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES, TOUT LE MONDE Y GAGNE!

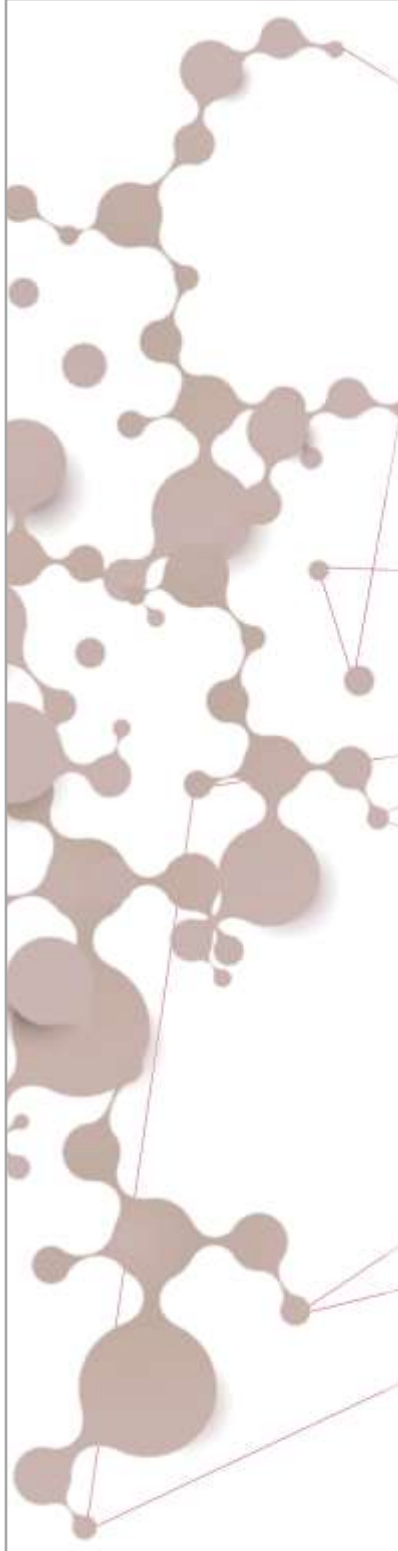
Depuis plusieurs années, l'Association des bibliothécaires de France (ABF) suit avec attention les réformes qui modifient l'organisation territoriale et leurs implications dans le champ de la lecture publique, et en particulier des coopérations intercommunales.

L'ABF propose ici aux élu-e-s et aux cadres dirigeants territoriaux le résultat de son analyse et de son expérience dans le domaine des réseaux de bibliothèques.

Forte de près de 3 000 adhérent-e-s, l'ABF regroupe des personnels de tous types de bibliothèques et de toutes catégories. Organisée en groupes régionaux et commissions nationales, elle favorise l'échange de pratiques et d'information et se veut force de propositions pour les responsables politiques.

L'objectif du présent document est de montrer en quoi la coopération intercommunale peut améliorer les services rendus par les bibliothèques à la population dans un contexte de maîtrise des coûts, mais aussi de présenter le large éventail des solutions possibles, tant en termes de compétences, de gouvernance et de modalités de mise en œuvre : il n'y a pas de modèle imposé.

NOVEMBRE 2019



PLUS DE SERVICES À LA POPULATION

- Des animations mutualisées et ancrées dans le territoire
- Une offre documentaire étendue : plus abondante et plus diversifiée
- Une seule carte pour toutes les bibliothèques du réseau
- Emprunter et rendre n'importe où dans le réseau grâce à une navette

UNE EFFICIENCE ACCRUE

- Des économies d'échelle (informatique, matériels, collections...)
- Un traitement partagé des documents pour plus d'efficacité

UN MAILLAGE DYNAMIQUE

- Des équipements complémentaires garantissant à chacun un service de proximité
- Mutualisation des compétences et échanges de bonnes pratiques
- Des projets partagés fédérateurs

UNE FORTE CONTRIBUTION À L'IDENTITÉ ET À L'IMAGE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

- Des services « réseau » au quotidien pour les habitant-e-s
- Communication commune ou coordonnée

LE RÉSEAU, C'EST À LA CARTE

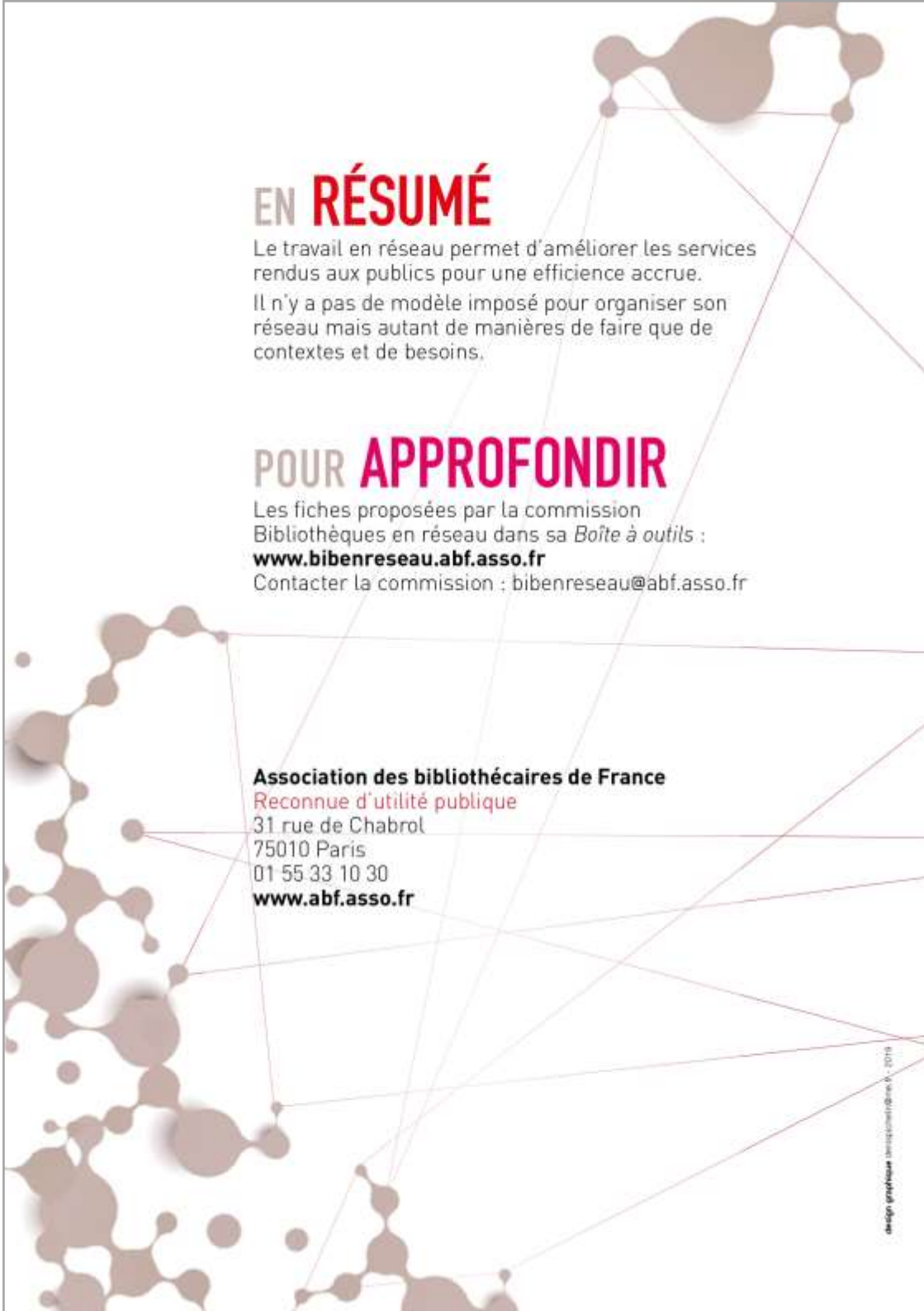
- Une variété de formules adaptées aux contextes, besoins et choix locaux
- Mise en réseau informatique de tout ou partie des bibliothèques
- Coordination et/ou harmonisation des horaires, des tarifs, des animations...
- Activités communes (action culturelle ponctuelle ou régulière, communication...)
- Mutualisation de moyens sous diverses formes
- Transfert de la gestion de tout ou partie des équipements et des personnels à la communauté
- Mise en commun compétences et projets

TOUT EST POSSIBLE AUCUNE DE CES OPTIONS N'EST MÉCANIQUEMENT LIÉE AUX AUTRES

- Libre définition de l'intérêt communautaire relatif à la compétence « Gestion des équipements culturels »
- Nombreuses possibilités pour la mise en œuvre pratique de cette compétence
- Coopération possible hors compétence « équipement »

EN ÉVOLUTION DEPUIS LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI NOTRe, L'ÉVOLUTION DES PÉRIMÈTRES D'ACTION ET LES ADAPTATIONS SE POURSUIVENT

- L'unification des formules au sein du nouveau territoire est une possibilité, pas une obligation.
- Il est important de sauvegarder les acquis en termes de services aux publics des ensembles intercommunaux précédents ou des initiatives antérieures de coopération.
- Il est toujours possible d'initier des mises en réseau et de développer celles déjà existantes.



EN RÉSUMÉ

Le travail en réseau permet d'améliorer les services rendus aux publics pour une efficience accrue.

Il n'y a pas de modèle imposé pour organiser son réseau mais autant de manières de faire que de contextes et de besoins.

POUR APPROFONDIR

Les fiches proposées par la commission Bibliothèques en réseau dans sa *Boîte à outils* :

www.bibenreseau.abf.asso.fr

Contacter la commission : bibenreseau@abf.asso.fr

Association des bibliothécaires de France

Reconnue d'utilité publique

31 rue de Chabrol

75010 Paris

01 55 33 10 30

www.abf.asso.fr



Association
des Bibliothécaires
de France

Boîte à outils sur les bibliothèques publiques en réseau. Fiche n°8
Un maillage territorial à la mesure de la population
juin 2018

Résumé

Pour que la population dispose d'un égal accès aux lieux bibliothèques, un maillage territorial correct est indispensable. Il ne s'exprime pas en distance mais en temps : chacun doit être à un quart d'heure au plus d'une bibliothèque publique.

Équipements de proximité et équipements rayonnants ne sont pas concurrents mais complémentaires. Cette complémentarité est optimisée quand la mobilité des usagers est complétée par une circulation des documents.

Sommaire

L'échelle du bon maillage.....	1
Mailler, oui, mais comment ?	2
Complémentarité entre équipements de proximité et équipements rayonnants :	2
Pour un maillage plus fin encore, des points d'accès au réseau :	3
La mise en réseau, condition d'une égalité d'accès	4

L'échelle du bon maillage

Même à l'heure des ressources numériques et des accès à distance, le public réclame en matière de lecture publique le maintien de lieux, et entend même pouvoir y passer plus de temps, en campagne comme à la ville.

Dans la construction d'un réseau de bibliothèques, c'est donc tout d'abord la question de la densité du maillage qui doit être considérée, c'est-à-dire qu'il convient de se préoccuper des distances entre chaque équipement. Penser un réseau de lecture publique relève ainsi d'une politique d'aménagement du territoire.

Comme l'a souligné à deux reprises l'Inspection générale des bibliothèques¹, « toutes les études concordent : autour de 80 % des usagers des bibliothèques ont mis au plus un quart d'heure à s'y rendre ; il s'agit donc de la durée de trajet au-delà de laquelle la population juge cette durée dissuasive. »

Il est essentiel d'estimer ce maillage non en distance kilométrique mais en temps d'accès. C'est la notion d'isochronie utilisée pour mesurer l'accessibilité spatiale des services publics comme des services marchands, le critère temps étant le même quel que soit le territoire (rural ou urbain) et le mode de déplacement utilisé.

On peut ajouter qu'il s'agit du temps qu'on a mis pour se rendre à la bibliothèque à partir de l'endroit où on se trouvait précédemment, qui peut être le domicile, le lieu de travail et d'étude ou tout autre lieu où l'on s'est rendu spécifiquement.

Offrir à chaque habitant un accès à une bibliothèque publique à moins de 15 minutes, telle est donc l'échelle d'un bon maillage territorial.

¹ Inspection générale des bibliothèques, *Rapport n°2013-007 à madame la ministre de la Culture et de la Communication : Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement*, p. 75, en ligne, <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid75463/les-bibliotheques-departementales-de-pretdispensables-autrement.html>, et Rapport n°2015-033 : L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales, p.55, en ligne, <http://www.enseignementsuprecherche.gouv.fr/cid98380/l-equipement-des-communes-et-groupements-de-communes-enbibliotheques.html>.

Mais il faut enfin tenir compte d'un élément supplémentaire : la distance peut n'être pas seulement physique mais symbolique. Des populations peuvent ne jamais se rendre en tout cas volontiers et régulièrement dans des lieux pourtant distants de moins de 15 minutes mais où elles ne se sentent pas à l'aise. C'est pourquoi la présence des bibliothèques dans certains quartiers doit être envisagée en tenant compte de ce phénomène, afin d'assurer à tous les habitants un accès réel aux services.

Mailler, oui, mais comment ?

Dans les faits, nombre de réseaux se construisent sur la base de l'existant, que ce soit en termes d'équipements ou de volonté de telle ou telle commune de participer. Des critères d'intégration peuvent aussi conditionner l'entrée d'une bibliothèque d'une commune dans un réseau de lecture publique : classification ADBDP², présence de personnel salarié, etc.

Si cette approche pragmatique par l'existant et/ou sur la base du volontariat et de critères minimum permet d'enclencher la construction d'un réseau, il n'en reste pas moins qu'elle induit un certain nombre de risques :

- risque d'un « maillage à trous » dans lequel certains points du territoire ne sont pas irrigués ;
- risque de déséquilibres entre des secteurs bien pourvus en équipements suffisamment dimensionnés pour offrir l'ensemble des services d'une bibliothèque, et d'autres moins bien lotis.

Face à ces risques, il peut être envisagé une planification de l'évolution du réseau, qui permettra d'aller au-delà de l'existant si, après analyse, cet existant ne répond pas suffisamment aux besoins. L'objectif est alors de structurer le réseau en organisant une présence harmonieuse des équipements sur le territoire, et en s'assurant d'un dimensionnement pertinent des bibliothèques en fonction de leurs missions.

Pour effectuer cette analyse et envisager un ou plusieurs scénarii d'évolution, deux outils sont particulièrement utiles : la carte isochrone et le diagnostic territorial.

- La **carte isochrone** permet de visualiser sur une carte toutes les zones géographiques que l'on peut atteindre depuis un point précis dans un laps de temps déterminé. C'est donc elle qui permet de s'assurer que le maillage existant ou envisagé ne laisse aucun habitant à plus de 15 minutes d'un équipement.
- Le **diagnostic territorial** permet de faire apparaître les caractéristiques, atouts, faiblesses et potentialités du territoire. Le réseau de lecture publique s'ancre dans ce territoire et par conséquent doit tenir compte entre autres des caractéristiques de la population et de l'activité économique, des autres équipements présents et notamment des structures culturelles. Le diagnostic territorial permet donc de décider du niveau pertinent pour chacun des équipements.

Complémentarité entre équipements de proximité et équipements rayonnants :

Des niveaux différents de bibliothèques pour des missions différentes mais complémentaires, telle est la condition d'un maillage territorial pertinent.

On distingue deux types d'équipements

- la **bibliothèque à rayonnement large**, qui comme son nom l'indique est destinée à attirer un public dépassant plus ou moins largement les limites de la commune sur laquelle l'équipement est implanté. Pourvu de personnels qualifiés, c'est un équipement structurant pour le territoire et présentant tous les services attendus aujourd'hui d'une bibliothèque (horaires d'ouverture élargis, espaces suffisamment vastes et accueillants, accès à une offre documentaire multi-soutiens, proposant des activités culturelles variées, etc.) ;
- la **bibliothèque de proximité**, destinée à rendre un service plus local. Elle doit elle aussi pouvoir accueillir l'usager dans de bonnes conditions de confort et lui offrir un premier accès à la culture, à l'information et aux loisirs. Éventuellement gérée avec le soutien d'une équipe de bénévoles qualifiés, elle est moins largement ouverte et n'offre pas nécessairement tous les services. Mais

² En ligne : <http://bdp.correze.fr/OpacWebAloes/File/LaBDP/Typologie%20ADBDP.pdf>.

s'adossant au réseau, elle en montre tous les possibles afin que l'utilisateur ait d'une façon ou d'une autre accès à l'ensemble des ressources.

De la complémentarité sans concurrence

Avant une mise en réseau et selon le type de bibliothèque dans lequel on se trouve, la crainte est de « se faire manger » (bibliothèques de proximité) ou d'être "dépouillé de ses collections" (bibliothèques à rayonnement large).

La réalité est tout autre : bibliothèques à rayonnement large et bibliothèques de proximité sont complémentaires, et c'est précisément sur cette complémentarité que repose l'enrichissement de l'offre faite aux usagers dans le cadre d'un réseau de lecture publique.

Quelques exemples :

- **Les collections** : davantage encyclopédiques pour les bibliothèques à rayonnement large, moins étendues pour les bibliothèques de proximité qui peuvent néanmoins proposer des fonds spécialisés en fonction de spécificités locales. Pour optimiser cette complémentarité des collections, la mise en place d'une circulation des documents sur le réseau est un atout majeur (voir fiche n°3 La circulation des documents au sein d'un réseau de lecture publique) ;
- **Les horaires** : plus étendus mais moins ciblés pour les bibliothèques à rayonnement large, moins étendus pour les bibliothèques de proximité mais bien adaptés aux habitudes locales d'une population plus restreinte ;
- **L'action culturelle** : l'action culturelle à l'échelle d'un réseau n'exclut pas le maintien d'une action culturelle locale, chacune étant susceptible de renforcer l'autre, à condition que les programmes aient été envisagés dans la complémentarité ;
- **Les équipes** : à l'échelle d'un réseau, la diversité et l'hétérogénéité des équipes sont une opportunité d'élargissement du champ des compétences disponibles. L'enrichissement de l'offre faite au public passe aussi par la confiance entre les personnels et les échanges qu'ils peuvent avoir entre eux, quel que soit le type de bibliothèque dans lequel ils se trouvent. Une mission de coordination pour fédérer ces équipes est dans ce contexte un atout pour s'assurer de la complémentarité effective des équipements (cf fiche Types de fonctionnement de réseaux).
- **Les publics** enfin : certains ne fréquenteront jamais qu'un équipement de proximité. Il s'agit en particulier des enfants jusqu'au collège (à moins que celui-ci soit à proximité d'une bibliothèque à rayonnement large), d'une partie de la fréquentation familiale, d'adultes peu mobiles ou encore de personnes peu à l'aise dans un vaste équipement. D'autres en revanche soit ne se reconnaissent pas dans un équipement trop petit une offre à leur mesure, soit font flèche de tout bois en fréquentant plusieurs bibliothèques. C'est donc ensemble que les bibliothèques satisfont un plus large public.
Un « maillage à trous », ce n'est donc pas une moindre commodité offerte à un public qui de toutes les façons peut toujours se déplacer, c'est un public qui ne sera pas touché.

Pour un maillage plus fin encore, des points d'accès au réseau :

75% des Français accèdent aux principaux services de la vie courante en moins de 7 minutes³. Envisager une couverture très fine du territoire est possible aussi en matière de lecture publique.

Il s'agit alors d'assurer à la population un accès plus ou moins élaboré au réseau des bibliothèques et à ses collections, par un système de points-relais ou de bibliothèque mobile, conçu éventuellement en partenariat (bibliothèques départementales, structures régionales pour le livre, etc.).

- **Le point-relais** : ancré à la mairie ou dans tout autre lieu actif sur la commune, le point-relais dans sa forme minimale permet à chaque habitant de bénéficier d'une aide pour l'accès aux ressources documentaires du réseau. Outre un simple accès à internet et donc au catalogue en ligne du réseau des bibliothèques, il offre à l'utilisateur l'assistance d'une personne ressource formée à l'utilisation du portail et à la recherche documentaire. Les documents demandés peuvent alors être acheminés dans la bibliothèque la plus proche, voire au point-relais selon les possibilités

³ « L'accès aux services, une question de densité des territoires » Insee Première n° 1579, 6 janvier 2016, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908098>.

logistiques. La personne ressource est également capable de donner tous les renseignements utiles sur le fonctionnement du réseau.

A mi-chemin entre ce service minimum et la bibliothèque de proximité, d'autres formules se développent, en lien avec des lieux de vie collective, d'autres services publics ou encore des lieux ressource ou de passage. Selon la taille des communes, leur caractère urbain, péri-urbain ou rural, les possibilités ne manquent pas de s'adosser à l'existant pour proposer aux habitants collections, horaires et services réduits mais adaptés : crèches, écoles, agences postales, épiceries, etc. peuvent ainsi être mises à contribution pour n'oublier personne dans une offre fine d'accès aux ressources du réseau, comme le montre l'exemple des Espaces lecture de la ville de Rennes⁴ ou celui des relais lecture du Havre⁵.

Les maisons de services au public enfin⁶ peuvent être une opportunité supplémentaire pour renforcer le maillage. Expérimentées depuis 2006, elles peuvent en effet intégrer à la palette des services proposés un point d'accès aux livres et autres supports, avec un petit stock tournant et la possibilité de réserver sur le réseau.

- **La bibliothèque mobile** : les bibliothèques font preuve d'imagination et peuvent diffuser leurs collections par des systèmes plus ou moins légers, de sorte qu'un échantillon plus ou moins large de ressources peut alors venir servir les habitants au plus proche de chez eux. On peut citer : malle proposant une sélection de livres ou un mélange de livres et de ressources numériques (le Kit@lire, bibliothèque numérique nomade mise à disposition par le Centre du livre et de la lecture de l'ex-région Poitou-Charentes) ; médiabus proposant des documents multi-supports dans chaque commune ne disposant pas de bibliothèque (ainsi sur le réseau de la communauté d'agglomération de La Rochelle).

La mise en réseau, condition d'une égalité d'accès

Dans une société devenue mobile, le calibrage des services se calcule selon la présence attendue sur un territoire, les aires de mobilité pouvant différer selon les individus jusqu'au sein d'un même foyer.

C'est pourquoi une bibliothèque de proximité n'a pas vocation à attirer l'ensemble de la population résidant alentour : ce n'est pas son rôle.

En revanche, chaque bibliothèque, par la mise en réseau, peut tendre à proposer les mêmes services, en tout cas les mêmes collections. C'est ce que permet la mise en réseau.

Les réseaux départementaux organisés par les bibliothèques départementales permettaient déjà de faire bénéficier des bibliothèques de proximité de ressources documentaires complémentaires.

L'intercommunalité et la fusion de communes permettent de développer un nouveau type de solidarité territoriale en faisant circuler les collections et d'autres services.

Des suggestions pour améliorer cette fiche ? Des exemples à proposer pour l'enrichir ? Des questions sur le thème présenté ? Écrivez à bibenreseau@abf.asso.fr

Cette fiche est publiée sur le blog <http://www.bibenreseau.asso.fr> > Boîte à outils

CC-BY-NC : Libre reproduction
et réutilisation en citant la source

ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE

31 rue de Chabrol - 75010 Paris
www.abf.asso.fr - info@abf.asso.fr

⁴ En ligne : <http://www.bibliotheques.rennes.fr/mediation-et-action-educative/points-lecture-dans-la-ville/>

⁵ En ligne : http://www.infonormandie.com/Plan-Lire-au-Havre-un-5eme-relais-lecture-inaugure-lundi-16-septembre_a2270.html.

⁶ Les MSAP sont de la compétence des EPCI. Définies à l'article 100 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, elles « ont pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain » et « peuvent rassembler des services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements, d'organismes nationaux ou locaux chargés d'une mission de service public.



Association
des Bibliothécaires
de France

Boîte à outils sur les bibliothèques publiques en réseau. Fiche n°13
La coordination d'un réseau territorial de lecture publique
juin 2021 – dernière mise à jour en mai 2022

Résumé

La coordination d'un réseau de lecture publique est un exercice délicat, dont l'objectif fondamental est de favoriser la construction et la mise en œuvre d'un projet commun. Elle doit permettre d'assurer une écoute mutuelle et la prise en compte de chacun, tout en accompagnant l'harmonisation des pratiques. Un certain nombre d'outils peuvent être mis en œuvre pour ce faire.

Cependant de grandes variations existent entre les réseaux dans leur mode d'organisation et dans les moyens alloués - ou pas - pour cette mission. Toujours est-il qu'un temps de coordination salariée, adapté au contexte de chaque réseau, est indispensable à son fonctionnement.

Sommaire

Où rencontre-t-on la fonction de coordination ?.....	1
Dans quels types de réseau ?.....	1
Coordination et/ou direction ?.....	2
Quelques missions pouvant relever d'une fonction de coordination.....	2
Recueillir et communiquer des informations : les va-et-vient de la coordination.....	3
L'humain et le technique : harmoniser les pratiques.....	3
Les outils de la coordination.....	4
Du temps de coordination.....	4
De la mobilité.....	5
Où héberger la mission de coordination ? Les enjeux de sa localisation.....	5
Une fiche de poste sur mesure.....	6
Conclusion.....	6

Où rencontre-t-on la fonction de coordination ?

Dans quels types de réseau ?

La fonction de coordination de réseau de bibliothèques est généralement assurée par une personne mais qui peut disposer d'une équipe.

On la rencontre aussi bien en milieu rural, où elle s'est d'abord développée et représente parfois le seul emploi salarié, qu'en milieu urbain ou à la fois rural et urbain.

Même si elle n'y est pas toujours présente, elle devrait être considérée comme indispensable dans les réseaux intercommunaux constitués uniquement de bibliothèques municipales et éventuellement associatives.

Elle est tout aussi indispensable dans les réseaux mixtes de bibliothèques municipales et intercommunales.

Coordination et/ou direction ?

Coordonner n'implique pas une relation hiérarchique mais facilitatrice.

C'est pourquoi on peut rencontrer la fonction de coordination dans les réseaux intégralement intercommunaux quand les différents points du réseaux continuent à fonctionner de manière plus ou moins autonome.

Dans les réseaux mixtes, la fonction de coordination peut-être assurée par la direction du réseau ou lui être associée.

**Voir la fiche n°8 Les réseaux de lecture publique :
organisation, gouvernance, organigrammes.**

Quelques missions pouvant relever d'une fonction de coordination

La fonction de coordination peut recouvrir des missions diverses dont l'éventail varie en fonction des contextes et des compétences disponibles : La fonction de coordination peut recouvrir des missions diverses dont l'éventail varie en fonction des contextes et des compétences disponibles.

Missions stratégiques :

- établissement d'un état des lieux de l'existant et du diagnostic de territoire ;
- aide à la décision pour le développement de la politique de lecture publique dans le cadre du projet communautaire d'ensemble ;
- organisation de réunions de concertation (avec les élus, avec la Direction générale, avec les équipes, etc.) ;
- coordination et finalisation de projets de services ou d'un projet culturel, éducatif et social (PCSES) ;
- liens entre les équipes équipes, les services transversaux (communication Informatique, achats publics etc.) et la hiérarchie administrative et politique, évaluation et rapports d'activité ;
- lien avec la DRAC, la bibliothèque départementale et les divers organismes subventionneurs, montage de dossiers de demande de subvention ;
- piloter ou contribuer au pilotage des projets culturels communs de promotion de la lecture et valorisant le territoire, plus généralement collaboration et représentation du réseau des bibliothèques au sein des différentes instances dédiées à la lecture publique.

Missions techniques et managériales :

- harmonisation des pratiques, concertation (coordination de la politique documentaire, harmonisation des horaires d'ouverture et de la tarification), organisation de la mutualisation de tâches et missions à l'échelle du réseau ;
- outils informatiques : administration du SIGB, gestion du portail, utilisation des réseaux sociaux, formation et accompagnement ;
- formation des personnels salariés et bénévoles sur le terrain ;
- encadrement une équipe de coordination ;

- gestion du budget communautaire de lecture publique, rédaction des cahiers des charges, suivi des marchés publics et contrats ;
- liaison avec les fournisseurs et prestataires ;
- coordination de la communication pour la promotion du réseau ;
- veille professionnelle et personne de référence sur les questions de conformité réglementaire (RGPD, accessibilité, droits d'auteur, etc.)

Missions liées aux services aux publics :

- organisation de la circulation des documents au sein du réseau voire mise en œuvre directe de cette circulation ;
- mise en œuvre des services numériques du réseau ;
- coordination, organisation voire mise en œuvre directe d'actions culturelles.

Cette liste ne comprend pas la direction éventuelle d'une ou plusieurs bibliothèques intercommunales dans le cas où la mission de coordination est associée à une mission de direction.

Recueillir et communiquer des informations : les va-et-vient de la coordination

La coordination de réseau permet de prendre en considération la parole de chaque équipe, voire au-delà, la parole de chacun. Elle doit assurer la circulation de l'information dans les deux sens : du réseau à chaque équipement et de chaque équipement au réseau. Ainsi le coordinateur effectue des va-et-vient entre les équipements et les équipes afin d'écouter, de transmettre et de retransmettre.

Ceci permet d'éviter certains écueils inhérents à un fonctionnement à plusieurs, écueils plus ou moins périlleux selon la taille du réseau :

- l'organisation de réunions où le nombre de personnes présentes est tel que la discussion ne peut être menée ni le débat proposé ;
- l'impression pour les équipes qu'il existe un centre de décision et qu'elles s'en trouvent éloignées. Cette impression est propice au développement d'un sentiment de non prise en compte de leurs intérêts, points de vue et particularités locales. La mission de coordination permet a contrario de fluidifier les relations entre les différentes équipes au sein du réseau ;
- le maintien d'une certaine étanchéité dans le fonctionnement des différentes composantes du réseau.

L'humain et la technique : harmoniser les pratiques

Comme tout métier, celui de bibliothécaire se fonde sur un ensemble de techniques communes à la profession, de règles validées. Pour autant, chaque structure varie plus ou moins dans l'application de ces règles et présente donc par rapport à une structure voisine un certain nombre

de particularités liées aux choix qui ont pu être faits localement dans l'application concrète de telle ou telle règle, y compris pour les réseaux entièrement constitués de bibliothécaires salariés.

C'est notamment à ces variations techniques que se heurte une mise en réseau de bibliothèques. Une des premières préoccupations, mais qui s'étale dans le temps, est donc d'harmoniser les pratiques, entre autres afin que les échanges soient possibles et que les usagers fréquentant plusieurs équipements s'y retrouvent.

Compiler les choix techniques dans un manuel à usage interne n'y suffit pas. En effet, les choix qui ont été faits dans chaque structure ont une histoire : ils sont nés dans un contexte particulier et les habitudes ont été prises par ceux qui les ont mis en pratique. La coordination d'un réseau consiste donc à appuyer l'indispensable état des lieux de la diversité des pratiques, sur une écoute des histoires et des contextes particuliers. Cette écoute doit être respectueuse et ouverte afin de permettre d'une part de réaliser ensuite les meilleurs choix à l'échelle du réseau, d'autre part de favoriser l'acceptation et la mise en pratique par chacun des éventuelles nouvelles règles.

Avec le temps, un réseau présente un fort potentiel de dissolution de cette harmonisation des pratiques. Du coup la coordination d'un réseau suppose tout au long une vigilance quant à l'application par chacun de ce qui a été décidé ; mais aussi bien sûr une écoute permanente quant à d'éventuels dysfonctionnements dont on ne s'aperçoit parfois que lors de la mise en pratique.

Les outils de la coordination

En matière de coordination, il n'y a pas de règle établie, ni même de recommandations officielles. La fiche métier de coordinateur de réseau n'est pas encore parue au Répertoire des métiers territoriaux, et le concours qui lui correspondrait ne semble pas à l'ordre du jour. Les offres d'emploi correspondant à cette mission sont finalement aussi diverses que les réseaux eux-mêmes. Pour autant certains points communs se retrouvent d'une fiche de poste à l'autre, et on peut raisonnablement avancer quelques éléments susceptibles de contribuer à la constitution de la mallette minimale de la coordination.

Du temps de coordination

Le nombre d'heures allouées à la coordination, allant de quelques heures à un temps plein, varie d'un réseau à l'autre, ou au cours de l'histoire d'un réseau. Outre les choix politiques et budgétaires qui peuvent en décider, trois principaux critères sont susceptibles d'expliquer cette variation : la taille du réseau, sa diversité et son niveau de professionnalisation.

Un réseau étendu demandera a priori plus de temps de coordination. La taille du réseau se calcule sur la base du nombre d'équipements bien sûr, mais aussi en fonction du nombre de kilomètres séparant les deux équipements les plus éloignés, et en tenant compte des effectifs œuvrant à son fonctionnement. Le volume des publics découle pour une part de ces éléments, mais il définit lui aussi en retour la taille du réseau, et constitue donc un facteur déterminant dans la définition de la taille du réseau.

Quant à la diversité du réseau, plus les équipes sont hétérogènes - c'est-à-dire rassemblent des personnels salariés et bénévoles - plus le temps de coordination risque d'être étendu, de façon à s'assurer la participation de chacun, quel que soit son statut et son rythme. Ainsi peut-on par

exemple toujours convoquer un salarié à une réunion, sur des horaires « de bureau » ; tout au plus peut-on inviter un bénévole à y participer, si ses horaires le lui permettent et s'il le souhaite. Il faudra donc parfois multiplier les réunions ou rencontres.

Enfin, si le niveau de professionnalisation est déjà élevé, le temps de coordination sera en revanche impacté à la baisse, même s'il restera nécessaire. L'accompagnement des personnels formés qui parlent le même langage n'est évidemment pas le même que celui que l'on se doit de proposer à des équipes qui découvrent parfois des règles dont elles pouvaient éventuellement se passer lorsque l'équipement vivait de sa vie propre. C'est ainsi qu'une mission d'accompagnement peut aller jusqu'à se doubler d'une mission de formation, ce qui impactera d'autant plus le nombre d'heures de coordination.

De la mobilité

Pour aller d'un équipement à un autre, il est rare sur un réseau de pouvoir s'y rendre à pied. Les transports en commun peuvent être utilisés, mais pas partout. Selon le réseau, il est donc prudent que la mission de coordination soit confiée à un titulaire du permis B, et que ses déplacements soient pris en charge par l'autorité de tutelle (remboursement des frais ou véhicule de service).

Où héberger la mission de coordination ? Les enjeux de sa localisation

Si la mission de coordination s'exerce au plus près des différentes équipes et que la mobilité en est donc une condition, il n'en reste pas moins que certaines tâches doivent être effectuées dans un bureau. Même si l'éventail des choix est différent selon que seule la coordination ou bien une ou plusieurs bibliothèques sont intercommunales, l'emplacement de ce bureau est loin d'être insignifiant : il est un signal donné aux différentes équipes.

Ainsi, un bureau de coordination placé au sein de l'équipement à rayonnement large le mieux pourvu du réseau peut donner à penser que c'est là que les décisions seront de toute façon prises, coordination ou pas. De même les personnels de cet équipement peuvent-ils penser que cette mission est accessoire, notamment s'il se trouve que la coordination n'est qu'une des missions de leur collègue : les problématiques propres à l'équipement d'accueil de la coordination débordent alors bien souvent sur le temps de coordination.

C'est l'intérêt de l'implantation du bureau de coordination dans un lieu neutre comme par exemple les bâtiments administratifs de la collectivité ou éventuellement un bureau itinérant (peu pratique pour les coordinateurs, mais qui peut être mieux perçu par les équipes). C'est une façon de manifester que le réseau est celui de chaque lieu et non d'une « tête » et finalement une réalité transcendant tous les lieux..

A l'inverse, le fait que la personne chargée de la coordination ait son bureau hors d'une bibliothèque peut entraîner pour elle même un éloignement avec les équipes et la perte de tout ce qu'apportent des relations informelles au jour le jour. Pour les équipes même celles des lieux n'hébergeant pas ce bureau, voire pour la hiérarchie et les élus, cela peut entraîner la perception d'une fonction administrative extérieure au métier de bibliothécaire.

Quelle que soit la solution qui a été retenue, il importe donc d'être conscient de ses effets positifs et négatifs en s'efforçant de compenser ces derniers.

Une fiche de poste sur mesure

Il se peut que malgré toute la diplomatie et les précautions mises en œuvre par un coordinateur, son intervention soit mal perçue par tout ou partie des équipes. Et pour peu que l'intégration à un réseau se soit faite à marche forcée, la mission de coordination peut se retrouver en difficulté avant même que d'avoir commencé. L'harmonisation des pratiques, la transmission des informations et des décisions sont parfois confrontées à une opposition qui peut aller jusqu'à remettre en cause la légitimité du coordinateur, en lui opposant des décisions contraires soutenues en local.

La fiche de poste correspondant à la mission de coordinateur doit permettre d'identifier clairement son positionnement dans l'organigramme de la collectivité dont elle relève, son rôle et ses missions. Elle doit être rédigée en cohérence avec le projet de réseau, et gagne à être diffusée auprès de tous en cas de difficulté. C'est elle qui servira de repère en cas de désaccord.

Il est cependant fréquent que la personne chargée de coordination soit missionnée, avec ou sans fiche de poste, sur un certain nombre de fonctions mais que dans la pratique elle doive faire d'autres choses en sus ou à la place. Cela n'avait pas été imaginé au départ et il importe dans ce cas de tenir compte de l'expérience pour reformuler la mission.

Conclusion

Certes la coordination d'un réseau suppose un effort budgétaire à fournir par la ou les collectivités. Mais si la décision d'une mise en réseau a été prise, cet effort est incontournable : il n'y a pas de réseau viable sans coordination ou direction.

C'est bien sur le temps de la coordination, assuré par des heures salariées, que va se faire le pilotage du projet commun ; l'organisation du réseau sera pensée et accompagnée dans ce cadre. Ce sont bien les coordinateurs, fins connaisseurs de l'ensemble du réseau, qui seront à même de faire les arbitrages nécessaires tout autant qu'ils pourront faire des propositions issues de leur suivi et de leur connaissance du terrain et des équipes.

Enfin, cette vision globale du réseau leur permettra d'être l'interface privilégiée entre le politique et le décisionnel - sous réserve de fiches de poste en adéquation avec la mission de coordination. Au-delà des tâches facilitant la cohérence des pratiques professionnelles entre les sites, l'essentiel demeure la construction progressive d'un projet commun.

Des suggestions pour améliorer cette fiche ? Des exemples à proposer pour l'enrichir ? Des questions sur le thème présenté ? Écrivez à bibenreseau@abf.asso.fr

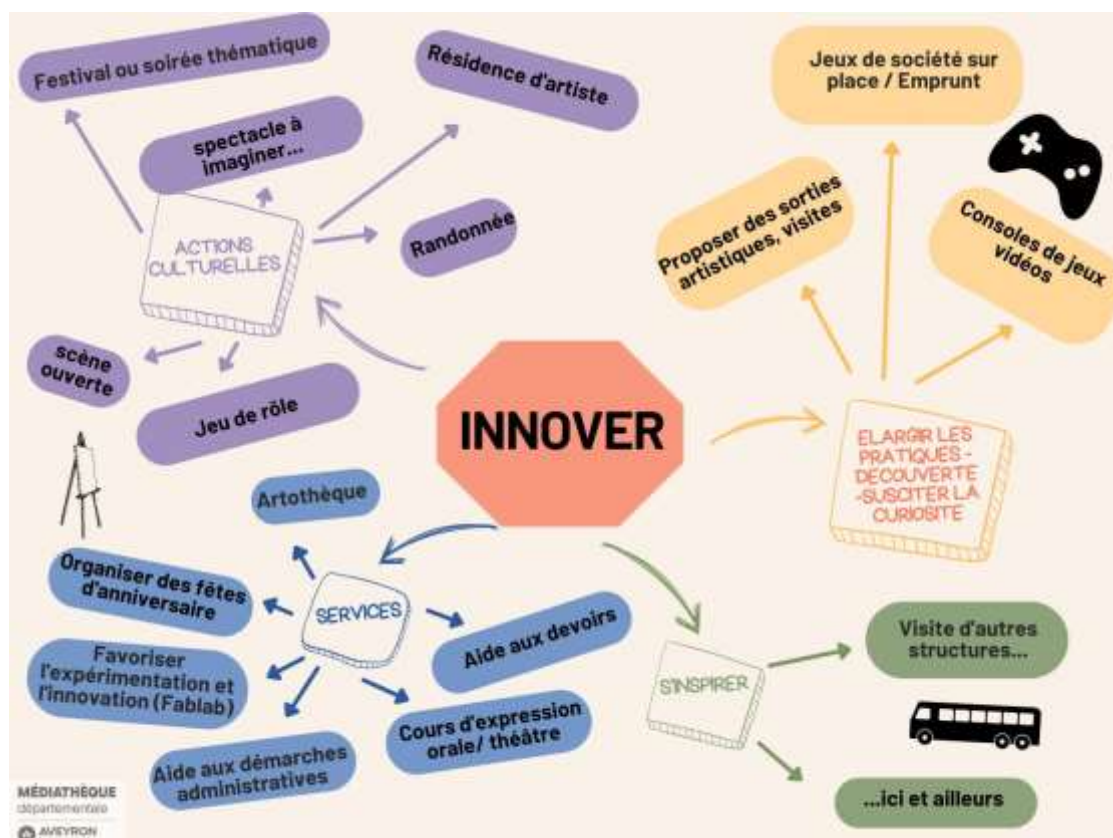
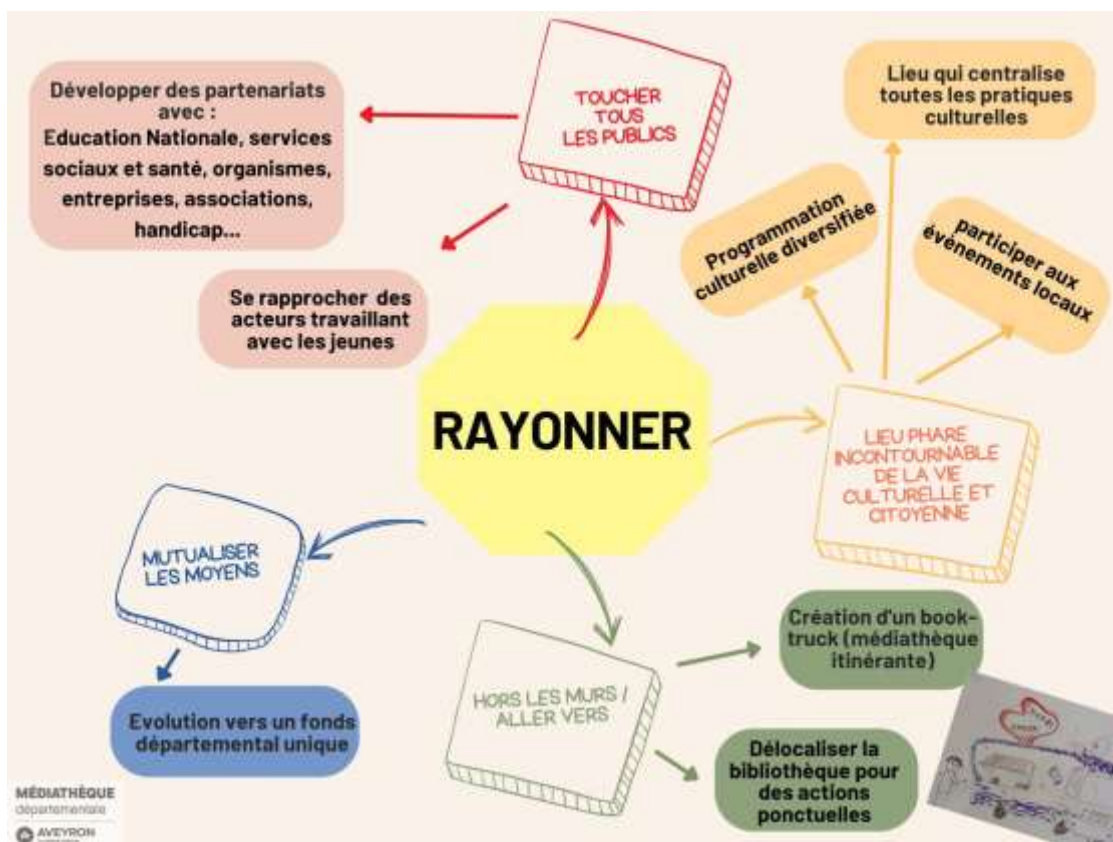
Cette fiche est publiée sur le blog <http://www.bibenreseau.abf.asso.fr> > Boîte à outils

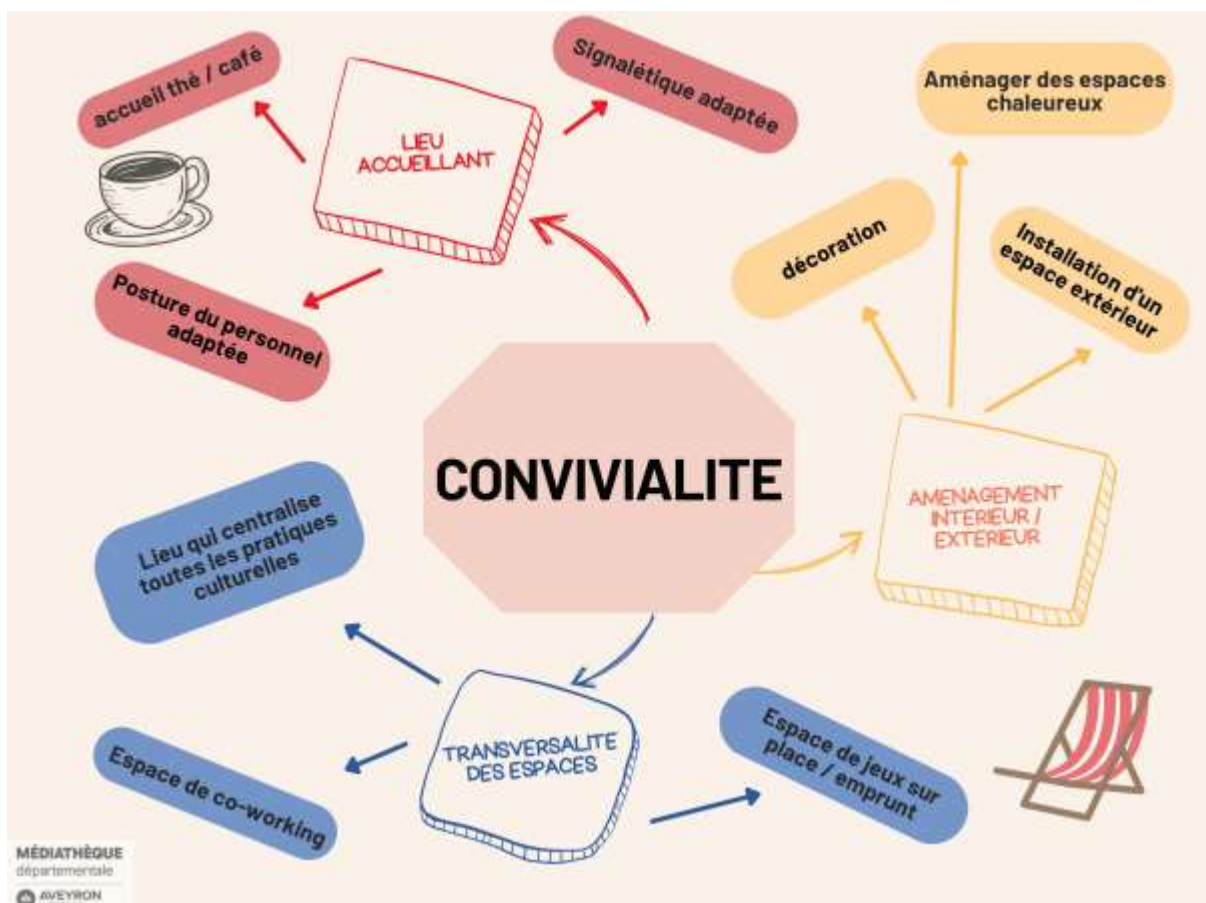
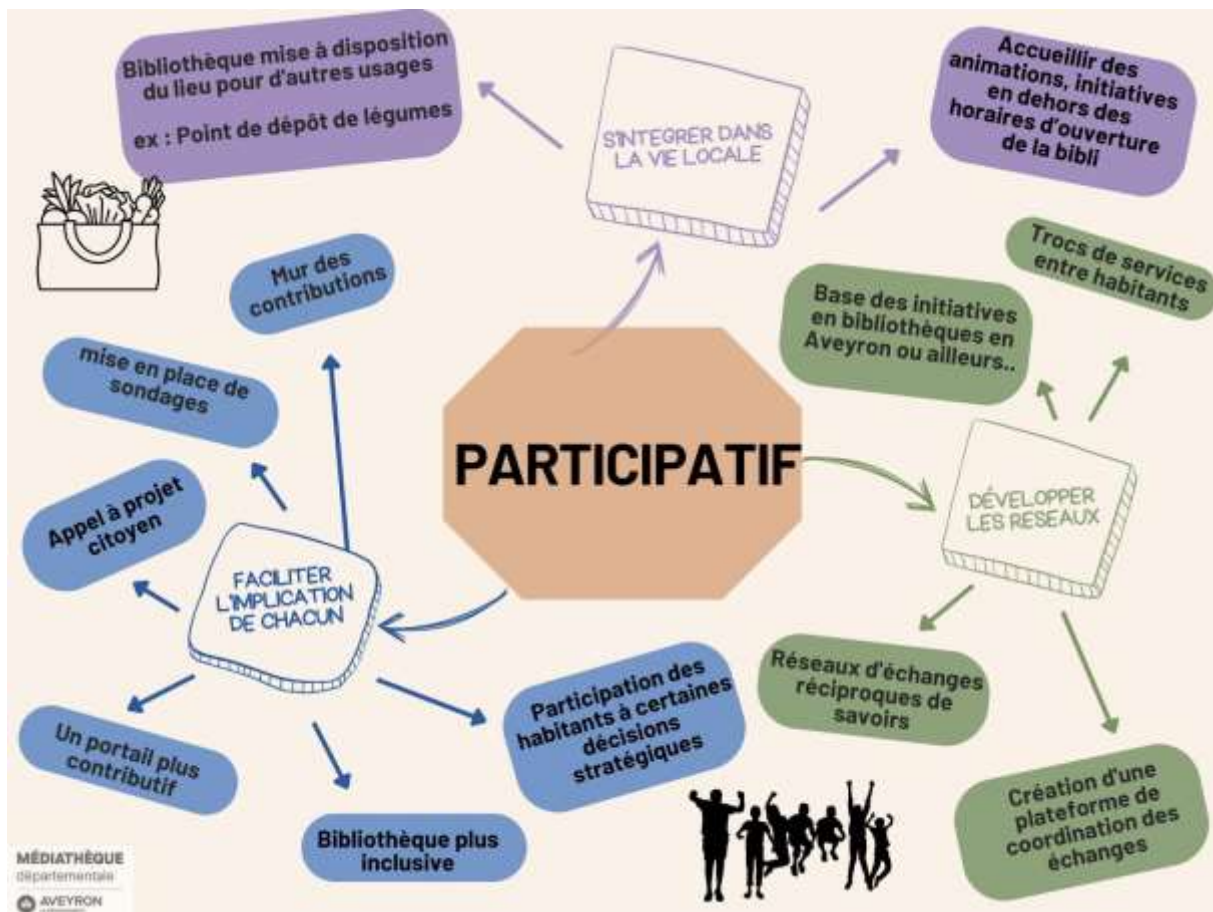
CC-BY-NC : Libre reproduction
et réutilisation en citant la source

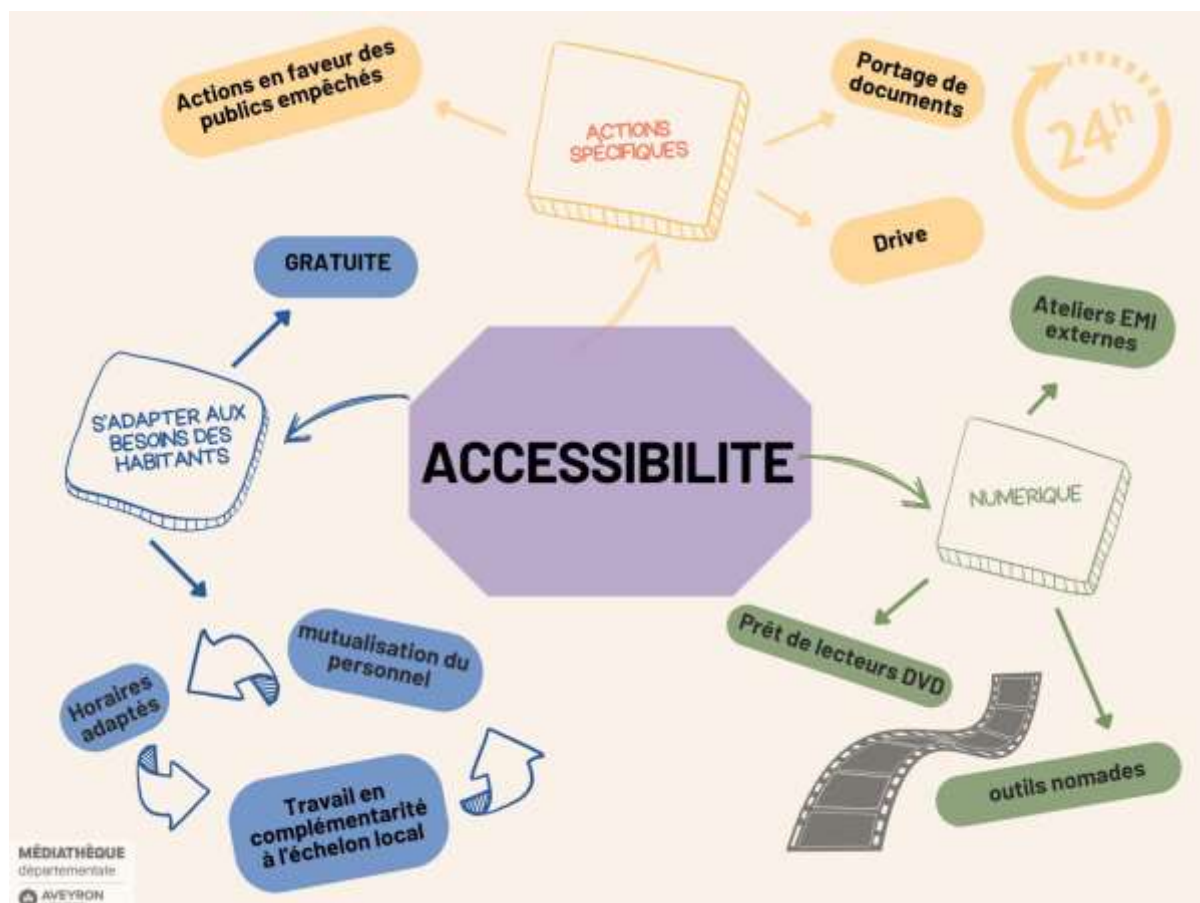
ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE

31 rue de Chabrol - 75010 Paris
www.abf.asso.fr - info@abf.asso.fr

ANNEXE 5 : DES BIBLIOTHÈQUES INSPIRANTES...







ANNEXE 6 :

GLOSSAIRE

17 objectifs de l'ONU : Au cœur de l'Agenda 2030 en France, 17 objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

ABD : Association des Bibliothécaires Départementaux.

ABF : Association des Bibliothécaires de France.

ABF - Groupe bibliothèque verte : Pour mieux répondre aux enjeux actuels et pressants de préservation de la planète, la commission Bibliothèques Vertes de l'ABF, créée en 2022, se saisit de la question environnementale à l'échelle des bibliothèques de France, en lien avec leurs territoires et tutelles ainsi que les réseaux de coopération au sein desquelles elles interviennent.

Elle s'inscrit dans le sillage d'objectifs forts sur le plan national décrits dans la feuille de route française pour l'agenda 2030 (au sujet duquel on peut utilement rappeler le travail inter-associatif mené par des acteurs-clés des bibliothèques) et dans le volet éco-responsabilité de Services Publics. Elle rejoint également les enjeux de « sustainable development » énoncés dans le manifeste 2022 IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique.

Accessibilité (numérique) : permet à toute personne et en particulier aux personnes en situation de handicap d'accéder aux services et aux contenus (numériques) de la bibliothèque sans difficulté.

AD : Archives Départementales.

ADINE : Agence Départementale de l'Innovation, du Numérique et de l'Energie.

AFEV : Association de la Fondation Etudiante pour la Ville, qui propose aux jeunes de s'engager contre les inégalités scolaires, par le biais de binômes étudiant-écolier. En 2024, un projet est en cours à Villefranche-de-Rouergue.

Agence Aveyron Ingénierie : agence départementale spécialisée en accompagnement de projets au service des territoires sur différents aspects : juridique, transition énergétique, urbanisme, aménagement des espaces/équipements publics/patrimoine, animation territoriale, etc.

Album augmenté : ou de manière plus globale "Livre augmenté". La réalité augmentée est un système qui permet de superposer un monde virtuel en 3D ou en 2D sur la perception que nous avons de la réalité, et ceci en temps réel.

Le livre à réalité augmentée suit le même processus. Il associe le support papier à ce qui se déroule sur la tablette ou le Smartphone lorsqu'ils sont mis en contact avec le livre physique. Une sorte de trait d'union entre papier et numérique.

Atelier 2 tonnes : atelier immersif qui propose un scénario de transition bas carbone pour identifier les leviers individuels et collectifs à actionner. Objectif : atteindre collectivement les 2 tonnes équivalent CO2 par an et par habitant sur terre !

Ateliers de concertation : ateliers mis en place par la MDA sur 4 dates en mars 2023 dans le cadre de l'élaboration du schéma de développement de la lecture publique. Conduites dans une perspective d'innovation autour de la thématique « des nouveaux usages en bibliothèques », ces journées avaient pour objectif de dé-

terminer ensemble des actions concrètes qui contribueront au renforcement et à la modernisation des services proposés par les bibliothèques aveyronnaises, en phase avec les attentes et les pratiques d'aujourd'hui et de demain.

Base unique départementale : le catalogue collectif qui regroupe celui de la MDA et de 50 bibliothèques aveyronnaises.

Benchmark : démarche comparative qui permet à une structure de se positionner face à des structures similaires pour identifier les bonnes pratiques.

Bibliothèque contributrice : bibliothèque qui ne fonctionne pas de manière isolée et prend part à une organisation commune en y partageant son expertise via le Portail des médiathèques aveyronnaises : publication de coups de cœur sur le site commun, partage de retour expérience sur l'utilisation d'outils d'animation, etc.

Bibliothèque hybride : elle a pour but d'offrir à ses usagers des espaces d'échanges, qu'ils se trouvent dans la bibliothèque physique ou sur Internet, de concourir à créer des communautés, virtuelles ou pas, et surtout de rendre l'utilisateur participant, voire même acteur de son établissement. La bibliothèque hybride accueille donc des « utilisateurs » et elle intègre leurs contributions au travail des professionnels.

Bibliothèque verte : bibliothèque modèle engagée en faveur de l'écologie, qui promeut et exemplifie une vision différente de faire société : sobre, voire renonçant, tout en cherchant à accentuer son rayonnement et son attractivité ; co-inventant des formes de communauté locale ; inspirant des solutions vertueuses.

Bibliothèque structurante : destinée à attirer un public dépassant plus ou moins largement les limites de la commune sur laquelle l'équipement est implanté. Pourvu de personnels qualifiés, c'est un équipement structurant pour le territoire et présentant tous les services attendus au-

jourd'hui d'une bibliothèque (horaires d'ouverture élargis, espaces suffisamment vastes et accueillants, accès à une offre documentaire multi-supports, proposant des activités culturelles variées, etc.).

BNR : Bibliothèque Numérique de Référence. Le programme des Bibliothèques Numériques de Référence a été lancé en mars 2010 par le Ministère de la culture et de la communication. L'objectif de ce programme national est d'aider les grandes collectivités françaises à se doter de bibliothèques numériques de haut niveau, capables de proposer aux usagers des collections et des services numériques de premier plan et par là-même :

- atteindre de nouveaux publics (publics jeunes, fortement attirés par le numérique, personnes âgées ou handicapées qui peuvent difficilement fréquenter la bibliothèque physique),
- de contribuer à la modernisation des bibliothèques afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de la Cité.

BSF : Bibliothèques Sans Frontières, ONG qui renforce le pouvoir d'agir des populations touchées par les crises et la précarité, en leur facilitant l'accès à l'éducation, à la culture et à l'information.

Boîte à outils : la boîte à outils est une rubrique du Portail des médiathèques aveyronnaises (espace pro) où se trouve quantité d'informations techniques.

CAJ Conseil Aveyron Jeunes : Assemblée du Département des Jeunes, instance participative de collégiens.

Casques de réalité virtuelle : (en anglais VR, Virtual Reality), est un dispositif de visualisation qui permet d'interagir avec des environnements simulés et de vivre une expérience de vue à la première personne, ou vision subjective. La MDA dispose de plusieurs casques empruntables par les bibliothèques via les outils d'animation numériques.

CDI : Centre de Documentation et d'Information, bibliothèque de collège ou de lycée gérée par un enseignant-documentaliste.

Charte du bénévolat : adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1992 cette charte a marqué un moment important dans la reconnaissance des bénévoles en bibliothèque. Leur place dans le développement de la lecture publique rurale a été pleinement affirmée.

Charte "des renoncements" : outil qui permet de clarifier sur le plan écologique les dépendances et vulnérabilités des activités d'une structure. Il a pour objectif de trouver des alternatives pérennes et soutenables, de planifier la redirection écologique ou le renoncement de certaines activités.

CNL : Centre National du Livre.

C3rb Informatique : fournisseur d'un logiciel de gestion de bibliothèque ou SIGB*, Orphée/NX. La MDA travaille actuellement avec ce logiciel.

Collection : ensemble cohérent de documents possédés par une bibliothèque.

Coordinateur de réseau : personne en charge de la coordination de la lecture publique, le plus souvent recrutée à l'échelon intercommunal sur des missions de facilitation et d'animation de plusieurs bibliothèques.

Coordination : consiste à définir le meilleur agencement de tâches préalablement réparties en vue d'élaborer un ensemble cohérent. Voir la fiche ABF "la coordination d'un réseau territorial de lecture publique".

Co-working : c'est un mode de travail collaboratif qui allie autonomie et partage dans des espaces dédiés.

CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale, organisme de formation des agents territoriaux.

CTL : Contrat Territoire Lecture. Mis en place en 2010, par le Ministère de la Culture, le Contrat Territoire-Lecture permet à l'État d'accompagner sur 3 ans les collectivités territoriales, les professionnels de bibliothèques et les structures associatives dans le développement de la lecture publique.

CTL numérique : type de CTL qui favorise l'accès aux services numériques. La MDA développe depuis 2021* un CTL sur la thématique du numérique.

DCAM : Direction de la Culture, des Arts et des Musées (Pôle Solidarité des Territoires du Département)

Désherbage : cette opération consiste à retirer des rayonnages d'une bibliothèque les documents qui ne peuvent plus être proposés au public, selon plusieurs critères. On parle également d'élimination, d'élagage, de retrait des documents.

Design responsive : traduit en français par Design réactif/adapté/réceptif. Ce design permet de modifier la mise en page d'un site afin que le contenu s'adapte à l'écran quel que soit le terminal utilisé (smartphone, tablette, ordinateur de bureau, TV...). Il s'agit d'adapter le site à toutes les résolutions. Autrement dit, les blocs de contenus (textes et images) se redimensionnent et se réorganisent en fonction de l'espace disponible sur l'écran.

Desserte documentaire : modalités de prêt des documents et des outils d'animation de la MDA aux bibliothèques.

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles. C'est un service déconcentré du Ministère de la Culture. Elle met en œuvre la politique culturelle et patrimoniale de l'État, sous l'autorité du Préfet de Région, en lien avec les collectivités territoriales, par l'intermédiaire du Conseiller pour le livre et la lecture.

DSI : Direction des Systèmes d'Informations (= service informatique). Service du département regroupant des techniciens informatiques chargés de la mise en

œuvre, de l'évolution, de la fiabilité et de la sécurité des systèmes d'information de son organisation en adéquation avec les objectifs stratégiques du département.

DYS : troubles spécifiques du langage et des apprentissages.

EAC : L'Education Artistique et Culturelle, dispositif de l'Etat est piloté par le Ministère de l'Education nationale et celui de la Culture. Il a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle.

EMI : l'Éducation aux Médias et à l'Information, inscrite dans la loi d'orientation du 8 juillet 2013, doit répondre aux nouveaux besoins liés à la multiplication des usages de supports et réseaux numériques.

Les bibliothèques publiques, premiers équipements culturels de proximité sont ouvertes à toutes et tous, sans distinction. Elles facilitent l'égalité d'accès aux médias et à une information de qualité. Elles ont enfin l'expérience de la médiation, de l'action culturelle, de l'accueil de groupes comme des partenariats avec les acteurs locaux ou nationaux de l'éducation et de l'information. Elles constituent donc l'un des piliers essentiels pour la mise en œuvre de la politique promue par le Ministère de la Culture en matière d'EMI.

Équipement : désigne l'ensemble de tâches matérielles effectuées sur un document avant sa mise à disposition au public (code-barre, cote, couverture, etc.)

ERP : Etablissement Recevant du Public
> normes ERP : règles de sécurité et d'accessibilité d'un ERP.

Expérience utilisateur : désigne la facilité avec laquelle un individu va utiliser le système (souvent un site internet, un produit digital ou une application) que lui met à disposition une entreprise. Ici, il s'agit de

voir avec quelle aisance les bibliothécaires naviguent sur le Portail des médiathèques aveyronnaises et s'ils trouvent facilement et rapidement les informations qu'ils cherchent.

Fablab : Un Fablab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public proposant différentes sortes d'outils mis à sa disposition comme des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Facilitation : c'est la mise en place d'un cadre, de méthodes et de processus qui permettent à un groupe d'opérer en intelligence collective.

FALC : Facile A Lire et à Comprendre, méthode associée à des règles de mise en page adaptée, qui a pour but de traduire un langage classique en un langage simplifié, accessible aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou encore maîtrisant mal la langue française.

Fonds "Eco-" multi-supports : rassemble tous les documents sur les questions environnementales : livres, CD, DVD, etc.

Formation in-situ : formation de la MDA réalisée sur le territoire qui en fait la demande.

Fréquentant : toute personne entrant sur le site physique ou virtuel de la bibliothèque, simple visiteur, à mettre en regard avec l'utilisateur qui possède une carte d'abonnement à la bibliothèque, laquelle lui permet d'emprunter des documents.

Fresque du climat : outil pédagogique qui encourage la diffusion rapide et à grande échelle d'une compréhension des enjeux climatiques. Son efficacité repose sur l'expérience collaborative, sur un fonctionnement décentralisé et participatif.

GES : Gaz à Effets de Serre.

Grainothèque : lieu où il est possible de déposer et échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes.

Illectronisme : ou inhabileté numérique est la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement. Le terme « illectronisme » transpose le concept d'illettrisme dans les domaines de l'informatique et de l'électronique.

Imprimante 3D : c'est une machine qui permet de produire un objet réel, couche par couche et à l'aide d'un fichier 3D.

Inclusion (numérique) : ou e-inclusion, c'est un processus qui vise à rendre le numérique accessible à chaque individu, principalement la téléphonie et internet, et à leur transmettre les compétences numériques qui leur permettront de faire de ces outils un levier de leur insertion sociale et économique. Ensemble de mesures visant à accueillir et aider les publics en difficulté sur le plan culturel, physique, social et souffrant en particulier de la fracture numérique.

Jeux vidéo à la demande : En anglais cloud gaming, consiste à délocaliser l'exécution de jeux vidéos des consoles de salon et ordinateurs vers des serveurs à distance. Cette technique permet, à la façon de la vidéo à la demande, de jouer à des jeux vidéo sans avoir besoin de les télécharger et de les installer. De plus, elle permet de faire fonctionner n'importe quel jeu sur des machines peu puissantes. Le jeu à la demande connaît une utilisation croissante dans les années 2010.

Lecteurs Daisy : appareils de lecture de livres audio au format Daisy, format conçu pour répondre aux besoins des personnes handicapées.

Loi REEN : s'adresse à tous les acteurs de la chaîne de valeur du numérique : professionnels du secteur, acteurs publics et consommateurs, et s'articule autour de cinq objectifs clés :

- faire prendre conscience de l'impact environnemental du numérique,
- limiter le renouvellement des appareils numériques
- adopter des usages numériques écoresponsables
- promouvoir des centres de données et des réseaux moins énergivores
- promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires

Loi Robert : Loi sur les bibliothèques votée le 21 décembre 2021 (Voir annexe 1).

LSF : Langue des Signes Française.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées.

MSD : Maison des Solidarités Départementales.

Neoscrib : base de données du Ministère de la Culture recensant tous les éléments statistiques de l'activité des bibliothèques.

Niveau d'intégration : missions et services partagés, au sein d'un réseau de bibliothèques.

ERP : Etablissement Recevant du Public. Normes ERP : règles de sécurité et d'accessibilité d'un ERP.

Offre numérique : Ensemble des services numériques proposés par une structure : ressources en ligne, accès aux supports numériques nomades (liseuse, tablette, casque de réalité virtuelle, etc.).

OLL : Occitanie Livre et Lecture, structure associative régionale, qui conduit des ac-

tions en faveur de l'ensemble des acteurs de la chaîne du livre (auteurs, éditeurs, libraires, bibliothèques...).

Outils d'animations : la MDA met à disposition un choix d'outils pour mettre en valeur les collections des bibliothèques : expositions, valises thématiques, jeux de société, tapis lecture, etc.

PanneauPocket : L'application mobile d'informations et d'alertes utilisée par de nombreuses collectivités. Les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule et unique application sur leur smartphone. La population reçoit en temps réel les notifications des actualités de son territoire.

Passerelle Nord Aveyron : association à caractère social, basée à Espalion.

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse.

PMI : service de Protection Maternelle et Infantile du Département.

Politique documentaire : La politique documentaire recouvre au sein d'une bibliothèque l'ensemble des processus visant à contrôler le développement des collections. Elle recouvre la politique d'acquisition, la politique de conservation (incluant le désherbage) et la politique d'accès (incluant les modalités d'organisation et de communication des collections). Elle est obligatoire pour toutes les bibliothèques depuis le vote de la Loi Robert en 2021.

Portail : site web convivial offrant un large éventail de contenus, services et liens vers d'autres contenus du web.

PSH : Pôle des Solidarités Humaines du Département.

PST : Pôle Solidarités des Territoires du Département.

QQOQCP : Méthode d'analyse pour la mise en œuvre d'un projet, dont le sigle signifie «Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Comment ? Pourquoi ?».

Recyclivre : association d'économie circulaire de vente, collecte et rachat de livres d'occasion.

La Recyclerie du Rouergue : association d'insertion par l'emploi, basée à Villefranche-de-Rouergue.

Référents de territoire : bibliothécaires départementaux qui ont un rôle d'accompagnement et de conseil auprès des communes et communautés de communes et autres acteurs de la lecture publique du département.

RERS : Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs.

Créés à Orly dans les années 1971 par Claire et Marc Héber-Suffrin, les Réseaux d'Échanges Réciproques de Savoirs sont des réseaux de personnes dont les membres s'échangent entre eux des savoirs et des savoir-faire. Les RERS sont réunis au sein de l'Association FORESCO (Formations Réciproques Échanges de Savoirs Créations Collective), agréée mouvement d'éducation populaire et organisme de formation. Elle a depuis octobre 2017 un agrément national au titre des associations éducatives complémentaires à l'enseignement public. Il existe plusieurs centaines de réseaux en France. La MDA intègre des RERS au sein de son programme de formations.

Réseau Canopé : opérateur du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le Réseau Canopé a pour mission la formation tout au long de la vie et le développement professionnel des enseignants. Il les accompagne notamment dans l'appropriation des outils et environnement numériques. Pour l'Aveyron, l'antenne Canopé 12 est située au 12 bis rue Sarrus à Rodez. C'est un partenaire de la MDA.

Réseau de bibliothèques : organisation qui permet à des bibliothèques de travailler ensemble. Voir la plaquette "La mise en réseau des bibliothèques, tout le monde y gagne" en annexe.

Réseau départemental de lecture publique : l'ensemble des bibliothèques aveyronnaises et la MDA.

RGAA : le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité permet aux concepteurs de sites web de se mettre en conformité aux obligations légales du décret de juillet 2019 et à la directive européenne de 2016. L'objectif est de rendre les ressources numériques accessibles au plus grand nombre. Ce référentiel explique en détail les normes et les techniques qui permettent de valider et d'invalider chaque critère. Il a pour vocation d'uniformiser les méthodes d'évaluation de l'accessibilité numérique.

Robot : appareil automatique capable de manipuler des objets ou d'exécuter des opérations selon un programme fixe, modifiable ou adaptable. De petits robots peuvent être utilisés avec des logiciels de programmation simple comme Scratch ou Arduino.

SDCA : Service Développement Culturel et Artistique, qui dépend de la Direction de la Culture, des Arts et des Musées, Pôle Solidarités des Territoires du Département.

Sécurité accrue : La sécurité en matière informatique qualifie un dispositif vaste et multiforme visant à protéger un réseau informatique et ses données contre toute violation, fuite, publication d'informations privées ou attaque. La sécurité "accrue" est une vigilance particulière apportée à cette question de la sécurité d'un site internet.

SIG : Un système d'information géographique (SIG) est un système qui crée, gère, analyse et cartographie tous les types de données.

SIGB : Système Intégré de Gestion des Bibliothèques.

Il s'agit d'un logiciel qui s'appuie sur une base de données pour proposer des modules de gestion adaptés aux besoins des bibliothèques. Les modules les plus couramment présents dans un SIGB sont : un catalogue, un outil de circulation qui per-

met de gérer le prêt des documents et les services liés (réservation par exemple), un module d'acquisition, etc.

TDAH : Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité.

Typologie : classification des bibliothèques par niveau en fonction de leur activité. Voir le dossier en annexe 3.

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales de l'Aveyron, créée en 1945. Elle est le porte-parole officiel des 79300 familles du département auprès des pouvoirs publics. Pluraliste, l'Udaf regroupe 87 associations familiales et porte plusieurs services et actions en direction des familles et des personnes vulnérables.

Usager : possède une carte d'abonnement à la bibliothèque, laquelle lui permet d'emprunter des documents.



AVEYRON
LE DÉPARTEMENT

MÉDIATHÈQUE

<https://mediatheque.aveyron.fr>